

**RAPPORT**

Bamako,  
Mali  
22 – 26 octobre  
2007

**Commission de lutte  
contre le Criquet  
pèlerin dans la  
Région occidentale  
(CLCPRO)**

**Quatrième Session**





**Rapport de la**

**quatrième Session**

**de la Commission de lutte contre le Criquet**  
**pèlerin dans la Région occidentale**  
**(CLCPRO)**

**Bamako, 22 - 26 octobre 2007**

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Rome, 2007

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit : électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur. Toute demande d'autorisation devra être adressée au Directeur de la Division de l'information, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, et comporter des indications précises relatives à l'objet et à l'étendue de la reproduction.

© FAO 2007



**Participants à la 4<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO  
Bamako, Mali, 22-26 octobre 2007**

## Sommaire

Liste des abréviations et acronymes .....	5
Résumé des recommandations de la 4 <sup>ème</sup> Session de la CLCPRO .....	7
Résumé des recommandations de la 4 <sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif .....	10
Résumé des recommandations de la 3 <sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif .....	12
1. Ouverture de la Session.....	14
2. Election du Président, du Vice-président et du Comité de rédaction .....	16
3. Adoption de l'ordre du jour .....	16
4. Examen et adoption des rapports des troisième et quatrième Réunions du Comité exécutif .....	16
5. Activités du Secrétariat et suivi des recommandations de la 3 <sup>ème</sup> Session de la CLCPRO.....	17
6. Activités dans le cadre du Programme EMPRES en Région occidentale.....	19
7. Situation acridienne dans la Région occidentale et dans les autres régions (juin 2005 - septembre 2007).....	20
8. Analyse des recommandations de la mission d'évaluation indépendante de la campagne 2003-2005 .....	22
9. Formation.....	23
10. Recherche.....	25
11. Comptes annuels pour 2005, 2006 et 2007 et programme de travail et budget pour le biennium 2008 – 2009.....	26
12. Date et lieu de la 5 <sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif, de la 5 <sup>ème</sup> Session de la CLCPRO et de la 6 <sup>ème</sup> Réunion de son Comité exécutif .....	28
13. Points divers.....	28
14. Adoption du rapport et clôture de la Session .....	28
Annexes .....	30
<i>Annexe 1. Examen et adoption du rapport de la 3<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif.....</i>	<i>31</i>
<i>Annexe 2. Examen et adoption du rapport de la 4<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif.....</i>	<i>34</i>
<i>Annexe 3. Activités du Secrétariat.....</i>	<i>41</i>
<i>Annexe 4. Suivi des recommandations de la 3<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO .....</i>	<i>49</i>

<i>Annexe 5. Etat d'avancement du Programme EMPRES en Région occidentale....</i>	<i>54</i>
<i>Annexe 6. Situation acridienne dans la Région occidentale et dans les autres Régions (juin 2005 – septembre 2007) .....</i>	<i>61</i>
<i>Annexe 7. Analyse des recommandations de la mission d'évaluation multilatérale indépendante de la campagne 2003-2005.....</i>	<i>66</i>
<i>Annexe 8. Formation .....</i>	<i>71</i>
<i>Annexe 9. Recherche .....</i>	<i>75</i>
<i>Annexe 10. Etat des contributions, comptes annuels pour 2005, 2006 et 2007 et programme de travail et budget pour le biennium 2008-2009 .....</i>	<i>77</i>
<i>Annexe 11. Liste des participants.....</i>	<i>82</i>

## LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AELP	<i>Africa Emergency Locust Project</i> / Projet africain de lutte d'urgence contre le criquet pèlerin (Banque mondiale)
AG	Département de l'agriculture (FAO)
AGP	Division de la production végétale et de la protection des plantes (FAO)
AGPP	Service de la protection des plantes (FAO)
AGRHYMET	Centre régional de formation et d'information en agro-hydro-météorologie
ANLA	Agence nationale de lutte antiacridienne (N'Djaména, Tchad)
BAD	Banque africaine de développement
CIHEAM	Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (Montpellier, France)
CILSS	Comité inter-états de lutte contre la sécheresse dans le sahel
Cirad	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Montpellier, France)
CLAA	Centre de lutte antiacridienne (Nouakchott, Mauritanie) devenu CNLA, Centre national de lutte antiacridienne en août 2006
CLCPANO	Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du nord-ouest
CLCPRO	Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale
CNLA	Centre national de lutte antiacridienne (Nouakchott, Mauritanie et Niamey, Niger)
CNLAA	Centre National de Lutte Anti-Acridienne (Agadir, Maroc)
CNLCP	Centre national de lutte contre le Criquet pèlerin (Bamako, Mali)
CR	Coordination régionale du Programme EMPRES en Région occidentale
CRC	Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région centrale
DLCC	<i>Desert Locust Control Committee</i> / Comité FAO de lutte contre le Criquet pèlerin
DLIS	<i>Desert Locust Information Service</i> (FAO) / Service d'information sur le Criquet pèlerin
DPV	Direction de la protection des végétaux
ECLO	<i>Emergency Centre for Locust Operations</i> / Centre d'urgence pour les opérations antiacridiennes (FAO, Rome)
ELO	<i>EMPRES Liaison Officer</i> / Chargé de liaison EMPRES
EIRO	Equipe d'Intervention de la Région Occidentale
<i>eLocust</i>	Système de collecte et de transmission électronique des données acridiennes
EMPRES	<i>Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases</i> / Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et maladies transfrontières des animaux et des plantes (FAO)
EMPRES/RO	Programme EMPRES en Région occidental
EMPRES/RC	Programme EMPRES en Région centrale
EU	Etats-Unis

## **LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES (SUITE)**

FAD	Fonds africain de développement (BAD)
FAO	<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations / Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Rome, Italie)</i>
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial (France)
FIDA	Fonds international de développement agricole (Rome, Italie)
FIT	Front inter-tropical
FSP	Fonds de solidarité prioritaire (France)
GM	<i>Green Muscle®</i>
IAV	Institut agronomique et vétérinaire Hassan II (Agadir, Maroc)
IGR	<i>Insect Growth Regulator</i> – Régulateur de croissance
INA	Institut national agronomique (Algérie)
INPV	Institut national de la protection des végétaux (Algérie)
LAA	Lutte anti-acridienne
LF	Ligne de front
MERWOG	<i>Multilateral Evaluation Report Working Group</i>
NPO	<i>National Professional Officer / Fonctionnaire recruté sur le plan national</i>
OCLALAV	Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire (Dakar, Sénégal)
PALPCP	Projet d'appui à la lutte préventive contre le criquet pèlerin dans quatre pays membres de la CLCPRO (BAD)
PO	Plan d'opération
RAMSES	<i>Reconnaissance and Management System of the Environment of Schistocerca</i>
RC	Région centrale
RO	Région occidentale
SIG	Système d'information géographique
TdRs	Termes de référence
UE	Union européenne
UNLA	Unité nationale de lutte antiacridienne
USAID	<i>United States Agency for International Development (Etats-Unis)</i>



## **RESUME DES RECOMMANDATIONS DE LA 4EME SESSION DE LA CLCPRO**

### **Rapports des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Réunions du Comité exécutif**

R1. Les délégués ont adopté le rapport de la 3<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif avec les recommandations qui y sont formulées.

R2. Les délégués ont adopté le rapport de la 4<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif avec les recommandations qui y sont formulées.

### **Activités du Secrétariat**

Les délégués recommandent:

R3. Que les pays répondent rapidement à toutes les demandes d'information formulées par le Secrétariat en particulier celles relatives à l'organisation des réunions (confirmation de la participation, plan de vol, etc.).

R4. Que la collaboration entre la CLCPRO et AGRHYMET soit officialisée par un accord de coopération entre les deux institutions.

R5. Que les deux pays non dotés de Ramses et eLocust2, la Libye et le Tchad, prennent les dispositions nécessaires pour permettre au Service de l'information sur le Criquet pèlerin (DLIS) de la FAO et la CLCPRO l'installation et l'utilisation effective de ces outils.

R6. Que la CLCPRO mette rapidement en ligne son site Internet et assure sa mise à jour régulière, y compris sur la base des informations fournies par les pays.

### **Activités dans le cadre du Programme EMPRES-RO**

Les délégués recommandent:

R7. Que le Secrétariat examine la faisabilité technique et financière pour l'établissement de conférences téléphoniques régulières avec les UNLAs.

### **Situation acridienne (juin 2006 – mai 2007)**

Les délégués recommandent:

R8. Que tous les pays transmettent, chaque année, leur plan annuel de surveillance et de lutte au Secrétariat.

R9. Que les pays précisent le nombre d'équipes de prospection mobilisées dans chacun de leur bulletin périodique sur la situation acridienne.

R10. Que des prospections conjointes semblables à celle effectuée en 2007 soient réalisées au niveau de la région.

R11. Que l'Algérie, la Libye, la Mauritanie et le Tchad renforcent les opérations de surveillance/lutte dans les zones limitrophes avec le Mali et le Niger.

R12. Que toutes les mesures alternatives soient prises au Mali et au Niger pour pallier l'absence de prospections, y compris l'utilisation d'images satellitaires et aériennes, la formation des militaires, l'implication des collectivités locales et la sensibilisation des populations pour la remontée de l'information aux UNLAs.

## **Recommandations de la mission d'évaluation multilatérale indépendante de la campagne 2003-2005**

Les délégués recommandent:

R13. **Que la FAO, les Etats membres de la CLCPRO et le Secrétariat de cette Commission examinent les possibilités de mise en oeuvre de la recommandation 22 de la mission d'évaluation multilatérale indépendante.**

R14. **Que les Etats membres de la CLCPRO mettent en application les dispositions de l'Accord portant création de la CLCPRO, notamment l'article VI relatif aux obligations des Etats membres en matière de politiques nationales et de coopération régionale concernant la lutte contre le Criquet pèlerin.**

## **Formation**

Les délégués recommandent:

R15. **Que la bourse doctorale soit réservée à un seul étudiant en vue d'accomplir son cursus de formation doctorale (4ans).**

R16. **Que les personnes bénéficiaires de cette bourse doctorale soient des fonctionnaires des UNLAs et que les gouvernements concernés s'engagent à ce que les bénéficiaires restent affectés à la lutte antiacridienne.**

R17. **Que la Tunisie présente, d'ici février 2008, un candidat à la formation doctorale pour bénéficier de la bourse qui lui est actuellement octroyée.**

R18. **Que dans l'hypothèse où la Tunisie ne présente pas, d'ici février 2008, de candidat à la formation doctorale, la bourse soit attribuée au Mali.**

R19. **Que le prochain bénéficiaire de cette bourse, après le Mali, soit le Tchad.**

## **Recherche**

Les délégués recommandent:

R20. **Que les pays abritant des foyers de grégarisation mettent à jour et exploitent les données historiques existantes sur la situation du Criquet pèlerin dans leur pays et en informent le Secrétariat, qui assurera la compilation et la diffusion de ces données.**

R21. **Que les échanges entre la station d'Akjoujt et AGRHYMET sur les travaux de recherche sur le *Metarhizium anisopliae* var. *acridum* soient renforcés pour une meilleure synergie des activités entreprises.**

## **Comptes annuels 2005, 2006 et 2007 et programme de travail et budget 2008-2009**

Les délégués:

R22. **Remercient les Etats membres qui versent régulièrement leurs contributions au Fonds de la Commission et invite les autres pays à s'acquitter dans les meilleurs délais de leurs arriérés et de leurs contributions annuelles.**

R23. **Approuvent les comptes annuels de 2005, 2006 et 2007, ainsi que le programme de travail et de budget pour le biennium 2008-2009, tels que complétés par la Session.**

## **Adoption du rapport et clôture de la Session**

Les délégués:

**R24. Adoptent le rapport de la 4<sup>ème</sup> Session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale.**

## **RESUME DES RECOMMANDATIONS DE LA 4EME REUNION DU COMITE EXECUTIF**

### **Activités du Secrétariat et suivi des recommandations**

**Le Comité recommande:**

- R1. Que le président de la session saisisse le ministre de son pays pour inviter ses homologues de la Région occidentale à tenir au plus vite la réunion ministérielle.**

### **Situation du Criquet pèlerin en 2007**

**Le Comité recommande:**

- R2. Que l'Algérie, la Libye, la Mauritanie et le Tchad renforcent les opérations de surveillance/lutte dans les zones limitrophes avec le Mali et le Niger.**
- R3. Que toutes les mesures alternatives soient prises au Mali et au Niger pour pallier l'absence de prospections, y compris l'utilisation d'images satellitaires et aériennes, la formation des militaires, l'implication des collectivités locales et la sensibilisation des populations pour la remontée de l'information aux UNLAs.**

### **Formation**

**Le Comité recommande :**

- R4. Qu'un accompagnement soit fourni, si nécessaire, par la CLCPRO aux UNLAs en vue de l'amélioration de l'organisation et l'exécution des formations nationales.**
- R5. Qu'une évaluation des acquis des agents ayant bénéficié des formations nationales soit entreprise par le Secrétariat de la Commission.**
- R6. Que la Tunisie présente en février 2008 au plus tard un candidat à la formation doctorale pour bénéficier de la bourse qui lui est octroyée, sans quoi celle-ci sera attribuée à un autre pays de la région.**
- R7. Que les candidats aux bourses de 3ème cycle disposent d'une expérience en acridologie et s'engagent à travailler dans la lutte antiacridienne après la formation.**

### **Recherche**

- R8. Que chaque UNLA réserve sur son budget annuel un montant pour assurer les travaux de recherche de ses étudiants.**
- R9. Que la CLCPRO réserve un montant annuel pour les étudiants de 3ème cycle en acridologie rencontrant des difficultés financières particulières.**
- R10. Que la Commission contribue à hauteur de 19 000 dollars EU au projet de recherche intitulé « La dynamique des populations du Criquet pèlerin (*Schistocerca gregaria* Forskål, 1775) dans les aires grégarigènes du Sud algérien- Apport des données historiques et satellitaires pour améliorer la prévision des pullulations », proposé par l'Algérie.**
- R11. Qu'en raison de l'intérêt présenté par le thème de recherche de l'étudiant sénégalais, intitulé « Evaluation des aspects opérationnels, des impacts socio-**

***économiques et écologiques des invasions acridiennes 2003-05 au Sénégal », le Sénégal examine la possibilité de faire prendre en charge ce thème de recherche par le projet AELP de la Banque mondiale.***

**Comptes annuels 2005, 2006 et 2007 et programme de travail et budget 2008-2009**

***Le Comité:***

- R12. Approuve les comptes annuels de 2005, 2006 et 2007 (au 30 septembre) tout en demandant à la FAO de procéder à la correction des imputations effectuées par erreur sur les budgets de 2005, 2006 et 2007.***
- R13. Approuve les programmes de travail et de budget pour le biennium 2008 et 2009, après y avoir apportant quelques modifications.***
- R14. Remercie les Etats membres qui versent régulièrement leurs contributions au Fonds de la Commission et invite instamment les autres pays à s'acquitter dans les meilleurs délais de leurs arriérés et de leurs contributions annuelles.***

**Divers- Planification des réunions CLCPRO et EMPRES-RO**

***Le Comité recommande:***

- R15. Que le Secrétariat examine la planification des réunions CLCPRO et EMPRES-RO et élabore une proposition pour une nouvelle planification des réunions au niveau de la Région occidentale; cette proposition sera présentée à la 5ème Réunion du Comité exécutif en 2008.***

## **RESUME DES RECOMMANDATIONS DE LA 3EME REUNION DU COMITE EXECUTIF**

### **Rapport sur les activités du Secrétariat en 2005-2006**

**Le Comité recommande :**

- R1. Que les efforts soient poursuivis par le Secrétariat en vue d'organiser la Réunion ministérielle des pays de la CLCPRO sur la lutte préventive.**
- R2. Que les représentants des pays sensibilisent davantage les Ministres de leur pays pour faciliter la tenue de cette réunion en 2007.**
- R3. La création d'une unité nationale de lutte antiacridienne autonome au Niger et au Tchad.**

### **Situation du criquet pèlerin au cours de la période de reproduction estivale 2006**

**Le Comité :**

- R4. Demande à tous les pays de maintenir la vigilance quant à la réalisation des prospections.**
- R5. Encourage des visites de terrain des pays infestés par les responsables de la lutte antiacridienne des pays limitrophes, et invite ces pays à les financer sur leurs fonds propres.**
- R6. Propose à la Commission d'examiner la possibilité de financer les visites de terrain des pays infestés par les responsables de la lutte antiacridienne des pays limitrophes, sur son Fonds fiduciaire pour des cas d'urgence et invite la FAO à y contribuer si besoin.**
- R7. Invite la Mauritanie à préciser les appellations géographiques dans les cartes de signalisation incluses dans les bulletins périodiques.**

### **Analyse des recommandations de la mission d'évaluation multilatérale de la campagne 2003-2005**

**Le Comité :**

- R8. Adopte les propositions du groupe de travail relatives à la recommandation 22 de la mission d'évaluation multilatérale indépendante de la campagne 2003-2005 et demande, aussi bien au Secrétariat de la CLCPRO qu'aux responsables des Unités nationales de lutte antiacridienne des pays membres de la CLCPRO, de ne ménager aucun effort pour faciliter la mise en place de ces actions (se référer au § 31 p. 15 du compte-rendu de la 3<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif).**
- R9. Demande à ce que, à l'avenir, tous les appuis intra-régionaux aux activités de lutte antiacridienne soient coordonnés par le Secrétariat de la CLCPRO.**

## **Formation et recherche**

### **Le Comité recommande :**

- R10. D'assurer deux types de formation de long et moyen terme (Doctorat, 3<sup>ème</sup> cycle d'ingénieur et Master en acridologie) et d'en assurer les financements si les fonds de la Commission ou d'autres sources le permettent ;***
- R11. De financer l'organisation de l'atelier régional de formation des maîtres-formateurs pour les pays d'Afrique du nord sur les fonds de la Commission ;***
- R12. D'augmenter le montant réservé à la recherche acridienne à hauteur de 25 000 \$ EU par an ;***
- R13. De financer les activités de recherche entreprises dans le domaine de l'acridologie par les étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle d'ingénieur dans le cadre de leur mémoire de fin d'étude.***

## **Aperçu sur l'état des contributions au Fonds fiduciaire de la CLCPRO**

### **Le Comité :**

- R14. Remercie les Etats membres qui versent régulièrement leurs contributions au Fonds de la Commission et invitent les autres à s'acquitter dans les meilleurs délais de leurs arriérés et de leurs contributions annuelles.***

## **Divers : réforme des véhicules des EIRO<sup>1</sup> de la CLCPRO mis à disposition de la Mauritanie**

### **Le Comité :**

- R15. Donne son accord pour la mise à la réforme des véhicules des EIRO de la CLCPRO et charge le Secrétariat de la Commission de sa mise en œuvre ;***
- R16. Invite préalablement les responsables du CNLA de Mauritanie à transmettre au Secrétariat les spécifications techniques des véhicules des EIRO de la CLCPRO pour lui permettre d'engager la procédure administrative de réforme auprès de la FAO/siège.***

---

<sup>1</sup> EIRO : Equipe d'Intervention de la Région Occidentale

## 1. Ouverture de la Session

1. Conformément aux recommandations de la 3<sup>ème</sup> Session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale, tenue à Tripoli (Libye) du 12 au 16 juin 2005, et répondant à l'aimable invitation du Mali, le Directeur Général de la FAO a convoqué, en accord avec le Pays hôte, la 4<sup>ème</sup> Session de la Commission à Bamako (Mali) du 22 au 26 octobre 2007 qui se tient immédiatement après la 4<sup>ème</sup> Réunion de son Comité exécutif (18 et 19 octobre 2007).
2. La cérémonie d'ouverture a été marquée par la présence de M. le Ministre de l'agriculture, M. le Ministre de l'environnement et de l'assainissement, M. le représentant de la Commissaire à la sécurité alimentaire, M<sup>me</sup> la Représentante de la FAO au Mali, le Président de la Commission, les représentants de l'Algérie, du Burkina Faso, de la Libye, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, du Tchad et du Sénégal, le Secrétaire exécutif de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO), le fonctionnaire acridologue et les consultants de la CLCPRO ainsi que la consultante du Groupe Acridiens du siège de la FAO. A noter que la Tunisie n'a pas été représentée à la Session. (liste des participants en annexe 11)
3. Au début de son allocution, Monsieur Thami Benhalima, Secrétaire exécutif de la Commission a exprimé sa reconnaissance au Gouvernement du Mali et l'a remercié d'avoir bien voulu accueillir cette importante réunion régionale ainsi que pour l'accueil chaleureux réservé à tous les participants et pour les dispositions prises afin d'assurer un plein succès à cette réunion. Il a ensuite mis en exergue l'évidence scientifique qui fait de l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord-Ouest, sur le plan de la bio-écologie du Criquet pèlerin, un ensemble indissociable pour la réalisation et la durabilité de la stratégie de lutte préventive contre ce fléau. Il a aussi rappelé les différentes étapes qui ont abouti à la création en 2002 de la CLCPRO, en remplacement des anciennes structures de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du nord-ouest (CLCPANO) et de l'Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire (OCLALAV), conformément à la volonté des pays des deux sous-régions.
4. Le Secrétaire exécutif de la Commission a ensuite qualifié la mise en place ces deux dernières années de structures nationales de lutte antiacridienne autonomes dans les quatre pays de la ligne de front, la Mauritanie, le Mali, le Niger et le Tchad, de grande avancée institutionnelle dans l'aire de distribution du Criquet pèlerin. Il a réitéré l'importance de la tenue de la réunion des Ministres des Etats membres de la CLCPRO, comme recommandée à plusieurs occasions, pour mettre en place un mécanisme de collaboration formel visant à institutionnaliser l'appui devant être apporté aux pays de la ligne de front afin de rendre pérenne la stratégie de lutte préventive dans la Région occidentale (RO), sous la supervision de la CLCPRO. Il a, à ce sujet, fortement souhaité que l'un des Etats membres prenne le leadership pour organiser une telle réunion. Il a enfin souhaité plein succès aux travaux de la réunion.
5. Monsieur Khalifa El Hemmali Nasser, Président sortant de la Commission a exprimé, en son nom et au nom des délégués des Etats membres, sa vive reconnaissance au Gouvernement du Mali pour avoir bien voulu accueillir cette importante réunion et pour les dispositions prises afin d'en assurer le succès. Il a saisi cette occasion pour féliciter les pays membres de la Commission et plus particulièrement ceux de la ligne de front pour les efforts notables fournis au cours de ces deux dernières années, qui ont abouti à la création en 2006 de centres nationaux de lutte antiacridienne en Mauritanie et au Mali. Il s'est aussi réjoui des étapes franchies pour la mise en application des lois créant l'Agence nationale de lutte antiacridienne (ANLA) au Tchad et le Centre national de lutte antiacridienne (CNLA) au Niger. Il a aussi mis l'accent sur l'importance de la tenue de la réunion des Ministres des Etats membres de la CLCPRO pour mettre en place une approche durable de l'appui intra-régional, qui a prouvé son efficacité lors de la dernière



invasion du Criquet pèlerin en 2003-05. Il a félicité le Secrétariat de la CLCPRO pour son dynamisme et pour les énormes efforts consentis en vue de mettre en œuvre la stratégie de lutte préventive. Il a saisi cette occasion pour remercier les partenaires qui ont contribué au financement du programme EMPRES<sup>2</sup>-RO notamment à la Banque africaine de développement (BAD), le gouvernement français, la Libye et l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Au terme de son intervention, il a remercié l'USAID pour sa contribution au financement de la tenue de cette Session, et a souhaité plein succès à ses travaux.

6. Madame Mariam Mahamat Nour, Représentante de la FAO au Mali, a tenu à remercier au nom du Directeur général de la FAO le gouvernement et le peuple malien, pour avoir accepté d'accueillir cette Session. Elle a mis en relief l'indéfectible attachement du Mali à la coopération régionale et à la solidarité internationale pour lutter contre le Criquet pèlerin, exprimé à travers, entre autres, les nombreuses réunions abritées par le Mali depuis 2004 sur ce sujet. Elle a précisé que la FAO est convaincue que la coopération régionale et la solidarité internationale ne pourront permettre la maîtrise durable du fléau acridien qu'à travers un organisme comme la Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin en Région Occidentale (CLCPRO).
7. La Représentante de la FAO au Mali a ensuite mis l'accent sur l'une des recommandations émises par la quatrième réunion du Comité exécutif tenue les 18 et 19 Octobre à Bamako (Mali), relative à l'organisation d'une réunion ministérielle des pays membres de la CLCPRO pour mettre en place un mécanisme de durabilité de la lutte préventive contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale. Elle a souligné que cette recommandation est revenue systématiquement lors de toutes les rencontres depuis la réunion des Chargés de Liaisons EMPRES tenue à Alger en février mars 2006. Elle a jugé nécessaire que l'un des pays membres de la CLCPRO prenne le leadership pour l'organisation de cette rencontre ministérielle et s'est montrée convaincue que les efforts qui seront déployés par Monsieur le Ministre de l'agriculture du Mali auprès de ses homologues des Pays membres de la CLCPRO pour que cette rencontre puisse se tenir dans les meilleurs délais, porteront leurs fruits. Au terme de son allocution, elle a exprimé la disponibilité constante de la FAO pour apporter son appui aux efforts de la CLCPRO et de ses pays membres pour lutter contre le fléau.
8. Dans son allocution, le Professeur Tiémoko Sangaré ; Ministre de l'Agriculture du Mali a souhaité au nom du Gouvernement et du peuple malien la bienvenue aux participants et un agréable séjour à Bamako. Il a rappelé que le Criquet pèlerin a constitué au cours des années 2003 et 2004, une des plus grandes calamités ayant affecté la politique de sécurité alimentaire de bon nombre de pays de la Région. Il a précisé qu'au Mali, cette crise a pu être jugulée grâce à la prompt réaction des autorités, l'engagement patriotique des maliennes et des maliens et l'assistance internationale des donateurs à travers la FAO, la CLCPRO et l'appui des pays amis qu'il a tenu à remercier vivement. Il a rendu un grand hommage à la CLCPRO qu'il a qualifié de modèle réussi d'intégration, réunissant les experts des Etats membres dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi permanent d'une stratégie commune. Il a également remercié la BAD, la Banque Mondiale, la Libye et la France pour leur contribution au financement d'EMPRES-RO ainsi que la FAO pour les efforts qu'elle déploie pour la coordination internationale de la lutte contre le Criquet pèlerin. Il a également informé l'assistance que pour renforcer les bases de cette lutte, le Mali a mis en place un Centre national de lutte contre le Criquet pèlerin. Monsieur le Ministre a tenu à rassurer les participants de la disponibilité de son département pour l'organisation d'une rencontre ministérielle des pays membres de la CLCPRO. Au terme

---

<sup>2</sup> *Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases / Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et maladies transfrontières des animaux et des plantes.*

de son allocution, il a déclaré ouverte la 4<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO, tout en souhaitant plein succès à ses travaux.

## **2. Election du Président, du Vice-président et du Comité de rédaction**

9. Les délégués ont procédé à l'élection de :

**Président** : M. Fakaba Diakitè (Mali)

**Vice-Président** : M. Amidou Ouedraogo (Burkina Faso)

10. **Le Comité de rédaction** est composé de M. Khaled Moumene (Algérie), M. Saïd Ghaout (Maroc) et M. Khaled El Gadgoud (Libye) ainsi que du Secrétariat de la Commission et de la consultante du siège de la FAO.

## **3. Adoption de l'ordre du jour**

11. Après discussion du projet d'ordre du jour préparé par le Secrétariat de la Commission, l'ordre du jour ci-après a été adopté :

- 1) Ouverture de la Session
- 2) Election du Président, du Vice-président et du Comité de rédaction
- 3) Adoption de l'ordre du jour
- 4) Examen et adoption des rapports des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Réunions du Comité exécutif
- 5) Activités du Secrétariat et suivi des recommandations de la 3<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO
- 6) Activités dans le cadre du Programme EMPRES-RO
- 7) Situation acridienne dans la Région occidentale et dans les autres régions (juin 2005-septembre 2007)
- 8) Analyse des recommandations de la mission d'évaluation indépendante de la campagne 2003-2005
- 9) Formation
- 10) Recherche
- 11) Comptes annuels pour 2005, 2006 et 2007 et programmes de travail et budgets pour le bienium 2008 – 2009
- 12) Date et lieu de la 5<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif, de la 5<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO et de la 6<sup>ème</sup> réunion de son Comité exécutif
- 13) Points divers
- 14) Adoption du rapport et clôture de la Session

## **4. Examen et adoption des rapports des troisième et quatrième Réunions du Comité exécutif**

### **Troisième Réunion du Comité exécutif, Nouakchott, Mauritanie, 08-09 décembre 2006**

12. Le Secrétariat de la Commission a présenté en détail les travaux de la troisième réunion du Comité exécutif tenue à Nouakchott, Mauritanie les 8 et 9 décembre 2006 (annexe 1). Sur la mise en oeuvre des 16 recommandations formulées lors de la 3<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif, les quatre recommandations qui n'ont pas été suivies d'effet concernent : les visites de terrain des pays infestés par les responsables de la lutte antiacridienne des pays limitrophes, non réalisées dans la mesure où la situation

acridienne est restée calme ; la précision par la Mauritanie des appellations géographiques dans les cartes de signalisation incluses dans les bulletins périodiques, ce qui devrait être fait sous peu par le pays concerné ; et la tenue de la réunion ministérielle sur la lutte préventive en 2007 au vu des calendriers électoraux des différents pays. Des actions de sensibilisation ont toutefois été entreprises par le Secrétariat de la CLCPRO et la FAO ainsi que par les unités de lutte antiacridienne au niveau national.

- **Les délégués ont adopté le rapport de la 3<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif avec les recommandations qui y sont formulées.**

#### **Quatrième Réunion du Comité exécutif, Bamako, Mali, 18-19 octobre 2007**

13. Le Secrétariat de la Commission a présenté en détail les travaux de la quatrième Réunion du Comité exécutif tenue à Bamako, Mali, les 18 et 19 octobre 2007 (annexe 2) concernant les activités du Secrétariat en 2007 ; la situation du Criquet pèlerin en 2007 et suivi de la mise en oeuvre de la stratégie de lutte préventive en Région occidentale ; les programmes de formation et de recherche ; l'examen des comptes annuels pour 2005, 2006 et 2007 et élaboration du programme de travail et du budget pour le biennium 2008-2009 ; le renouvellement des membres du Comité exécutif pour les deux années à venir ; et l'examen de la planification des réunions CLCPRO et du Programme EMPRES en Région occidentale.
14. Au terme de la réunion, les participants ont adopté 15 recommandations. Il a été noté en particulier les avancées significatives concernant les créations en 2007 de l'Agence nationale de lutte antiacridienne (ANLA) au Tchad et du Centre national de lutte antiacridienne (CNLA) au Niger. Au Tchad, la signature de décret d'application de la loi portant création de l'ANLA est imminente. Au Niger, le texte de loi et le décret d'application, adoptés par le Conseil des ministres le 2 août 2007, sont en cours d'examen par l'Assemblée nationale. Il a été également souligné la recommandation concernant la tenue en 2008 d'une réunion des ministres en charge de la lutte antiacridienne dans la Région occidentale et celle sur les mesures proposées pour pallier à l'absence de prospections au Mali et au Niger.
15. Les nouveaux Etats membres du Comité exécutif pour les deux années à venir (2008-2009) sont l'Algérie, le Burkina Faso, le Sénégal, le Tchad et la Tunisie.
  - **Les délégués ont adopté le rapport de la 4<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif avec les recommandations qui y sont formulées.**

#### **5. Activités du Secrétariat et suivi des recommandations de la 3<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO**

##### **Activités du Secrétariat (juin 2005-octobre 2007)**

16. En présentant ce point, le Secrétariat de la Commission a tout d'abord rappelé que le déclin en 2005 de l'invasion du Criquet pèlerin dans la Région Occidentale a permis au Secrétariat de la CLCPRO de consacrer la quasi-totalité de son temps à la consolidation du concept de lutte préventive et au lancement effectif du Programme EMPRES-RO. Le Secrétariat a ensuite présenté les principales activités réalisées de juillet 2005 à septembre 2007 (annexe 3), notamment dans les domaines de la coordination des activités antiacridiennes dans la région, la formation, l'organisation de voyages d'étude intra-régionaux, la coopération entre la Région occidentale et la Région centrale et la finalisation du site internet de la CLCPRO. Le Secrétariat a également contribué aux travaux relatifs à l'évaluation indépendante de la campagne de lutte antiacridienne 2003-05.
17. Un bilan des missions réalisées par le Secrétariat dans les pays de la Région ou auprès des bailleurs de fonds a été dressé. Il a été noté que la part du temps consacré aux

21 missions effectuées était de 38% en 2005, 25% en 2006 et 36% pour les dix premiers mois de 2007.

18. Le Secrétariat a également mentionné le nombre important de réunions (11) organisées depuis janvier 2006 et prévues d'ici décembre 2007, dans le cadre des activités de la CLCPRO et du Programme EMPRES. Les délégués recommandent :

- **Que les pays répondent rapidement à toutes les demandes d'information formulées par le Secrétariat en particulier celles relatives à l'organisation des réunions (confirmation de la participation, plan de vol, etc.).**

### **Suivi des recommandations de la 3<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO**

19. Le Secrétariat a souligné que sur les 42 recommandations de la 3<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO (annexe 4), 36 ont été réalisées. Il s'est félicité des avancées relatives à la création de centres nationaux de lutte antiacridienne autonomes dans les quatre pays de la ligne de front en 2006 et 2007. Ces événements confortent la politique régionale adoptée par la CLCPRO/Coordination EMPRES-RO dans le domaine institutionnel et sont le fruit d'efforts considérables fournis tant sur le plan national que régional.

20. Le renforcement des capacités humaines du Secrétariat de la CLCPRO constitue également un élément fondamental dans la consolidation de la gestion durable du problème Criquet pèlerin au niveau de la Région occidentale. Un consultant non rémunéré, dont le salaire est pris en charge par la France pour une période de deux ans, a été recruté en novembre 2006. En juillet 2007, deux nouveaux fonctionnaires internationaux financés par la BAD, un acridologue et un chargé de suivi évaluation, ont rejoint le Secrétariat de la CLCPRO pour des périodes respectives de quatre et deux ans.

21. Les six recommandations non réalisées concernent : l'établissement d'un fonds d'urgence international, à l'étude au niveau des pays et de la FAO ; la création d'un poste de fonctionnaire national (NPO) au Niger et l'appui de la FAO à la création de nouvelles stations de recherche, non réalisées en raison de contraintes budgétaires ; la préparation et diffusion d'un bulletin mensuel sur le programme EMPRES, non suivie par manque de temps ; et l'établissement d'une coopération avec le CIHEAM (deux recommandations).

22. Lors des discussions, les délégués ont félicité et remercié le Secrétariat pour le travail fourni au cours des deux années passées et la qualité des documents préparés. Le renforcement de la CLCPRO, qui permettra de consacrer davantage de temps au travail de conception et de développement des activités de la CLCPRO et d'EMPRES-RO, a également été salué par les participants.

23. Les participants à la Session se sont réjouis que les quatre pays de la ligne de front disposent ou disposeront bientôt de centres autonomes aux niveaux administratifs et financiers. Ils ont souligné que, si le cadre institutionnel était posé, les dispositions nécessaires devraient être prises pour le fonctionnement effectif des UNLAs du Niger et du Tchad.

24. Le Président de la réunion a informé l'assistance de l'accord du Ministre de l'agriculture du Mali pour inviter ses homologues des pays de la région à tenir au plus vite une réunion ministérielle, qui vise à sensibiliser les autorités concernées sur l'importance de la lutte préventive contre le Criquet pèlerin et institutionnaliser l'aide intra-régionale par la mise en place de mécanismes adéquats. Les participants remercient les autorités du Mali de reprendre à leur compte l'organisation de cette réunion.

25. Les délégués ont noté avec satisfaction la réaction rapide de la Mauritanie pour circonscrire la résurgence d'octobre 2006, ainsi que le soutien apporté à cette occasion par la CLCPRO, la FAO et le Projet AELP de la Banque mondiale.

26. Le représentant d'AGRHYMET a mentionné la visite des points focaux du projet de lutte antiacridienne USAID, géré par AGRHYMET, dans les unités de lutte antiacridienne des pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Mauritanie). Il a remercié les pays visités pour leur disponibilité ainsi que le Secrétariat de la CLCPRO pour sa contribution dans l'organisation de ces visites. Il a par ailleurs salué la collaboration entre la CLCPRO et le CILSS, qu'il souhaite voir renforcée au plus vite. A cet égard, les délégués recommandent :

- **Que la collaboration entre la CLCPRO et AGRHYMET soit officialisée par un accord de coopération entre les deux institutions.**

27. A cet égard, la direction d'AGRHYMET fera parvenir au Secrétariat de la Commission un projet de convention qu'elle examinera en vue de son éventuelle adoption lors de la 3<sup>ème</sup> Réunion du Comité de pilotage EMPRES-RO, qui aura lieu début décembre 2007 à Agadir, Maroc.

28. Le Président de la réunion s'est félicité de la création de cellules d'information fonctionnelles dans sept des neuf pays adhérant au Programme EMPRES-RO. Elles utilisent toutes les systèmes RAMSES V3 et eLocust2. Les délégués recommandent :

- **Que les deux pays non dotés de Ramses et eLocust2, la Libye et le Tchad, prennent les dispositions nécessaires pour permettre au Service de l'information sur le Criquet pèlerin (DLIS) de la FAO et la CLCPRO l'installation et l'utilisation effective de ces outils.**

29. Les délégués ont félicité le Secrétariat pour la qualité du site Internet de la CLCPRO et recommandent :

- **Que la CLCPRO mette rapidement en ligne son site Internet et assure sa mise à jour régulière, y compris sur la base des informations fournies par les pays.**

## **6. Activités dans le cadre du Programme EMPRES en Région occidentale**

30. Le Secrétariat a d'abord rappelé l'historique du programme EMPRES en Région occidentale, dont la mise en oeuvre a démarré au début de l'année 2006 suite au premier décaissement de la BAD (Projet d'appui à la lutte préventive contre le criquet pèlerin dans quatre pays membres de la CLCPRO - PALPCP). Il a rappelé que le Programme est également appuyé par le Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) de la France, USAID, la Libye, le programme régulier de la FAO et la CLCPRO. A noter que la Banque Mondiale a décidé, en accord avec la FAO et la Coordination régionale EMPRES, de réorienter une bonne partie des fonds du projet AELP à des activités de lutte préventive..

31. Il a ensuite présenté le déroulement des activités du programme EMPRES-RO durant les années 2006 et 2007 (annexe 5) en commentant chacun des résultats attendus dudit programme.

32. Le Secrétariat a précisé que les plans annuels de surveillance, utilisant le dispositif minimum, ont été exécutés en 2006 et sont en cours d'exécution en 2007. Une prospection conjointe Mali-Mauritanie a été effectuée avec succès en Mauritanie dans la zone frontalière avec le Mali du 1<sup>er</sup> au 15 août 2007.

33. Concernant le matériel des UNLAs, un inventaire des équipements a été établi et signé par les Ministères chargés de la lutte antiacridienne (LAA), afin de réserver ces équipements à la lutte contre le Criquet pèlerin. A noter que des équipements supplémentaires ont été acquis en 2006 et 2007, notamment sur les reliquats des fonds des projets d'urgence gérés par la FAO, le projet PALPCP de la BAD et le projet USAID. Le Secrétariat a particulièrement insisté sur la nécessité de veiller, pour les UNLAs, au bon entretien des véhicules et à leur stricte utilisation pour la LAA, ce qui devrait être facilité par la création de centres nationaux autonomes.

34. Par rapport aux infrastructures des UNLAs, il a été indiqué que la Mauritanie, le Mali et le Niger ont soumis à la Coordination EMPRES-RO les plans architecturaux des bâtiments à construire ou à réhabiliter dans le cadre du projet PALPCP de la BAD et les démarches sont en cours pour lancer les appels d'offres. Pour le Tchad, les plans sont en cours de finalisation.
35. S'agissant de la gestion de l'information, un responsable a été désigné au niveau de chaque UNLA des pays de la RO. Un atelier régional de formation sur l'utilisation de Ramses V3 et eLocust2 a été organisé à Agadir, Maroc, du 2 au 7 juillet 2006 dans l'objectif de former les personnes ressources impliquées dans l'information acridienne au niveau des UNLAs des 7 pays disposant du système Ramses V3 et eLocust2. Pour les frais de transmission des données eLocust2, il a été précisé que le contrat avec la société française Novacom, financé en grande partie par le programme régulier de la FAO, arrive à terme en 2008. La CLCPRO assurera ensuite le financement de la partie du contrat relative à la Région occidentale.
36. A la suite de chacune des missions réalisées dans les quatre pays de la ligne de front en 2006 et 2007 pour la mise en œuvre effective du Programme EMPRES-RO, des aide-mémoires ont été rédigés à la suite de chacune de ces missions et serviront de référence pour évaluer dans le temps les avancées dans les pays concernés. Une étroite collaboration avec la Banque mondiale a aussi été engagée (conférences téléphoniques régulières) et il est prévu d'organiser des missions conjointes de supervision dans les pays (comme en avril 2007 au Niger).
37. La Coordination régionale du Programme EMPRES-RO a aussi initié une réflexion relative à l'élaboration de plans de gestion des risques en Région occidentale. Les travaux démarreront lors de la prochaine réunion des chargés de liaison EMPRES-RO (novembre 2007, Agadir).
38. Quant à la formation, l'atelier tenu à Niamey en avril 2007 a permis de valider un plan de formation régional du programme EMPRES-RO pour les années 2007-2009, dont la mise en œuvre a commencé cette année par la réalisation de plusieurs formations régionales et nationales.
39. Enfin, au sujet du plan régional de recherche, un atelier de validation similaire à celui de la formation sera réalisé en 2008. Un état des lieux des activités de recherche acridienne accomplies au Mali, Niger, Sénégal et Tchad, à l'instar de ce qui a été réalisé pour les 5 pays de l'Afrique du Nord-Ouest, est en cours d'élaboration. Plusieurs activités ont toutefois été réalisées en 2006 et 2007 (voir point « Recherche » de l'ordre du jour).
40. Lors des discussions, les participants ont demandé à ce que, pour chaque activité du Programme EMPRES-RO, un point focal soit désigné au niveau du Secrétariat en vue d'améliorer le suivi des activités en cours.
41. Par ailleurs, les délégués recommandent :
  - **Que le Secrétariat examine la faisabilité technique et financière pour l'établissement de conférences téléphoniques régulières avec les UNLAs.**
42. Les délégués ont également souhaité l'amélioration de la coordination entre le projet financé par le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) et le Programme EMPRES-RO, en matière de préservation de la santé humaine et de l'environnement.

## **7. Situation acridienne dans la Région occidentale et dans les autres régions (juin 2005 - septembre 2007)**

43. Le Secrétariat a présenté la situation acridienne dans les trois régions de l'aire de distribution du Criquet pèlerin (annexe 6).

### **Région occidentale**

44. En 2006, la situation acridienne est restée calme, exception faite des regroupements survenus en octobre dans le centre-ouest mauritanien et le Sahara occidental, où des groupes plus ou moins importants d'ailés matures ont été repérés et traités. Certains ont pu pondre et les éclosions qui s'en sont suivies ont donné naissance à des tâches larvaires de petite taille (quelques dizaines/centaines de m<sup>2</sup>) qui ont été rapidement traitées malgré leur très large dispersion sur le plan spatial. Le total des superficies traitées dans la Région occidentale est de 12 600 ha (Algérie : 4 538 ha ; Libye : 2 256 ; Maroc : 1 500 ha ; Mauritanie : 2 600 ha et Niger : 1 706 ha).
45. En 2007, les conditions écologiques durant la période de reproduction estivale en cours sont globalement normales. Des pluies importantes à modérées sont tombées dans la plupart des zones de reproduction estivale où les conditions écologiques sont favorables à la reproduction. Les conditions écologiques ont continué à s'améliorer en septembre en raison de la position du Front inter-tropical (FIT) lors de la deuxième moitié du mois d'août et la première décade de septembre.
46. La situation du Criquet pèlerin a été caractérisée par la présence d'ailés solitaires isolés immatures et matures dans le sud de l'Algérie et du Maroc, au Mali, en Mauritanie et au Tchad. En septembre, et avec l'installation des pluies dans les zones habituelles de reproduction du Criquet pèlerin, une reproduction à petite échelle a eu lieu, notamment au sud et au centre de la Mauritanie et au nord-ouest du Tchad, où des larves solitaires ont été observés.
47. Etant donné l'augmentation des effectifs du Criquet pèlerin au cours des derniers mois, le dessèchement amorcé de la végétation dans le Sahel des pâturages et l'arrivée éventuelle de pluies au nord de la Mauritanie et au sud du Maroc et de l'Algérie au cours des mois d'octobre et novembre pourraient accentuer le regroupement des populations acridiennes et permettre des reproductions à petite échelle dans les zones de reproduction hivernale.

### **Région centrale**

48. Dans la Région centrale, les fortes pluies inhabituelles qui sont tombées sur les côtes de la mer Rouge à partir de septembre 2006 ont conduit au développement de résurgences du Criquet pèlerin, depuis décembre 2006, dans plusieurs pays de la Région centrale, en Érythrée, Soudan, Somalie, Éthiopie et Arabie Saoudite. Depuis avril 2007, le Yémen affronte la résurgence la plus grave en 15 ans. Celle-ci s'est poursuivie jusqu'en septembre avec, en ce dernier mois, la formation de davantage d'essaims dans l'intérieur et leur déplacement vers les hautes terres et la côte méridionale. Quelques essaims ont traversé le golfe d'Aden vers Djibouti, l'est de l'Éthiopie et le nord de la Somalie, et d'autres ont péri en mer. Jusqu'à présent, aucun essaim n'a atteint les plaines côtières de la mer Rouge, où une reproduction à petite échelle était en cours au Yémen, en Érythrée et au Soudan. On s'attend néanmoins à ce que la reproduction entraîne une forte augmentation des effectifs acridiens au cours des prochains mois sur la côte de la mer Rouge, au Yémen, et, dans une moindre mesure, en Érythrée, au Soudan et en Arabie Saoudite. A ce jour, les superficies traitées par voies aérienne et terrestre depuis décembre 2006 sont d'environ 180 000 hectares.

### **Région orientale**

49. Dans la Région orientale, une reproduction à petite échelle a eu lieu dans le Rajasthan, en Inde, et le long de la frontière dans le désert du Cholistan, au Pakistan. Des opérations de lutte limitées ont été réalisées en Inde. Les pluies ont diminué dans les aires de reproduction estivale, le long des deux côtés de la frontière indo-pakistanaise. Avec le dessèchement de la végétation et la fin de la reproduction, les effectifs acridiens vont diminuer et des ailés épars pourraient se déplacer vers l'Ouest, en direction du Baluchistan, au Pakistan.

50. Lors des discussions sur le point 7 de l'ordre du jour, les délégués ont donné des compléments d'information sur la situation acridienne et le dispositif de surveillance déployé au niveau national. Les délégués recommandent :
- **Que tous les pays transmettent, chaque année, leur plan annuel de surveillance et de lutte au Secrétariat.**
  - **Que les pays précisent le nombre d'équipes de prospection mobilisées dans chacun de leur bulletin périodique sur la situation acridienne.**
  - **Que des prospections conjointes semblables à celle effectuée en 2007 soient réalisées au niveau de la région.**
51. Concernant l'absence de prospection au Mali et au Niger et des risques que pourrait représenter pour l'ensemble de la région le manque d'informations sur la présence et les reproductions éventuelles du Criquet pèlerin dans les zones grégariques de ces deux pays, les délégués réitèrent les recommandations suivantes formulées par le Comité exécutif :
- **Que l'Algérie, la Libye, la Mauritanie et le Tchad renforcent les opérations de surveillance/lutte dans les zones limitrophes avec le Mali et le Niger.**
  - **Que toutes les mesures alternatives soient prises au Mali et au Niger pour pallier l'absence de prospections, y compris l'utilisation d'images satellitaires et aériennes, la formation des militaires, l'implication des collectivités locales et la sensibilisation des populations pour la remontée de l'information aux UNLAs.**

## **8. Analyse des recommandations de la mission d'évaluation indépendante de la campagne 2003-2005**

52. Le Secrétariat a rappelé que l'objectif de la mission d'évaluation multilatérale indépendante de la campagne 2003-05 de lutte antiacridienne, mise en place par la FAO et les donateurs, était d'évaluer les actions menées par les différents acteurs au cours de la campagne 2003-2005 et de proposer des améliorations pour la gestion des campagnes futures. Il a présenté les seize recommandations et sous-recommandations établies par cette mission d'évaluation qui concernent directement la CLCPRO ou les Commissions de façon globale ainsi que leur analyse réalisée par le groupe de travail constitué lors de la 38<sup>ème</sup> Session du DLCC, le MERWOG (*Multilateral Evaluation Report Working Group*) (annexe 7).
53. La recommandation 22, relative à la révision du rôle et des responsabilités de la CLCPRO, a été particulièrement discutée. Les participants ont désigné un groupe de travail, composé de représentants de l'Algérie, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie et de la CLCPRO, qui s'est réuni en marge de la réunion pour examiner cette question de façon plus approfondie. Lors de la réunion de ce groupe de travail *ad-hoc*, le coordonnateur du projet FSP a précisé qu'un budget de l'ordre de 120 000 euros était disponible auprès dudit projet pour animer une réflexion sur l'environnement institutionnel et la place des bailleurs de fonds dans la lutte antiacridienne (financements d'études et d'ateliers de travail sur cette question).
54. Lors des discussions tenues par la Commission ainsi que par le groupe de travail, un certain nombre de constats et souhaits ont été exprimés, qui sont les suivants :
- La Commission partage le constat général fait par la mission d'évaluation indépendante selon lequel les rôles dévolus à la CLCPRO doivent être clarifiés.
  - Les délégués ont rappelé le manque de communication et concertation apparus entre les pays, la CLCPRO et la FAO lors de la recrudescence majeure 2003-05, qui ont, entre autres, révélé la nécessité d'améliorer la visibilité et le poids politique et financier de la CLCPRO parmi l'ensemble des acteurs concernés.



- Les délégués ont unanimement appelé de leurs vœux un renforcement du rôle de coordination de la Commission (circulation de l'information, solidarité intra-régionale, etc.). Il s'agit dans ce cas d'examiner comment permettre à la Commission de jouer pleinement ce rôle, qui lui est déjà attribué dans l'Accord portant création de la CLCPRO.
  - Il a également été souhaité que la CLCPRO joue un rôle décisionnel plus important dans le futur. Pour cela, les autorités politiques pourraient être impliquées plus fortement, selon des modalités qui sont à définir (par exemple par la tenue d'une réunion ministérielle chaque fois que nécessaire ou encore par l'attribution au président d'un rôle de mobilisation des pays et de communication avec les plus hautes autorités politiques).
  - Les participants se sont accordés sur le fait qu'il n'était ni nécessaire ni souhaitable que la CLCPRO dispose de compétences opérationnelles en situation de rémission ou résurgence du Criquet pèlerin, comme l'OCLALAV en son temps. Cela est apparu dépassé dans la mesure où les quatre pays de la ligne de front (et le Maroc) ont à présent un centre autonome de lutte antiacridienne, auquel la mise en œuvre effective de la lutte préventive revient. La CLCPRO doit contribuer au renforcement et à la pérennisation des UNLAs mais ne doit pas s'y substituer.
  - Sur la possibilité de confier un rôle opérationnel à la CLCPRO en situation de recrudescence ou invasion acridienne, à noter, parmi d'autres considérations, que les mécanismes prévus dans les plans de gestion des risques en cours d'élaboration (nationaux, régionaux et/ou internationaux) devraient permettre une meilleure gestion des crises.
55. Les délégués ont souhaité que l'examen des rôles et responsabilités de la CLCPRO soit initié de façon concertée, avec les pays et le Département de l'agriculture (AG) et le service juridique de la FAO. Ils recommandent :
- **Que la FAO, les Etats membres de la CLCPRO et le Secrétariat de cette Commission examinent les possibilités de mise en oeuvre de la recommandation 22 de la mission d'évaluation multilatérale indépendante.**
  - **Que les Etats membres de la CLCPRO mettent en application les dispositions de l'Accord portant création de la CLCPRO, notamment l'article VI relatif aux obligations des Etats membres en matière de politiques nationales et de coopération régionale concernant la lutte contre le Criquet pèlerin.**

## 9. Formation

56. Le Secrétariat a présenté les activités de la CLCPRO en matière de formation (annexe 8). Il a rappelé les différentes étapes qui ont conduit à l'élaboration du plan de formation régional 2007-2009, adopté par l'ensemble des pays en avril 2007 à Niamey (Niger), lors de l'atelier de validation dudit plan. Ce Plan de formation régional comprend :
- des formations régionales de courte durée, pour lesquels les thèmes suivants ont été retenus : prospection, techniques d'application, gestion de la lutte antiacridienne, suivi environnemental et santé humaine, suivi et évaluation, télédétection et utilisation des images satellitaires, et étude économique de l'impact des invasions acridiennes ;
  - des formations nationales de courte durée (dispensées dans le pays ou à l'étranger) ;
  - des formations individuelles de courte durée (dispensées dans le pays ou à l'étranger) ;
  - des formations de longue durée.

57. Des informations ont été données par le Secrétariat sur la tenue de l'atelier de formation régional des formateurs en Afrique du Nord, organisé à Ghadames en Libye, en juillet 2007. La formation dispensée en arabe comprenait 5 modules: bioécologie du Criquet pèlerin, prospection et gestion des données acridiennes, techniques d'application, protection de la santé humaine et de l'environnement et gestion de la campagne de lutte antiacridienne. Le support pédagogique utilisé était celui préparé pour la formation des formateurs organisée au profit des pays sahéliens à Niamey en 2005, traduit en arabe pour le présent atelier. L'approche pédagogique suivie, la participation active des participants et les tests d'évaluation des connaissances pré et post formation ont montré le succès de cette formation, dispensée par le Secrétariat de la CLCPRO et des experts de la région. La parfaite organisation de l'atelier par les autorités libyennes, que le Secrétariat a remercié, a également été soulignée.
58. La formation de maîtres prospecteurs, programmée pour octobre/novembre 2007 au Mali, n'a pu avoir lieu en raison de problème de calendrier et d'insécurité qui se posent actuellement dans le nord du pays. Cette formation est reportée à 2008.
59. Le Secrétariat a également présenté les formations nationales réalisées au cours de l'année 2007 par les pays de la région et a insisté sur l'importance du suivi-évaluation de ces formations et de leur impact sur l'amélioration des compétences des agents formés. Il a été rappelé aux pays de fournir au Secrétariat des informations exhaustives sur la tenue de telles formations.
60. Pour les formations doctorales, le Secrétariat a informé les participants de la soutenance, le 29 septembre 2007, de la thèse de doctorat de M. Mamadou Abdou (Niger) financée par le DLCC<sup>3</sup> depuis avril 2004 et ayant pour thème : "Les effets environnementaux de la lutte chimique contre le Criquet pèlerin (*Schistocerca gregaria* Forskål, 1775) (*Orthoptera, Acrididae*) dans la vallée de Tafidet au Niger". M. Mamadou Abdou a reçu la plus haute distinction académique en vigueur à l'Institut agronomique et vétérinaire (IAV) Hassan II.
61. Le deuxième doctorant, M. Abdallahi Ould Babah (Mauritanie) doit soutenir prochainement sa thèse intitulée : « Biogéographie du Criquet pèlerin (*Schistocerca gregaria* Forskål, 1775), identification et caractérisation des zones à risques acridiens en Mauritanie ».
62. Enfin, une formation de 3<sup>ème</sup> cycle en acridologie a démarré depuis la rentrée 2006 à l'IAV Hassan II à Agadir, au Maroc. La première promotion achèvera sa formation mi-2008. Elle est composée de quatre étudiants, un malien, un sénégalais et deux marocains. La 2<sup>ème</sup> promotion, comprenant deux maliens, deux tchadiens, un sénégalais et deux marocains, a effectué sa rentrée en septembre 2007.
63. Lors des débats, les délégués ont tout d'abord salué les efforts entrepris par le Secrétariat et l'engagement des pays de la région pour la mise en œuvre effective du plan de formation régional. Ils ont complété les informations précédemment envoyées au Secrétariat sur les formations organisées au niveau national. Le Secrétariat a rappelé à cette occasion que toutes les informations nécessaires soient transmises à la CLCPRO sur une base régulière et, dans tous les cas, avant les réunions pour la mise à jour des documents.
64. L'attribution de la bourse doctorale financée sur le budget de la Commission, a été discutée par les participants. Il a été convenu de donner la priorité aux pays de la ligne de front et, parmi eux, le Mali et le Tchad (la Mauritanie et le Niger ayant récemment bénéficié de bourses similaires). A noter que la bourse est présentement allouée à la Tunisie. Les délégués recommandent ainsi :

---

<sup>3</sup> Desert Locust Control Committee / Comité de lutte contre le Criquet pèlerin.

- **Que la bourse doctorale soit réservée à un seul étudiant en vue d'accomplir son cursus de formation doctorale (4 ans).**
- **Que les personnes bénéficiaires de cette bourse doctorale soient des fonctionnaires des UNLAs et que les gouvernements concernés s'engagent à ce que les bénéficiaires restent affectés à la lutte antiacridienne.**
- **Que la Tunisie présente, d'ici février 2008, un candidat à la formation doctorale pour bénéficier de la bourse qui lui est actuellement octroyée.**
- **Que dans l'hypothèse où la Tunisie ne présente pas, d'ici février 2008, de candidat à la formation doctorale, la bourse soit attribuée au Mali.**
- **Que le prochain bénéficiaire de cette bourse, après le Mali, soit le Tchad.**

## 10. Recherche

65. Le Secrétariat de la CLCPRO a informé l'assistance de l'intérêt capital accordé par la Commission à la recherche opérationnelle. En décrivant les réalisations de la CLCPRO en 2006-2007 dans le domaine de la recherche (annexe 9), il a rappelé que des consultants nationaux ont été recrutés pour compléter l'état de lieux en Région occidentale. L'année 2008 sera marquée par la synthèse de ces travaux et le lancement, en collaboration avec les partenaires scientifiques de la CLCPRO et du programme EMPRES-RO, d'un atelier pour l'élaboration d'un plan de recherche pour les années à venir.
66. Malgré le retard pris dans l'élaboration dudit plan, de nombreuses activités ont néanmoins été réalisées en 2006 et 2007. Il s'agit en particulier:
- a. des travaux de recherche de deux doctorants (voir point formation);
  - b. la réalisation d'un essai avec le *Green Muscle*® sur des petites bandes larvaires de Criquet pèlerin en Mauritanie (2006);
  - c. l'élaboration d'un plan d'action sur deux ans, dans le cadre du projet FIDA, pour lever les contraintes liées à l'utilisation opérationnelle du *Green Muscle*®;
  - d. la conduite des travaux de recherche sur la nouvelle formulation *Green Muscle*® dans la station de recherche régionale d'Akjoujt;
  - e. la réalisation (en cours) de quatre thèmes de recherche par les étudiants de la première promotion de la formation de 3<sup>ème</sup> cycle en acridologie de l'institut agronomique et vétérinaire (IAV) Hassan II à Agadir; et
  - f. l'identification d'autres sujets de recherche dans le cadre du projet du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) -en cours de finalisation-, notamment la mise au point d'une méthodologie permettant de définir les zones à risque acridien à partir des images satellitaires sur une base décadaire. Cette expérimentation sera conduite par un agent du Centre national de lutte antiacridienne (CNLA) de Mauritanie, dans le cadre d'une formation de Master.
67. Lors des discussions, les délégués ont approuvé le financement par la Commission, à hauteur de 19 000 dollars EU, du projet de recherche présenté par l'Algérie sur « La dynamique des populations du Criquet pèlerin (*Schistocerca gregaria* Forskål, 1775) dans les aires grégarigènes du Sud algérien- Apport des données historiques et satellitaires pour améliorer la prévision des pullulations ». Ils ont jugé ce projet très porteur pour l'amélioration des méthodes de surveillance dans la lutte préventive.
68. La Commission a par ailleurs noté la nécessité d'actualiser les répertoires des données acridiennes existants, le dernier travail de collecte et d'analyse des données acridiennes

à l'échelle régionale datant de 1990 (Atlas des biotopes de reproduction du Criquet pèlerin, G. Popov, 1997). Les délégués recommandent ainsi :

- **Que les pays abritant des foyers de grégarisation mettent à jour et exploitent les données historiques existantes sur la situation du Criquet pèlerin dans leur pays et en informent le Secrétariat, qui assurera la compilation et la diffusion de ces données.**

69. Le représentant de la Mauritanie a ensuite mentionné la prise en charge par le projet AELP de deux chercheurs du CNLA en Mauritanie, qui travaillent l'un sur la caractérisation des populations acridiennes et l'autre sur le champignon entomopathogène *Metarhizium anisopliae* var. *acridum*. Des activités de recherche sur ce biopesticide sont également en cours à la Station d'Akjoujt, en Mauritanie, ainsi qu'au Centre AGRHYMET, au Niger. A cet égard, les délégués recommandent :

- **Que les échanges entre la station d'Akjoujt et AGRHYMET sur les travaux de recherche sur le *Metarhizium anisopliae* var. *acridum* soient renforcés pour une meilleure synergie des activités entreprises.**

70. Des travaux de recherche sur des biopesticides, notamment sur l'effet d'extraits de plantes sur le Criquet pèlerin, sont par ailleurs effectués par l'Institut national agronomique (INA) et l'Institut national de la protection des végétaux (INPV) d'Alger.

71. Le représentant du Maroc a informé qu'au Maroc, des essais à petite échelle avec le biopesticide Spinosad ont été conduits en 2007 sur le Criquet marocain. Les résultats ont été satisfaisants, tant au niveau de la mortalité des criquets que de l'impact sur l'environnement. Ce travail sera poursuivi à grande échelle et sera relaté dans une publication.

## **11. Comptes annuels pour 2005, 2006 et 2007 et programme de travail et budget pour le biennium 2008 – 2009**

72. Le Secrétariat a présenté la situation des contributions des Etats membres au 30 septembre 2007, les dépenses effectuées en 2005, 2006 et 2007 à la même date ainsi que le programme de travail et de budget pour le biennium 2008-2009 (annexe 10).

73. Concernant les contributions, le Secrétariat a souligné que les arriérés, au 30 septembre 2007, avaient atteint un niveau élevé, soit 486 000 dollars EU, et qu'à cette même date, aucun pays, à l'exception du Maroc, n'avait versé sa contribution annuelle 2007, qui est exigible et payable au premier jour de l'année civile à laquelle elle se rapporte. Il a rappelé à cet effet que le Directeur général de la FAO a adressé aux Etats membres de la CLCPRO, en juin 2007, une lettre de rappel attirant leur attention sur les arriérés et les contributions annuelles non encore honorés. Se basant sur ces lettres officielles, le Secrétariat a saisi les responsables des Unités nationales de lutte antiacridienne en les invitant à intervenir auprès des autorités concernées pour faire activer le règlement des contributions et arriérés de leur pays.

74. Le Secrétariat a ensuite présenté de façon détaillée le projet de programme de travail et de budget pour les années 2008 et 2009. Il a informé les délégués que la contribution aux travaux de recherche avait été augmentée de 15 000 à 25 000 dollars EU et de l'appui prévu à la formation de 3<sup>ème</sup> cycle en Acridologie à l'IAV Hassan II à Agadir et à l'INA d'Alger. Un montant de 20 000 dollars EU a par ailleurs été inscrit au programme de travail et budget pour permettre au Secrétariat d'apporter, en cas de nécessité absolue, une contribution aux travaux de recherche pour lesquels des étudiants éprouvent des difficultés financières. Le Secrétariat a proposé aussi que la CLCPRO contribue à l'organisation des réunions des Chargés de liaison du programme EMPRES en Région occidentale pour un montant de 10 000 dollars EU par réunion.

75. Les délégués ont exprimé leur préoccupation quant à l'importance des arriérés dus par les Etats membres de la CLCPRO et ont précisé, chacun en ce qui concerne son pays, que les démarches nécessaires sont en cours pour apurer les arriérés de contributions.

76. Au terme des discussions, les délégués :

- **Remercient les Etats membres qui versent régulièrement leurs contributions au Fonds de la Commission et invite les autres pays à s'acquitter dans les meilleurs délais de leurs arriérés et de leurs contributions annuelles.**
- **Approuvent les comptes annuels de 2005, 2006 et 2007, ainsi que le programme de travail et de budget pour le biennium 2008-2009, tels que complétés par la Session.**

77. Le programme de travail et budget pour le biennium 2008-2009, tel que complété par la Session, est le suivant

Description d'activité	Montants (en dollars EU)	
	2008	2009
<b><u>Consultants</u></b>	<b>12000</b>	<b>27000</b>
Appui au Secrétariat de la CLCPRO	4000	12000
Supervision et suivi des formations nationales	8000	15000
<b><u>Contrats</u></b>	<b>40000</b>	<b>25000</b>
Elaboration et reproduction dépliants et logo CLCPRO	5000	0
Financement Projets de recherche	25000	25000
Traduction du glossaire des termes acridiens élaborés en arabe et en anglais par la CRC en Région centrale	10000	0
<b><u>Voyages</u></b>	<b>78000</b>	<b>110000</b>
Visite du Président de la Commission à Rome	4000	4000
Participation du Président de la Commission à la 5 <sup>ème</sup> Session	0	3000
5 <sup>ème</sup> et 6 <sup>ème</sup> Réunions du Comité exécutif (5 pays)	15000	20000
Prospections conjointes	0	15000
Echange d'experts	8000	8000
7 <sup>ème</sup> Réunion des chargés de liaison EMPRES-RO	10000	0
8 <sup>ème</sup> Réunion des chargés de liaison EMPRES-RO	0	10000
Appui à la formation de 3 <sup>ème</sup> cycle Acridologie		
- Intervenants étrangers	15000	15000
- Encadrants	6000	15000
- Appui aux travaux de recherche des étudiants	20000	20000
<b><u>Formation</u></b>	<b>35000</b>	<b>35000</b>
Bourse d'étude doctorale	20000	20000
Appui aux formations nationales	15000	15000

Description d'activité	Montants (en dollars EU)	
	2008	2009
<b><u>Equipement (non consommable)</u></b>	<b>65000</b>	<b>15000</b>
Achat de pack <i>eLocust 2</i> (Libye et Tchad)	20000	0
Abonnements aux revues scientifiques (via Internet)	10000	10000
Achat de logiciels spécialisés	5000	5000
Achat d'un véhicule conduite intérieure pour le Secrétariat	30000	0
<b><u>Frais généraux</u></b>	<b>45000</b>	<b>85000</b>
5 <sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif (5 pays)	10000	0
5 <sup>ème</sup> Session de la CLCPRO et 6 <sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif	0	40000
Appui au Secrétariat de la Commission	10000	10000
Appui à la Station d'Akjoujt	5000	5000
Prospections conjointes	0	10000
Dépenses imprévues	20000	20000
<b>Sous-Total</b>	<b>275000</b>	<b>297000</b>
Frais d'Agence (13%)	<b>35750</b>	<b>38610</b>
<b>TOTAL 2008 et 2009</b>	<b>310750</b>	<b>335610</b>

## 12. Date et lieu de la 5<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif, de la 5<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO et de la 6<sup>ème</sup> Réunion de son Comité exécutif

78. Les délégués des Etats membres ont convenu de tenir,

- A l'aimable invitation du délégué du Burkina Faso, la 5<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif de la CLCPRO au Burkina Faso en 2008, à une date à définir d'un commun accord entre le Secrétariat, la FAO et le pays hôte ;
- A l'aimable invitation du délégué du Maroc, la 5<sup>ème</sup> Session de la Commission et la 6<sup>ème</sup> réunion de son Comité exécutif au Maroc en 2009, à une date à définir d'un commun accord entre le Secrétariat, la FAO et le pays hôte.

79. Le Burkina Faso et le Maroc ont été remerciés par les participants.

## 13. Points divers

80. Aucun point divers n'a été soulevé par les participants.

## 14. Adoption du rapport et clôture de la Session

81. Les délégués, après avoir apporté quelques modifications,

**- Adoptent à l'unanimité le rapport de la 4<sup>ème</sup> Session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale.**

82. La clôture de la 4<sup>ème</sup> Session a été marquée par la présence de Monsieur Fousséiny Mariko, Secrétaire général du Ministère de l'agriculture.
83. Au nom de Monsieur le Ministre de l'agriculture, il a remercié très sincèrement les participants de leur engagement effectif pour les travaux de cette Session. Il a notamment rappelé l'importance de certaines recommandations faites par les Délégués : l'appel aux pays membres du paiement régulier des contributions, l'organisation de la réunion ministérielle et l'examen de la planification des réunions de la CLCPRO et d'EMPRES-RO.
84. Il a réitéré l'engagement du Mali pour l'organisation très prochaine d'une réunion ministérielle des pays membres de la CLCPRO, visant à mieux asseoir les missions de la CLCPRO et la lutte préventive.
85. Il a enfin exprimé sa profonde reconnaissance auprès des participants pour l'effort que chacun mène dans le domaine de la lutte antiacridienne.
86. Pour sa part, Monsieur Thami Ben Halima, Secrétaire exécutif de la CLCPRO a remercié les participants pour leur contribution très constructive aux travaux qui ont été conduits durant cette Session. Il a exprimé sa satisfaction des avancées institutionnelles en cours dans les pays membres et s'est dit convaincu que la lutte antiacridienne va encore progresser de façon significative dans les prochains mois avec la tenue de la réunion ministérielle des pays membres de la CLCPRO.
87. En plus des remerciements ci-dessus, les délégués des Etats membres ont exprimé leurs vifs remerciements à tous les responsables, cadres et autres personnels du Mali pour la qualité de l'organisation de cette 4<sup>ème</sup> Session.
88. Ils ont exprimé leur reconnaissance au Secrétariat de la Commission pour la qualité des documents de travail qu'il a élaborés et pour la clarté des exposés présentés.
89. Ils ont également adressé leurs vifs remerciements au Président de la Session pour la façon dont il a conduit les débats.
90. Ils ont également remercié le comité de rédaction pour la qualité du document du rapport et les efforts fournis pour le préparer dans le temps imparti.

## **ANNEXES**

<b>Annexe 1. Examen et adoption du rapport de la 3<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif....</b>	<b>31</b>
<b>Annexe 2. Examen et adoption du rapport de la 4<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif....</b>	<b>34</b>
<b>Annexe 3. Activités du Secrétariat.....</b>	<b>41</b>
<b>Annexe 4. Suivi des recommandations de la 3<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO.....</b>	<b>49</b>
<b>Annexe 5. Etat d'avancement du Programme EMPRES en Région occidentale.....</b>	<b>54</b>
<b>Annexe 6. Situation acridienne dans la Région occidentale et dans les autres Régions (juin 2005 – septembre 2007).....</b>	<b>61</b>
<b>Annexe 7. Analyse des recommandations de la mission d'évaluation multilatérale indépendante de la campagne 2003-2005.....</b>	<b>66</b>
<b>Annexe 8. Formation.....</b>	<b>71</b>
<b>Annexe 9. Recherche.....</b>	<b>75</b>
<b>Annexe 10. Etat des contributions, comptes annuels pour 2005, 2006 et 2007 et programme de travail et budget pour le biennium 2008-2009.....</b>	<b>77</b>
<b>Annexe 11. Liste des participants.....</b>	<b>82</b>



## **Annexe 1. Examen et adoption du rapport de la 3<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif**

Conformément aux recommandations de la 3<sup>ème</sup> Session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO) tenue à Tripoli, Libye, du 12 au 16 juin 2005, le Président du Comité exécutif a convoqué la 3<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif de la Commission à Nouakchott, Mauritanie, les 8 et 9 décembre 2006. Tous les Etats membres du Comité exécutif y ont participé : Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad.

Les travaux ont été conduits par M. Mohamed Abdallahi Ould Babah (Mauritanie), et M. Palouma Abou (Tchad) élus respectivement Président et Vice-président. L'ordre du jour suivant a été adopté :

2. Ouverture de la réunion
3. Election du Président, du Vice-président et du Comité de rédaction et adoption de l'ordre du jour
4. Rapport sur les activités du Secrétariat en 2005-2006
5. Situation du criquet pèlerin au cours de la période de reproduction estivale 2006
6. Analyse des recommandations de la mission d'évaluation multilatérale de la campagne 2003-2005
7. Formation et recherche
8. Aperçu sur l'état des contributions au Fonds fiduciaire de la CLCPRO
9. Divers : réforme des véhicules des Equipes d'Intervention de la Région Occidentale (EIRO) de la CLCPRO mis à disposition de la Mauritanie
10. Date et lieu de la prochaine réunion
11. Adoption du rapport
12. Clôture de la réunion

### **1/ Activités du Secrétariat 2005-2006**

- Finalisation de l'Accord confiant à la FAO la gestion du projet « Projet d'appui à la lutte préventive contre le criquet pèlerin dans quatre pays membres de la CLCPRO (PALPCP-CLCPRO) » financé par la BAD et finalisation des termes de mandat du Comité de pilotage de ce programme ;
- Organisation, dans les pays de la ligne de front et au Sénégal, d'une mission d'évaluation des moyens d'intervention actuellement disponibles (inventaire physique) pouvant servir pour la lutte préventive au cours des prochaines années ;
- Préparation, annonces d'ouverture de poste et sélection (AGPP et Secrétariat) des candidats aux postes financés par le Projet FAD/BAD pour renforcer le Secrétariat de la CLCPRO à Alger ;
- Contribution à l'Atelier régional de formation sur les images satellitaires et eLocust2 tenu en juillet 2006 à Agadir, Maroc ;
- Contribution à l'organisation de visites/formation de plusieurs cadres et techniciens des pays de la ligne de front dans d'autres pays de la RO ;
- La mise en œuvre du Plan d'opération 2006 du programme EMPRES-RO a débuté par les missions effectuées par la Coordination régionale en avril-mai 2006, successivement au Niger, en Mauritanie et au Mali. L'objectif global de ces missions était de sensibiliser davantage les responsables nationaux et les partenaires au développement à la nécessité de réussir la lutte préventive contre le criquet pèlerin au niveaux national et régional et aux dispositions à prendre pour atteindre cet objectif. A noter que la collaboration avec la Banque mondiale se renforce de plus en plus pour une mise en œuvre harmonisée des programmes.
- L'élévation du statut juridique du CLAA de Mauritanie, devenu CNLA, au rang d'Etablissement public, et la création du Centre national de lutte contre le criquet pèlerin (CNLCP) au Mali constituent deux événements marquants de l'année 2006

qui auront un impact capital dans la mise en place d'une stratégie durable de la lutte préventive contre le criquet pèlerin dans la Région occidentale

**Recommandation : création d'une unité nationale de lutte antiacridienne autonome au Niger et au Tchad.**

## **2/ Situation du criquet pèlerin (période de reproduction estivale 2006)**

Le Secrétariat a présenté la situation acridienne dans la région. Il a précisé que les conditions écologiques durant la période de reproduction estivale étaient globalement proches de la normale.

Au sujet des populations acridiennes, la situation est également restée proche de la normale, exception faite des regroupements survenus en octobre dans le centre-ouest mauritanien et le Sahara occidental, où des groupes plus ou moins importants d'ailés matures ont été repérés et traités. Certains ont pu pondre et les éclosions qui s'en sont suivies ont donné naissance à des taches larvaires de petite taille (quelques dizaines/centaines de m<sup>2</sup>) qui ont été rapidement traitées malgré leur très large dispersion sur le plan spatial. Le total des superficies traitées dans la Région occidentale est de 12 600 ha (Algérie : 4 538 ha ; Libye : 2 256 ; Maroc : 1 500 ha ; Mauritanie : 2 600 ha et Niger : 1 706 ha).

Dans les régions centrale et orientale, seuls quelques ailés solitaires y ont été observés et la situation est globalement calme.

Au terme de la discussion sur ce point, le Comité s'est félicité des efforts fournis par les pays concernés dans le suivi de l'évolution de la situation acridienne et pour les actions entreprises pour éviter une nouvelle recrudescence. Il a toutefois exprimé son inquiétude quant à la non réalisation des prospections dans certaines régions notamment au Niger et au Mali pour des raisons d'insécurité.

**Recommandation : encouragement des visites de terrain des pays infestés par les responsables de la lutte antiacridienne des pays limitrophes, et invite ces pays à les financer sur leurs fonds propres.**

## **3/ Analyse des recommandations de la mission d'évaluation multilatérale indépendante de la campagne 2003-2005**

Dans sa présentation, le Secrétariat a rappelé que l'objectif de cette mission d'évaluation multilatérale indépendante, mise en place par la FAO et les donateurs, était d'évaluer les actions menées par les différents acteurs au cours de la campagne 2003-2005 et de proposer des améliorations pour la gestion de futures campagnes. Seize recommandations et sous-recommandations établies par cette mission d'évaluation concernent directement la CLCPRO ou les Commissions de façon globale.

La recommandation 22, relative à la révision du rôle et des responsabilités de la CLCPRO, a été particulièrement discutée. Les participants ont alors désigné un groupe de travail qui s'est réuni en marge de la réunion pour examiner cette question de façon plus approfondie et proposer au Comité des recommandations y relatives. Le groupe a formulé les propositions ci-après :

- établir les besoins complémentaires des pays de la ligne du front pour renforcer leurs structures nationales à travers l'appui technique et matériel des pays d'invasion ;
- soumettre ces besoins aux pays d'invasion pour qu'ils contribuent aux efforts de lutte entrepris par les pays de la ligne de front ;
- saisir l'occasion de la tenue de la réunion des Ministres sur la lutte préventive pour officialiser cet appui à moyen et long termes sous l'égide de la CLCPRO.

**Recommandations :**

- ***Demande à ce que, à l'avenir, tous les appuis intra-régionaux aux activités de lutte antiacridienne soient coordonnés par le Secrétariat de la CLCPRO ;***
- ***Adopte les propositions du groupe de travail relatives à la recommandation 22 de la mission d'évaluation multilatérale indépendante de la campagne 2003-2005 et demande, aussi bien au Secrétariat de la CLCPRO qu'aux responsables des Unités nationales de lutte antiacridienne des pays membres de la CLCPRO, de ne ménager aucun effort pour faciliter la mise en place de ces actions.***

**4/ Formation et recherche**

Le Secrétariat a présenté les activités de formation réalisées dans la Région occidentale. Il a informé les participants que la bourse de formation doctorale attribuée à M. Abdallahi Ould Babah (Mauritanie) a pris fin en octobre 2005. L'octroi de la bourse pour 2007 doit revenir à la Tunisie conformément à la recommandation n°20 de la 31<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif de la CLCPANO (27-31 mai 2002) dont le rapport a été adopté par la 24<sup>ème</sup> Session de cette Commission (Alger, 7-8 juin 2003).

Le Secrétariat a proposé d'étudier la possibilité de l'affectation, à l'avenir, d'une telle bourse à des formations de 3<sup>ème</sup> cycle d'ingénieur ce qui permettrait, en raison du coût plus faible, d'assurer la formation de plusieurs personnes au lieu d'une seule.

**Recommandations :**

- ***Assurer deux types de formation de long et moyen terme (Doctorat, 3<sup>ème</sup> cycle d'ingénieur et Master en acridologie) et en assurer les financements si les fonds de la Commission ou d'autres sources le permettent ;***
- ***Financer l'organisation de l'atelier régional de formation des maîtres-formateurs pour les pays d'Afrique du nord sur les fonds de la Commission ;***
- ***Augmenter le montant réservé à la recherche acridienne à hauteur de 25 000 \$ EU par an ;***
- ***Financer les activités de recherche entreprises dans le domaine de l'acridologie par les étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle d'ingénieur dans le cadre de leur mémoire de fin d'étude.***

**5/ Réforme des véhicules des EIRO de la CLCPRO mis à disposition de la Mauritanie****Recommandations :**

- ***Donne son accord pour la mise à la réforme des véhicules des EIRO de la CLCPRO et charge le Secrétariat de la Commission de sa mise en œuvre ;***
- ***Invite préalablement les responsables du CNLA de Mauritanie à transmettre au Secrétariat les spécifications techniques des véhicules des EIRO de la CLCPRO pour lui permettre d'engager la procédure administrative de réforme auprès de la FAO/siège.***

## **Annexe 2. Examen et adoption du rapport de la 4<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif**

Conformément aux recommandations de la 3<sup>ème</sup> Session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO) tenue à Tripoli, Libye, du 12 au 16 juin 2005, le Président du Comité exécutif a convoqué la 4<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif de la Commission à Bamako, Mali, les 18 et 19 octobre 2007. Tous les Etats membres du Comité exécutif y ont participé : Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad.

Les travaux ont été conduits par M. Palouma Abou (Tchad), et M. Lo Mame Ndené (Sénégal) élus respectivement Président et Vice-président. L'ordre du jour suivant a été adopté :

1. Ouverture de la réunion
2. Election du Président, du Vice-président et du Comité de rédaction et adoption de l'ordre du jour
3. Bref rappel des activités du Secrétariat de la CLCPRO et suivi des recommandations de la 3<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif
4. Situation du Criquet pèlerin en 2007 et suivi de la mise en oeuvre de la stratégie de lutte préventive dans la Région occidentale
5. Formation et recherche
6. Examen des comptes annuels pour 2005, 2006 et 2007 et élaboration du programme de travail et du budget pour le biennium 2008-2009
7. Renouvellement des membres du Comité exécutif pour les deux années à venir
8. Divers : Examen de la planification des réunions CLCPRO et du Programme EMPRES en Région occidentale
9. Adoption du rapport

### **1) Activités du Secrétariat en 2007**

Le Secrétariat de la Commission a informé les participants du suivi donné aux seize recommandations de la 3<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif (Nouakchott, 8-9 décembre 2006). Il s'est réjoui des avancées concernant la création, au cours de l'année 2007, de l'Agence nationale de lutte antiacridienne (ANLA) au Tchad et du Centre national de lutte antiacridienne (CNLA) au Niger. Au Tchad, la signature du décret d'application de la loi portant création de l'ANLA est imminente. Au Niger, le texte de loi et décret d'application, adoptés par le Conseil des ministres le 2 août, sont en cours d'examen par l'Assemblée nationale. La création d'unités autonomes dans les quatre pays de la ligne de front représente une avancée institutionnelle importante pour la pérennisation de la lutte préventive dans la Région occidentale (RO).

Quatre recommandations n'ont pas été suivies d'effet. Deux d'entre elles concernent les visites de terrain des pays infestés par les responsables de la lutte antiacridienne des pays limitrophes, non réalisées dans la mesure où la situation acridienne est restée calme.

La recommandation relative à la précision par la Mauritanie des appellations géographiques dans les cartes de signalisation incluses dans les bulletins périodiques n'a pas encore été mise en oeuvre mais devrait l'être incessamment.

Il n'a pas non plus été possible de tenir une réunion ministérielle sur la lutte préventive en 2007 au vu des calendriers électoraux des différents pays. Des actions de sensibilisation ont toutefois été entreprises par le Secrétariat de la CLCPRO et la FAO ainsi que par les unités de lutte antiacridienne au niveau national. Au cours des discussions, les objectifs de la réunion ministérielle ont été précisés: sensibilisation des ministres concernés sur la lutte préventive contre le Criquet pèlerin et institutionnalisation de l'aide intra-régionale par la mise en place de mécanismes adéquats (notamment mise à disposition par les pays d'Afrique du Nord de fonds, matériel et autres moyens pour les quatre pays de la ligne de front.

**Recommandation : que le Président de la 4<sup>ème</sup> Session saisisse le ministre de son pays pour inviter ses homologues de la Région occidentale à tenir au plus vite la réunion ministérielle.**

## **2) Situation du criquet pèlerin en 2007**

Le Secrétariat a présenté la situation acridienne dans les trois régions de l'aire de distribution du Criquet pèlerin en soulignant que la vigilance doit être de mise malgré l'accalmie de la situation acridienne dans la Région occidentale et la baisse d'activité en région centrale.

Dans la Région occidentale, les conditions écologiques durant la période de reproduction estivale en cours sont globalement normales. Des pluies importantes à modérées sont tombées dans la plupart des zones de reproduction estivale où les conditions écologiques sont favorables à la reproduction. Les conditions écologiques ont continué à s'améliorer en septembre en raison de la position du FIT lors de la deuxième moitié du mois d'août et la première décade de septembre.

La situation du Criquet pèlerin est restée calme dans la Région occidentale. Des ailés solitaires isolés immatures et matures ont été observés au sud de l'Algérie et du Maroc, au Mali, en Mauritanie et au Tchad. En septembre, et avec l'installation des pluies dans les zones habituelles de reproduction du Criquet pèlerin, une reproduction à petite échelle a eu lieu, notamment au sud et au centre de la Mauritanie et au nord-ouest du Tchad, où des larves solitaires ont été observés.

Les conditions écologiques très favorables ont favorisé la reproduction et l'augmentation des effectifs du Criquet pèlerin. Le dessèchement amorcé de la végétation dans le Sahel des pâturages et l'arrivée éventuelle de pluies au nord de la Mauritanie et au sud du Maroc et de l'Algérie au cours des mois d'octobre et novembre pourraient accentuer le regroupement des populations acridiennes et permettre des reproductions à petite échelle dans la région.

Concernant la mise en œuvre des plans d'action pour la période estivale 2007, la CLCPRO et la FAO ont pris toutes les dispositions nécessaires pour que les pays de la ligne de front puissent réaliser le plan d'action 2007. Des échanges entre le Secrétariat et les Unités de lutte antiacridienne (UNLAs) ont permis d'identifier avec précision les moyens matériels et financiers requis pour la mobilisation des équipes de prospection et de lutte en Mauritanie, Mali, Niger et Tchad. Les équipes de prospection ont été déployées dans les pays de la ligne de front à l'exception du Niger où les conditions d'insécurité ne l'ont pas permis. Après trois semaines d'activités dans le Tamesna, l'Adrar des Iforas et le Timetrine, ces mêmes conditions d'insécurité ont obligé le Mali à suspendre les prospections, suite à la prise en otage, le 26 août 2007, de l'une des équipes, qui évoluait sur le versant est de l'Adrar des Iforas.

Il a été souligné que l'excellente collaboration entre les pays de la Région occidentale et le Secrétariat a permis la mise en œuvre du plan de surveillance et de lutte 2007 dans de bonnes conditions.

Les participants ont longuement discuté des mesures à adopter pour pallier l'absence de prospection dans deux pays clés de la Région occidentale, le Mali et le Niger.

**Au terme des discussions sur ce point, le Comité recommande que :**

- l'Algérie, la Libye, la Mauritanie et le Tchad renforcent les opérations de surveillance/lutte dans les zones limitrophes avec le Mali et le Niger ;**
- toutes les mesures alternatives soient prises au Mali et au Niger pour pallier l'absence de prospections, y compris l'utilisation d'images satellitaires et aériennes, la formation des militaires, l'implication des collectivités locales et la sensibilisation des populations pour la remontée de l'information aux UNLAs.**

Dans la Région centrale, les fortes pluies inhabituelles qui sont tombées sur les côtes de la mer Rouge à partir de septembre 2006 ont conduit au développement de résurgences du Criquet pèlerin, depuis décembre 2006, dans plusieurs pays de la Région Centrale, en Érythrée, Soudan, Somalie, Éthiopie et Arabie Saoudite. Depuis avril 2007, le Yémen affronte la résurgence la plus grave en 15 ans. Celle-ci s'est poursuivie jusqu'en septembre avec, en ce dernier mois, la formation de davantage d'essaims dans l'intérieur et leur déplacement vers les hautes terres et la côte méridionale. Quelques essaims ont traversé le golfe d'Aden vers Djibouti, l'est de l'Éthiopie et le nord de la Somalie, et d'autres ont péri en mer. Jusqu'à présent, aucun essaim n'a atteint les plaines côtières de la mer Rouge, où une reproduction à petite échelle était en cours au Yémen, en Érythrée et au Soudan. On s'attend néanmoins à ce que la reproduction entraîne une forte augmentation des effectifs acridiens au cours des prochains mois sur la côte de la mer Rouge, au Yémen, et, dans une moindre mesure, en Érythrée, au Soudan et en Arabie Saoudite.

**Le Comité a exprimé sa satisfaction pour les mesures entreprises par les pays de la Région centrale, la FAO et la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale (CRC) pour faire face à la recrudescence survenue au niveau de cette région. Bien que la conjugaison de ces efforts ait permis de réduire le risque de voir cette situation se transformer en invasion généralisée, la vigilance reste de rigueur en raison des effectifs encore présents dans la région et des conditions écologiques favorables.**

**Le Comité a aussi exprimé sa grande appréciation pour la coopération entre les deux régions qui s'est manifestée par l'envoi en urgence, suite à une demande de la FAO, de 70 000 litres de pesticides donnés par la Mauritanie au Yémen. Ce genre d'action est à encourager.**

Dans la Région orientale, une reproduction à petite échelle a eu lieu dans le Rajasthan, en Inde, et le long de la frontière dans le désert du Cholistan, au Pakistan. Des opérations de lutte limitées ont été réalisées en Inde. Les pluies ont diminué dans les aires de reproduction estivale, le long des deux côtés de la frontière indo-pakistanaise. Avec le dessèchement de la végétation et la fin de la reproduction, les effectifs acridiens vont diminuer et des aîlés épars pourraient se déplacer vers l'Ouest, en direction du Baluchistan, au Pakistan.

### **3) Formation et recherche**

#### **Formation**

Le Secrétariat de la CLCPRO a présenté les activités de la CLCPRO en matière de formation. Il a rappelé les différentes étapes qui ont conduit à l'élaboration du plan de formation régional 2007-2009, adopté par l'ensemble des pays en avril 2007 à Niamey (Niger), lors de l'atelier de validation dudit plan.

Ce Plan de formation régional comprend :

- des formations régionales de courte durée, pour lesquels les thèmes suivants ont été retenus : prospection, techniques d'application, gestion de la lutte antiacridienne, suivi environnemental et santé humaine, suivi et évaluation, télédétection et utilisation des images satellitaires, et étude économique de l'impact des invasions acridiennes ;
- des formations nationales de courte durée (dispensées dans le pays ou à l'étranger) ;
- des formations individuelles de courte durée (dispensées dans le pays ou à l'étranger) ;
- des formations de longue durée.

Des informations ont aussi été données par le Secrétariat sur la tenue de l'atelier de formation des formateurs en Afrique du Nord, organisé à Ghadames en Libye, en juillet 2007.

La formation de maîtres prospecteurs, programmée pour octobre/novembre 2007 au Mali, n'a pu avoir lieu en raison de problème de calendrier et de sécurité qui se posent actuellement dans le nord du pays. Cette formation est reportée à 2008.

En ce qui concerne les formations nationales, le Secrétariat a présenté un tableau résumant les formations réalisées au cours de l'année 2007 par les pays de la région et a insisté sur l'importance du suivi-évaluation de ces formations. Il a été rappelé aux pays de fournir au Secrétariat des informations exhaustives sur la tenue de telles formations.

**Le Comité recommande que :**

- ***Un accompagnement soit fourni, si nécessaire, par la CLCPRO aux UNLAs en vue de l'amélioration de l'organisation et l'exécution des formations nationales.***
- ***Une évaluation des acquis des agents ayant bénéficié des formations nationales soit entreprise par le Secrétariat de la Commission.***

Pour les formations doctorales, le Secrétariat a informé les participants de la soutenance, le 29 septembre 2007, de la thèse de doctorat de M. Mamadou Abdou (Niger). Le deuxième doctorant, M. Abdollahi Ould Babah (Mauritanie) doit, quant à lui, soutenir très prochainement sa thèse.

**Le Comité recommande que :**

- ***La Tunisie présente en février 2008 au plus tard un candidat à la formation doctorale pour bénéficier de la bourse qui lui est octroyée, sans quoi celle-ci sera attribuée à un autre pays de la région.***

Enfin, une formation de 3<sup>ème</sup> cycle en acridologie a démarré depuis la rentrée 2006 à l'IAV Hassan II à Agadir, au Maroc. La 2<sup>ème</sup> promotion, a effectué sa rentrée en 2007. Les participants ont discuté des critères de sélection pour l'attribution des bourses aux étudiants en 3<sup>ème</sup> cycle, ainsi que des ressources nécessaires aux étudiants pour mener à terme leurs travaux de recherche.

**Le Comité recommande que :**

- ***Les candidats aux bourses de 3<sup>ème</sup> cycle disposent d'une expérience en acridologie et s'engagent à travailler dans la lutte antiacridienne après la formation.***
- ***Chaque UNLA réserve sur son budget annuel un montant pour assurer les travaux de recherche de ses étudiants.***
- ***La CLCPRO réserve un montant annuel pour les étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle en acridologie rencontrant des difficultés financières particulières.***

## **Recherche**

Le Secrétariat exécutif de la CLCPRO a informé l'assistance de l'intérêt capital accordé par la Commission à la recherche opérationnelle. En décrivant les réalisations de la CLCPRO en 2006-2007 dans le domaine de la recherche, il a souligné que des consultants nationaux ont été recrutés pour compléter l'état de lieux, déjà réalisé pour les 5 pays d'Afrique du Nord-Ouest, des activités de recherche acridienne accomplies au Mali, Niger, Sénégal et Tchad avant la fin de l'année 2007. L'année 2008 sera marquée par la synthèse de ces travaux et

le lancement, en collaboration avec les partenaires scientifiques de la CLCPRO et du programme EMPRES-RO, d'un atelier pour l'élaboration d'un plan de recherche pour les années à venir.

Malgré le retard pris dans l'élaboration dudit plan, les nombreuses activités réalisées en 2006 et 2007 ont été présentées.

Concernant le financement de projets de recherche par la CLCPRO, le Secrétariat a récemment reçu deux propositions, l'une de l'Algérie et l'autre du Sénégal. Au cours de la session, les participants ont chargé un comité scientifique, composé des représentants du Maroc, de la Mauritanie et du Niger, d'évaluer les deux projets. Après examen des deux propositions, et sur la base des critères de sélection pré-établis par la CLCPRO, le Comité scientifique a retenu le projet relatif à « La dynamique des populations du Criquet pèlerin (*Schistocerca gregaria* Forskål, 1775) dans les aires grégarigènes du Sud algérien - Apport des données historiques et satellitaires pour améliorer la prévision des pullulations », proposé par l'Algérie, pour bénéficier d'une contribution de 19 000 dollars EU de la CLCPRO.

**Le Comité recommande que :**

- ***La Commission contribue à hauteur de 19 000 dollars EU au projet de recherche intitulé « La dynamique des populations du Criquet pèlerin (*Schistocerca gregaria* Forskål, 1775) dans les aires grégarigènes du Sud algérien - Apport des données historiques et satellitaires pour améliorer la prévision des pullulations », proposé par l'Algérie.***
- ***En raison de l'intérêt présenté par le thème de recherche de l'étudiant sénégalais, intitulé « Evaluation des aspects opérationnels, des impacts socio-économiques et écologiques des invasions acridiennes 2003-05 au Sénégal », le Sénégal examine la possibilité de faire prendre en charge ce thème de recherche par le projet AELP de la Banque mondiale.***

#### **4) Examen des comptes annuels pour 2005, 2006 et 2007 et élaboration du programme de travail et du budget pour le biennium 2008-2009**

Le Secrétariat a présenté la situation des contributions des Etats membres au 30 septembre 2007, les dépenses effectuées en 2005, 2006 et 2007 (au 30 septembre) ainsi que les programmes de travail et de budget pour le biennium 2008-2009.

Concernant les contributions, le Secrétariat a souligné que les arriérés, au 30 septembre 2007, ont atteint un niveau élevé, soit 486 000 dollars EU, et qu'à cette même date, aucun pays, à l'exception du Maroc, n'a versé sa contribution annuelle 2007, qui est exigible et payable au premier jour de l'année civile à laquelle elle se rapporte. Il a rappelé à cet effet que le Directeur général de la FAO a adressé aux Etats membres de la CLCPRO en juin 2007 une lettre de rappel attirant leur attention sur les arriérés et les contributions annuelles non encore honorés. Se basant sur ces lettres officielles, le Secrétariat a saisi les responsables des Unités nationales de lutte antiacridienne en les invitant à intervenir auprès des autorités concernées pour faire activer le règlement des contributions et arriérés de leur pays.

Les délégués des Etats membres ont précisé, chacun en ce qui concerne son pays, que les démarches nécessaires sont en cours pour apurer les arriérés de contributions.

Le Secrétariat a ensuite présenté de façon détaillée le projet de programme de travail et de budget pour les années 2008 et 2009. Il a informé les délégués que les recommandations de la 3<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif avaient été prises en considération dans l'élaboration de ces documents, en particulier en ce qui concerne l'augmentation de la contribution aux travaux de recherche de 15 000 à 25 000 dollars EU et l'appui à la formation de 3<sup>ème</sup> cycle en Acridologie à l'IAV Hassan II à Agadir. Le Secrétariat a proposé aussi que la CLCPRO



contribue à l'organisation des réunions des Chargés de liaison du programme EMPRES en Région occidentale pour un montant de 10 000 dollars EU par réunion.

Les discussions ont porté sur l'ensemble des points ci-dessus et le Secrétariat a donné toutes les clarifications demandées. Le financement des travaux de recherche des étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle en acridologie a été soulevé, mais leur montant élevé s'est révélé handicapant pour mettre en exécution une telle proposition. Un montant de 20 000 \$ EU a néanmoins été inscrit au programme de travail et budget pour permettre au Secrétariat d'apporter, en cas de nécessité absolue, une contribution aux travaux de recherche pour lesquels des étudiants éprouvent des difficultés financières.

Au terme des discussions, les délégués ont remercié le Secrétariat de la CLCPRO et la FAO pour la bonne gestion du fonds fiduciaire de la Commission. Ils ont exprimé leur préoccupation quant à l'importance des arriérés dus par la plupart des pays.

#### **Le Comité:**

- ***Approuve les comptes annuels de 2005, 2006 et 2007 (au 30 septembre) tout en demandant à la FAO de procéder à la correction des imputations effectuées par erreur sur les budgets de 2005, 2006 et 2007.***
- ***Approuve les programmes de travail et de budget pour le biennium 2008 et 2009, après y avoir apporté quelques modifications.***
- ***Remercie les Etats membres qui versent régulièrement leurs contributions au Fonds de la Commission et invite instamment les autres pays à s'acquitter dans les meilleurs délais de leurs arriérés et de leurs contributions annuelles.***

Le programme de travail et budget, tel que modifié puis approuvé par le Comité, pour le biennium 2008-2009, a ensuite été présenté à l'aide d'un tableau récapitulatif.

#### **5) Renouvellement des membres du Comité exécutif pour les deux années à venir**

La procédure du choix des membres du Comité exécutif, adoptée par la 3<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO sur proposition de la 1<sup>ère</sup> Réunion du Comité exécutif, est de renouveler tous les deux ans trois de ses membres sur la base de l'ordre alphabétique (latin).

Sur cette base, les Etats membres qui seront membres du Comité exécutif pour les deux prochaines années sont : **le Sénégal, le Tchad, la Tunisie, le Burkina Faso et l'Algérie**. Il est à rappeler que le Burkina Faso n'a intégré la CLCPRO qu'en juin 2005.

#### **6) Examen de la planification des réunions CLCPRO et du Programme EMPRES en Région occidentale**

Ce point a été soumis à discussion sur demande des pays en raison des nombreuses réunions organisées chaque année au niveau de la Région Occidentale. En effet, trois réunions ont une fréquence annuelle: la Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO; la Réunion des Chargés de liaison EMPRES-RO et la Réunion du Comité de Pilotage EMPRES-RO. Une année sur deux, la Session de la CLCPRO est également organisée.

Etant donné que les objectifs de la CLCPRO et d'EMPRES-RO sont quasiment les mêmes, et que le Secrétariat de la CLCPRO est chargé à la fois des missions de la Commission et de celles d'EMPRES-RO, l'organisation de toutes ces réunions pose les problèmes suivants:

- Au moins quatre mois de l'année sont réservés par le Secrétariat à la préparation et au déroulement de ces réunions ;
- Les pays de la Région consacrent eux aussi beaucoup de temps pour participer à ces réunions ;

- Les sujets traités au cours de ces manifestations sont parfois similaires et pourraient être ainsi redondants ;
- Les coûts de ces rencontres sont élevés (environ 50 000 dollars EU pour chacune d'entre elles).

En plus de ces réunions statutaires, d'autres rencontres sous forme d'ateliers ou de réunions techniques sont également organisées.

Les discussions menées sur ce point par le présent Comité exécutif n'ont pu aboutir à une révision profonde de la planification de ces réunions. Etant donné, en outre, qu'elles ont toutes (Réunions CLCPRO et EMPRES-RO) un caractère statutaire, et que des responsables différents sont appelés à y participer, les délégués ont trouvé des difficultés pour regrouper certaines d'entre-elles, comme par exemple la Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO et celle des Chargés de liaison EMPRES-RO.

Au terme des discussions **le Comité recommande que :**

***Le Secrétariat examine la planification des réunions CLCPRO et EMPRES-RO et élabore une proposition pour une nouvelle planification des réunions au niveau de la Région occidentale; cette proposition sera présentée à la 5<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif en 2008.***

### **Annexe 3. Activités du Secrétariat**

Au cours de la période considérée, les principales activités réalisées par le Secrétariat de la Commission sont résumées ci-après :

#### **1. Coordination des activités antiacridiennes dans la Région**

Bien qu'elle soit restée calme la plupart du temps, la situation acridienne a été suivie de près par le Secrétariat notamment lors de la résurgence survenue en Mauritanie en octobre 2006. A cet effet, le Secrétaire exécutif de la CLCPRO s'est rendu sur le terrain en Mauritanie pour s'enquérir de la situation acridienne et des dispositions prises pour y faire face. La visite de terrain effectuée du 7 au 12 novembre 2006 en compagnie du Chef de service des interventions du CNLA et du Fonctionnaire national EMPRES a permis de se rendre dans la majorité des zones susceptibles d'être infestées par le Criquet pèlerin, situées dans le Centre-Nord mauritanien.

Il faut souligner à ce sujet que la Mauritanie a réagi très rapidement pour contrecarrer la résurgence et a pu déployer en quelques jours suffisamment d'équipes de prospection et de lutte qui ont permis de maîtriser rapidement la situation. De son côté, la FAO a réagi avec une grande célérité et a pu envoyer en peu de temps un hélicoptère de prospection et de lutte qui a fortement contribué à une bonne connaissance de la situation sur le terrain.

Par ailleurs, le Secrétariat de la Commission a veillé en 2006 et 2007 à l'élaboration et à l'exécution par les pays des plans annuels de surveillance et de lutte.

#### **2. Coordination des activités du Programme EMPRES-RO**

Ces activités sont détaillées dans le point traitant du programme EMPRES-RO.

#### **3. Coordination des actions de solidarité régionale**

Dans le but d'assurer la pérennité de la lutte préventive au niveau de la Région occidentale, la 4<sup>ème</sup> Réunion des Chargés de liaison EMPRES-RO, tenue début 2006 à Alger, avait recommandé, sur proposition du Secrétariat de la CLCPRO / Coordination EMPRES-RO, l'organisation d'une réunion ministérielle des Etats membres de la CLCPRO ayant pour objectif la mise en place d'un mécanisme de durabilité de la lutte préventive contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale. Ce point a été soulevé lors des rencontres que le Secrétaire exécutif de la Commission a eues avec les Ministres chargés de la lutte antiacridienne de Mauritanie, du Niger, du Mali et du Tchad au cours des missions effectués en 2006-2007 dans ces pays. Il l'a également soulevé avec le Ministre algérien de l'Agriculture et du Développement Rural et le Secrétaire général du Ministère de l'Agriculture et du Développement rural du Maroc.

Ces discussions ont montré que tous les ministres rencontrés sont favorables à la tenue d'une telle réunion et à la mise en place des mécanismes appropriés pour la durabilité de la lutte préventive. Il reste cependant à en préciser les modalités d'organisation et surtout son financement. A cela, il faudrait ajouter que les années 2006 et 2007 ont connu, dans de nombreux pays de la région, des élections législatives et des changements de gouvernements qui n'ont pas permis de faire aboutir cette réunion ministérielle. Le Secrétariat est convaincu que pour que cette réunion puisse se tenir, il sera nécessaire que l'un des pays membres de la CLCPRO en prenne le leadership.

#### **4. Contribution à la diffusion et à l'interprétation de l'information acridienne**

Les bulletins des situations acridiennes élaborés par les pays de la CLCPRO sont régulièrement diffusés par le Secrétariat chaque fois que la situation acridienne l'exige. De

même, l'analyse de ces bulletins et l'amélioration de leur contenu sont demeurés une préoccupation du Secrétariat.

Lors de la résurgence survenue en Mauritanie en octobre 2006, le Secrétariat a réagi immédiatement en diffusant largement et rapidement l'information au niveau des pays de la région et a joué le rôle de catalyseur auprès de la FAO siège en vue d'apporter l'appui nécessaire à la Mauritanie.

Les pays de la RO disposent aujourd'hui, dans leur grande majorité, de cellules de l'information fonctionnelles. Les utilisations du système RAMSES V3 et de *eLocust* sont de plus en plus maîtrisées au niveau des pays qui transmettent de mieux en mieux à la CLCPRO et à ECLO des fichiers RAMSES reflétant les résultats des prospections réalisées. Dans le but de rendre ces outils plus performants, la CLCPRO a financé une formation régionale en juillet 2006 à Agadir au profit de 7 pays de la RO. Des efforts sont actuellement en cours pour rendre ces outils fonctionnels également en Libye et au Tchad, seuls pays de la RO à ne pas en disposer.

### **5. Appui aux Etats membres dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action**

Conformément au mandat de la Commission, le Secrétariat de la CLCPRO aide les Etats à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action prévisionnels. Il n'a cessé de fournir une assistance aux pays de la ligne de front (Mauritanie, Mali, Niger et Tchad) pour finaliser et réviser si besoin leur plan d'action pour les campagnes estivales. Il a également contribué à la recherche des moyens et des financements requis pour leur mise en œuvre.

### **6. Missions du Secrétariat de la CLCPRO entre juillet 2005 et septembre 2007**

Le Secrétariat de la CLCPRO a participé à plusieurs réunions techniques et a effectué des missions de travail dans de nombreux pays de la région où il a rencontré, à chaque visite, les autorités gouvernementales des pays affectés et les représentants des bailleurs de fonds pour les sensibiliser davantage sur la nécessité de mettre en place la stratégie de lutte préventive dans la Région Occidentale, et en insistant sur l'intérêt de renforcer les structures nationales de lutte contre le Criquet pèlerin afin d'assurer la durabilité de cette stratégie.

Les tableaux ci-dessous résument les lieux, dates et objets des missions.

**Missions du Secrétaire exécutif de la CLCPRO en 2005-2006**

LIEU	DATES	OBJET
Sirte, (Libye)	30/06-06/07/2005	Accompagner le DG FAO au Sommet de l'Union Africaine
Rome, (Italie)	04-17/09/2005	Participation Réunion démarrage EMPRES-RO Discussions avec la France et la Banque Mondiale (projets d'urgence & EMPRES-RO)
Rome, (Italie)	13-19/11/2005	Participation travaux Mission d'évaluation indépendante de la campagne LAA 2003-2005 et Réunion du Comité de pilotage
Sana'a (Yemen)	09-17/12/2005	Participation à la 13 <sup>ème</sup> Réunion des Chargés de liaison EMPRES-RC
Tunis, (Tunisie)	09-11/02/2006	Discussion avec la BAD projet d'appui programme EMPRES / RO réception FAO premier décaissements suite à la crise acridienne 2003-2005
Rome, (Italie)	09-13/04/2006	Participation a la réunion sur la stratégie de la FAO visant à éviter les constitutions de stocks de pesticides obsolètes
Niamey, (Niger) Nouakchott, (Mauritanie)	24/04-01/05/2006 02/05-08/05/2006	Participation à la mission de lancement effectif du Programme EMPRES/ RO. Discussions avec les autorités gouvernementales de toutes les activités de renforcement des capacités nationales (Institutions, constructions, équipements, plans d'action, financement,...)
Bamako, (Mali)	10/05-20/05/2006	Participation l'Atelier Régional sur la gestion des pesticides obsolètes BAD/FAO auquel tous les pays membres de la CLCPRO ont participé
Doha, (Qatar)	26/05-02/06/2006	Participation à la 25 <sup>ème</sup> Session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Centrale (CRC)
Rome, (Italie)	19-24/06/2006	Participation a la réunion préparatoire de l'Atelier sur l'utilisation des biopesticides contre le Criquet pèlerin
Rome, (Italie)	10-21/09/2006	– Participation à la 38 <sup>ème</sup> Session du DLCC – Participation a la réunion du Comité de pilotage du projet FAO/FIDA GCP/INT/964/IFA
Nouakchott, (Mauritanie)	4-15/11/2006	Evaluation de la situation acridienne et suivi de la mise en œuvre du programme EMPRES/RO

**Missions du Secrétaire exécutif de la CLCPRO en 2007**

LIEU	DATES	OBJET
Bamako, Mali	20-29/01/2007	- Assister à la 2 <sup>ème</sup> Réunion du Comité de Pilotage EMPRES/RO tenue à Bamako 22-24/01/2007 - Participer à la table ronde pour la préparation du Plan régional de formation (activité du Plan d'opération EMPRES/RO pour 2007) du 25-28/01/2007
Saly, Sénégal	10-16/02/2007	Assister à l'Atelier international sur l'avenir des biopesticides en lutte contre le Criquet pèlerin, Saly, Sénégal, 12-15 février 2007.
Niamey, Niger	09-20/04/2007	- Participation à l'atelier de validation du plan de formation régional dans le cadre du Programme EMPRES- RO(11-13/04/2007); - Participation à la mission conjointe Banque mondiale/FAO/CLCPRO de supervision du Projet de lutte d'urgence contre le Criquet pèlerin (PLUP) (16-20/04/2007)
Tunis, Tunisie	03-05/05/2007	Examiner avec la Banque africaine de développement la suite réservée aux requêtes de non objection relatives au recrutement de deux fonctionnaires au Secrétariat de la CLCPRO à Alger et au budget du plan d'opération 2007
Abidjan (Côte d'Ivoire) et Sana'a (Yémen)	16-18/05/2007	- Participation à la Conférence Sous-Régionale (Afrique de l'Ouest) pour la Réduction des Risques de Catastrophes Naturelles, tenue à Abidjan, Côte d'Ivoire, les 17-18 mai 2007, et faire une présentation sur « Les invasions du Criquet pèlerin et les risques associés en Afrique de l'Ouest » ; - Participation à la 29 <sup>ème</sup> Réunion du Comité Exécutif de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Centrale (CRC), tenue à Sana'a, Yémen, du 20 au 24 mai 2007, et y présenter les principales activités de la CLCPRO.
N'Djamena, Tchad	07-18/06/2007	- Participation à la mission de suivi de l'état d'avancement du programme EMPRES-RO au Tchad et discussion avec les Autorités nationales et le Représentant de la FAO de l'autonomie de l'Unité de lutte antiacridienne, du plan d'action 2007 et des autres activités programmées.
Tripoli et Ghadames (Libye)	03-26/07/2007	- Contribution à l'organisation et supervision de la "Session régionale de formation des formateurs pour les pays d'Afrique du Nord-Ouest dans le domaine du Criquet pèlerin"; - Présentation et animation du module "Bio-écologie et dynamique des populations du Criquet pèlerin"
Nouakchott (Mauritanie) et Agadir (Maroc)	24/9 – 1/10/2007	- Participation au 2 <sup>ème</sup> Comité de pilotage du Projet FIDA - Participation au jury de soutenance de la thèse de Doctorat es Sciences de M. Mamadou Abdou du Niger

Chacune des missions précitées a fait l'objet d'un rapport (pour les deux dernières le rapport est en préparation).



## 7. Réunions organisées par le Secrétariat

En deux ans, le Secrétariat de la CLCPRO a organisé 6 réunions régionales dans le cadre des activités du Programme EMPRES et de celles de la CLCPRO. A ce propos, le Secrétariat voudrait souligner les efforts fournis par son personnel et par le pays hôte ainsi que le temps très important alloué à la préparation des documents de travail et à l'organisation de telles réunions d'une part, et à la finalisation de leurs rapports d'autre part. Il souhaite que les pays membres lui facilitent un peu la tâche en répondant plus rapidement aux requêtes du Secrétariat.

Les réunions organisées durant la période considérée sont par ordre chronologique :

- 4<sup>ème</sup> Réunion des Chargés de liaison EMPRES-RO (Alger, Algérie, 25/2-1/3/2006) ;
- 1<sup>ère</sup> Réunion du Comité de Pilotage EMPRES-RO (Alger, Algérie, 4-6/3/2006) ;
- 5<sup>ème</sup> Réunion des Chargés de liaison EMPRES-RO (Nouakchott, Mauritanie, 4-7/12/2006) ;
- 3<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO (Nouakchott, Mauritanie, 8-9/12/2006) ;
- 2<sup>ème</sup> Réunion du Comité de Pilotage EMPRES-RO (Bamako, Mali, 22-24/1/2007) ;
- Atelier de validation du Plan de formation Régional (Niamey, Niger, 11-13/4/2007) ;
- 4<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO (Bamako, Mali, 18-19/10/2007) ;
- 4<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO (Bamako, Mali, 22-26/10/2007).

## 8. Autres activités

- Finalisation et publication des versions françaises des Rapports des 6 réunions précitées et de la version arabe de la réunion du Comité exécutif;
- Finalisation de la Page Web de la CLCPRO ;
- Contribution aux travaux de la Mission d'évaluation indépendante de la campagne de lutte antiacridienne 2003-2005 (à Rome, nov 2005, et à Alger, janv 2006) et participation à la réunion du Comité de pilotage spécifique à cette évaluation (14/11/2005 à Rome);
- Préparation, annonce de vacation et sélection (AGPP et Secrétariat) des candidats aux postes P4 (Fonctionnaire Acridologue) et P3 (Fonctionnaire chargé du suivi-évaluation) financés par le Projet FAD/BAD et devant renforcer le Secrétariat de la CLCPRO à Alger.
- Organisation d'une session de formation régionale des formateurs pour les pays d'Afrique du Nord-Ouest, tenue en Libye du 7 au 23 juillet 2007;
- Contribution à l'organisation de différentes sessions de formations nationales ;
- Contribution à l'organisation de visites/formation de plusieurs cadres et techniciens des pays de la LF dans d'autres pays de la RO.
- Préparation des documents de travail de la 4<sup>ème</sup> Réunion du C. Ex. de la CLCPRO et de la 4<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO et contribution à leur organisation;
- Analyse et diffusion de toute information utile.

## 9. Suivi des recommandations de la 3<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO



Sur les 42 recommandations de la 3<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO, 36 ont été totalement réalisées, et une partiellement, soit un taux de 87%. Celles qui n'ont pu être exécutées sont:

**R-8:** La création d'un "Fonds d'urgence" a été discutée avec tous les responsables gouvernementaux concernés des pays de la ligne de front, mais jusqu'à présent de tels fonds ne sont pas créés. La 38<sup>ème</sup> Session du DLCC a adopté le principe de création d'un Fonds d'Urgence International dont les TdRs sont en cours d'approbation.

**R13:** La FAO n'a pu créer un poste NPO au Niger en raison du manque de fonds.

**R14:** Le bulletin sur le programme EMPRES n'a pu être édité en raison du manque de temps et des nombreuses autres activités réalisées. Il le sera dans les mois à venir suite au renforcement des capacités humaines du Secrétariat.

**R 17 et R 24:** Aucune action n'a été entreprise avec le CIHEAM qui, de son côté, ne s'est absolument pas manifesté.

**R 26:** La FAO ne dispose pas des moyens financiers nécessaires pour créer de nouvelles stations de recherche.

## **10. Présentation des décisions et recommandations de la 3<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO aux Responsables de la FAO**

Conformément aux clauses de l'Accord de création de la CLCPRO les remplaçants du Président de la Commission (qui n'a pu rejoindre Rome en raison d'une subite maladie) ont rencontré successivement, et en présence du Secrétaire de la Commission, M<sup>rs</sup>. Elliott et Van Der Graaff le 23/1/06 et M. Solh le 24/1/06. Ils ont rappelé au cours de ces rencontres les principales recommandations de la 3<sup>ème</sup> Session (voir détails dans le document de travail de la 3<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif, tenue à Nouakchott les 8-9/12/2006).

Ils ont informé les responsables du siège de la FAO que "le Secrétariat de la CLCPRO a fait un excellent travail avec des moyens limités". Aussi, ont-il insisté sur la nécessité de renforcer le secrétariat de la CLCPRO.

Ils ont remercié la FAO pour son soutien très important à la Région Occidentale pendant l'invasion et pour son appui permanent à la CLCPRO et à ses Etats membres.

Enfin, ils ont présenté le logo de la CLCPRO, adopté au cours de la 3<sup>ème</sup> Session, à M<sup>rs</sup>. Van Der Graaff et Solh qui l'ont apprécié et approuvé.

Au terme des discussions, les Responsables d'AGP rencontrés ont relevé et souligné les points suivants:

- Les soucis des représentants de la Présidence de la CLCPRO sont partagés par la FAO, mais le manque de fonds constitue en ce moment une contrainte, le budget régulier de la FAO ayant été réduit de façon substantielle pour le biennium 2006-2007;
- L'appui des pays d'Afrique du Nord à leurs voisins du Sahel pendant la crise était très important et n'a pas d'équivalent dans le passé. C'est un réel et énorme développement dans la responsabilisation commune vis-à-vis du problème acridien;
- Cette solidarité devrait se poursuivre et les pays devraient être plus dynamiques pendant la période de rémission dans l'objectif de renforcer davantage et de façon durable les Unités nationales de lutte antiacridienne et en particulier celles des pays de la ligne de front;
- La 3<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO était un grand succès;
- Le Secrétariat de la Commission réalise un très bon travail;

- La FAO ne ménagera aucun effort pour mettre en œuvre rapidement le programme EMPRES en Région Occidentale pour lequel les moyens financiers sont d'ailleurs disponibles.

## 11. Coopération avec la Région centrale

La coopération entre la Région Occidentale et la Région Centrale, tant au niveau du programme EMPRES qu'entre les deux Commissions, ne cesse de se développer.

En plus de la participation mutuelle des Secrétaires des deux Commissions aux réunions organisées par chacune d'elle, un protocole de coopération et de coordination entre la CLCPRO et la CRC, élaboré par le Secrétariat de la CLCPRO, a été adopté par la CRC lors de sa 24<sup>ème</sup> Session en avril 2004 et par la CLCPRO lors de sa 3<sup>ème</sup> Session en juin 2005. Ce protocole définit les axes de coopération entre les deux commissions et les modalités d'organiser et de financer les actions communes ou à intérêt mutuel. Ainsi des stagiaires de la Région centrale ont assisté à des ateliers de formation régionaux organisés par la CLCPRO et vice versa.

Pendant la recrudescence survenue au Yémen en 2007, un consultant logisticien de la Région occidentale a été recruté par la FAO pour apporter son appui à ce pays.

## 12. Conclusion

Il faut tout d'abord signaler quatre évènements qui auront un impact capital dans la mise en place d'une stratégie durable de la lutte préventive contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale. Ce sont:

- l'élévation du statut juridique du CLAA de Mauritanie en août 2006 au rang d'Etablissement public à caractère administratif et financier qui lui confère une autonomie totale, le CLAA devient le CNLA, Centre National de Lutte Antiacridienne;
- la création en octobre 2006 du Centre National de Lutte Antiacridienne au Mali, établissement directement rattaché au cabinet du Ministre de l'Agriculture et disposant d'une autonomie de décision et d'action;
- la création au Tchad par une loi promulguée en avril 2007 d'une Agence Nationale de Lutte Antiacridienne dont les décrets d'application sont en cours d'approbation;
- l'approbation par le Conseil des Ministres du Niger fin juillet 2007 de la création d'un Centre National de Lutte Antiacridienne, Etablissement public à caractère administratif et doté d'une autonomie financière et de gestion. Le texte de loi y relatif sera présenté en octobre 2007 au parlement pour examen et approbation.

Ces quatre évènements confortent la politique régionale adoptée par la CLCPRO/Coordination EMPRES-RO dans le domaine institutionnel et sont le fruit d'efforts considérables fournis tant sur le plan national que régional.

Le renforcement des capacités humaines du Secrétariat de la CLCPRO constitue également un élément fondamental dans la consolidation de la gestion durable du problème Criquet pèlerin au niveau de la Région occidentale. Cette consolidation se fera à travers une coordination plus étroite des activités régionales, un appui plus consistant aux Unités nationales de lutte antiacridienne, le développement et la mise en œuvre de plans de gestion des risques liés au Criquet pèlerin aux niveaux national et régional, et l'élaboration et l'installation d'outils performants de suivi-évaluation de toutes les activités inhérentes à la durabilité de la lutte préventive quelles soient d'ordre administratif, financier, technique et matériel, ou liées à la recherche et à la protection de l'environnement.

**Annexe 4. Suivi des recommandations de la 3<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO  
(Tripoli, Libye, 12 au 16 juin 2005)**

Recommandations	Suivi
<b>R-1:</b> Adopter le rapport du Comité Exécutif avec les recommandations qui y sont formulées, à l'exception de celle relative à la création d'un fonds d'urgence pour l'achat de pesticides pour lequel 30.000 dollars E-U avaient été prévus.	➤ Rapport adopté et les 30.000 \$EU ont été affectés à d'autres rubriques
<b>R-2:</b> Tenir les réunions du Comité Exécutif immédiatement avant celles de la Commission lorsqu'elles sont organisées la même année.	➤ Cette recommandation s'applique à la présente session
<b>R-3:</b> Adopter l'Accord de coopération entre la CLCPRO et la CRC.	➤ Accord adopté
<b>R-4:</b> Encourager les prospections conjointes entre les pays et demander aux Secrétariats des deux Commissions, Occidentale et Centrale, d'apporter tout appui à la coordination dans ce domaine.	➤ Une prospection conjointe a été organisée entre Mali et Mauritanie en août 2007
<b>R-5:</b> Inviter les pays de la région à rester vigilants et à organiser des opérations de prospection et de lutte dans toutes les zones favorables à la reproduction et à la multiplication du Criquet pèlerin.	➤ Tous les pays ont organisé des opérations prospections/lutte en temps opportun et avec les moyens requis sauf le Niger et Mali dont les opérations ont été suspendues pour raison d'insécurité.
<b>R-6:</b> Intégrer les représentants des bailleurs de fonds dans les Comités de coordination de lutte antiacridienne instaurés dans chaque pays.	➤ La Mauritanie et le Mali ont tenu des réunions avec les partenaires au développement y compris les bailleurs de fonds.
<b>R-7:</b> Inviter les pays ayant bénéficié de dons à le faire savoir par tous les moyens d'information, y compris les médias.	➤ Des progrès notables ont été constatés dans ce domaine dans la majorité des pays bénéficiaires
<b>R-8:</b> Insister sur la nécessité de créer un "Fonds d'Urgence International pour le Criquet pèlerin" au sein de la FAO ainsi qu'un "Fonds National" dans chaque pays.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le Secrétariat de la CLCPRO, n'a reçu aucune confirmation de la création nouvelle d'un tel fonds dans les pays.</li> <li>➤ La 38<sup>ème</sup> Session du DLCC a adopté le principe de création d'un FUI.</li> </ul>
<b>R-9:</b> Compléter la formation des équipes d'intervention contre le Criquet pèlerin pour les rendre plus professionnelles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Des cycles de formation ont été organisés dans différents pays de la Région.</li> <li>➤ Renforcement des UNLCP en moyens humains.</li> </ul>

Recommandations	Suivi
<p><b>R-10:</b> Suivre régulièrement la situation et la gestion des stocks de pesticides dans chaque pays pour éviter leur accumulation et la pollution de l'environnement.</p>	<p>➤ L'Atelier tenu en mai 2006 à Bamako a traité de tous les aspects inhérents à la gestion des pesticides au niveau de tous les pays de la Région Occidentale. Tous les pays membres de la CLCPRO y ont participé et ont fait connaître leurs stocks et leurs contraintes.</p>
<p><b>R-11:</b> Activer la signature de l'Accord confiant à la FAO la gestion du projet BAD.</p>	<p>➤ Accord signé en septembre 2005</p>
<p><b>R-12:</b> Inviter les pays de la ligne de front à renforcer les Centres nationaux ou les Unités nationales chargés de la lutte antiacridienne et à leur accorder une autonomie financière et administrative.</p>	<p>➤ Création par loi du CNLA Mauritanie en août 2006, du CNLCP du Mali en octobre 2006. Pour le Tchad (ANLA) et Niger (CNLA) officiellement créées en 2007, les décrets d'application sont en instance de promulgation.</p>
<p><b>R-13:</b> Inviter la FAO à étudier la possibilité de créer un poste NPO au Niger.</p>	<p>➤ D'après le chef de service de protection des plantes, la FAO, bien que d'accord avec cette recommandation, ne dispose pas des ressources financières requises pour sa mise en œuvre.</p>
<p><b>R-14:</b> Editer un bulletin sur le programme EMPRES et l'insérer dans le site Web de la Commission.</p>	<p>➤ Réalisée.</p>
<p><b>R-15:</b> Fournir la fiche de prospection/lutte de la Région Occidentale aux pays participant en qualité d'observateurs.</p>	<p>➤ Recommandation réalisée au terme de la 3<sup>ème</sup> Session.</p>
<p><b>R-16:</b> Encourager la formation en acridologie à tous les niveaux, y compris pour les cadres et techniciens sur une durée de 3 à 6 mois au profit des cinq pays participant à la session à titre d'observateurs.</p>	<p>➤ Un 3<sup>ème</sup> cycle a été mis en place en septembre 2006 à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II à Agadir, au Maroc. Un étudiant malien et un sénégalais, et deux autres marocains poursuivent leurs cursus jusqu'en 2008.</p>
<p><b>R-17:</b> Bénéficier de l'expérience du CIHEAM en établissant un partenariat avec cette Institution.</p>	<p>➤ Aucune action n'a été entreprise.</p>
<p><b>R-18:</b> Poursuivre l'échange de visites d'experts entre les pays de la région.</p>	<p>➤ Plusieurs visites de techniciens des pays du Sahel ont été organisées en Algérie, au Maroc et en Mauritanie.</p>
<p><b>R-19:</b> Organiser une formation de formateurs similaires à celle initiée à Niamey (Niger).</p>	<p>➤ Elle a été réalisée pour les pays l'Afrique du Nord-Ouest du 7 au 23 juillet 2007 à Ghadamès (Libye).</p>

Recommandations	Suivi
<b>R-20:</b> Inviter les pays, les institutions et les organisations internationales à financer les recherches sur le Criquet pèlerin.	➤ Plusieurs donateurs, notamment les Pays-Bas et la Norvège ont été invités par le Secrétariat de la CLCPRO à contribuer au financement des recherches. Leur réponse était prometteuse.
<b>R-21:</b> Inviter les chercheurs des Etats membres à proposer rapidement des projets de recherche au Secrétariat de la Commission.	➤ Aucun projet de recherche n'a été présenté au Secrétariat malgré les nombreux rappels du Secrétariat à ce sujet.
<b>R-22:</b> Réaliser des recherches opérationnelles dans les aires d'habitat du Criquet pèlerin.	➤ Les travaux des deux thèses de doctorat conduits en Mauritanie et au Niger sont des travaux de recherche de terrain (voir point Formation).
<b>R-23:</b> Poursuivre les recherches sur les méthodes de lutte alternatives.	➤ Essai <i>Green Muscle</i> ® (GM) réalisé en Mauritanie du 02 au 12 Novembre 2006. ➤ Essais prévus avec GM et IGR (Dérégulateur de croissance) n'ont pu être réalisés.
<b>R-24:</b> Œuvrer pour coordonner avec le CIHEAM le développement de recherches dans les domaines d'intérêt mutuel	➤ Aucune action prise
<b>R-25:</b> Organiser une rencontre scientifique en Algérie en fin 2006.	➤ Non réalisée ➤ Pas de réponse aux messages envoyés par le Secrétariat au MADR en avril et juin 2006.
<b>R-26:</b> Demander à nouveau à la FAO de créer des stations de recherche dans les zones de reproduction du Criquet pèlerin et de renforcer la Station d'Akjoujt en Mauritanie.	➤ Aucune action prise par la FAO qui se trouve, en plus, confrontée à des difficultés financières
<b>R-27:</b> Etudier la possibilité de développer des recherches sur l'utilisation des champs magnétiques en lutte antiacridienne.	➤ Aucune action prise. Cette question devait être soulevée lors de rencontre scientifique non réalisée.
<b>R-28:</b> Approuver les comptes annuels de 2003 et 2004, ainsi que les programmes de travail et de budget pour le biennium 2005-2006 en y apportant quelques modifications.	➤ Les comptes ont été approuvés

Recommandations	Suivi
<p><b>R-29:</b> Remercier les Etats membres qui versent régulièrement leurs contributions au Fonds de la Commission et inviter les autres pays à s'acquitter dans les meilleurs délais de leurs arriérés et de leurs contributions annuelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Algérie, Mali et Sénégal sont à jour</li> <li>➤ Versement par le Maroc de tous les arriérés et même pour les quelques années à venir</li> <li>➤ Autres pays invités à faire un effort supplémentaire.</li> </ul>
<p><b>R-30:</b> Reporter l'acquisition d'un véhicule tout terrain par an (30 000 \$EU) au delà de 2007; cette question sera examinée à nouveau lors de la 4<sup>ème</sup> Session de la Commission.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Recommandation suivie</li> </ul>
<p><b>R-31:</b> Etudier la possibilité d'élaborer un Règlement financier de la Commission en collaboration avec la FAO.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Recommandation non encore réalisée.</li> </ul>
<p><b>R-32:</b> Demander à la FAO de procéder à la correction du prélèvement de 2 521 \$E-U effectué sur le budget de 2003 et relatif à l'organisation de la deuxième Réunion des Chargés de liaison EMPRES-RO.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Correction faite.</li> </ul>
<p><b>R-33:</b> Allouer un montant de 60 000 \$E-U pour couvrir une partie des dépenses inhérentes à l'organisation de la rencontre scientifique sur les recherches dans le domaine acridien, prévue fin 2006, et la recherche de ressources financières complémentaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Montant réservé dans le budget 2006 mais la rencontre n'a pas eu lieu.</li> </ul>
<p><b>R-34:</b> Autoriser le Secrétariat de la Commission à opérer, dans les situations d'urgence, des transferts de fonds d'une rubrique à l'autre après avoir consulté et obtenu l'accord du Président de la Commission et d'en informer les Etats membres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucun besoin ne s'est fait sentir</li> </ul>
<p><b>R-35:</b> Les délégués de la Libye, du Maroc, de la Mauritanie et de la Tunisie s'engagent à faire parvenir au Directeur général de la FAO l'instrument de retrait officiel de leur pays de la CLCPANO dans les plus brefs délais.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La Mauritanie l'a fait. Ce 3<sup>ème</sup> retrait, après l'Algérie et la Libye, a suffi pour proclamer caduc l'accord de création de la CLCPANO. le Secrétariat Général des Nations Unies en a été informé.</li> </ul>
<p><b>R-36:</b> Adoptent le Logo sous réserve d'ajouter l'acronyme de la CLCPRO de façon claire et équilibrée en dessous de la larve.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Acronyme CLCPRO ajouté au logo.</li> </ul>

Recommandations	Suivi
<b>R-37:</b> Adoptent la page Web de la CLCPRO tout en demandant au Secrétariat de la Commission d'y apporter les suggestions demandées.	➤ Toutes les suggestions ont été prises en compte.
<b>R-38:</b> Décident à l'unanimité l'adhésion officielle du Burkina Faso à la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région Occidentale.	➤ Le bureau légal de la FAO en a été saisi et en a informé le Secrétariat Général des Nations Unies.
<b>R-39:</b> Fixent le montant de la contribution du Burkina Faso au Fonds Fiduciaire de la Commission à 12 000 \$E-U par an.	➤ Contribution insérée par les services financiers de la FAO dans le tableau des contributions des pays au fonds fiduciaire de la CLCPRO.
<b>R-40:</b> Les délégués des Etats ont convenu de se conformer à l'application des accords en vigueur.	➤ La participation des pays à la 4 <sup>ème</sup> Session a été exceptionnellement financée par l'USAID
<b>R-41:</b> A l'aimable invitation du délégué du Mali, la 4 <sup>ème</sup> Session de la Commission (et la 4 <sup>mè</sup> Réunion de son Comité Exécutif) se tiendra au Mali au mois de juin 2007	➤ La 4 <sup>ème</sup> Session prévue en juin 2007 a été reportée à octobre 2007.
<b>R-42:</b> Au cas ou aucun Etat membre ne se proposera pour accueillir la 3 <sup>ème</sup> Réunion du Comité Exécutif, cette Réunion se tiendra au siège du Secrétariat de la Commission en Algérie en avril 2006.	➤ Suite à l'aimable invitation du Gouvernement mauritanien, la réunion s'est tenue à Nouakchott en décembre 2006.

## Annexe 5. Etat d'avancement du Programme EMPRES en Région occidentale

### 1. Objectifs et résultats attendus du programme EMPRES-RO

Après plusieurs missions d'évaluation techniques et financières effectuées par des experts internationaux et notamment dans les quatre pays de la ligne de front, la mise en œuvre du Programme EMPRES-RO a été entamée lors de l'Atelier Régional de planification des activités organisé à Nouakchott (Mauritanie) du 10 au 15 février 2001. Cet atelier a permis d'élaborer un schéma de planification pour la première phase de quatre ans du programme. L'objectif global et spécifique du programme ainsi que les 6 résultats attendus ci-dessous ont ainsi définis.

Objectif global	Les risques d'invasion du criquet pèlerin sont réduits en Région Occidentale contribuant à la lutte contre la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la préservation de l'environnement.
Objectif du programme	Un système de lutte préventive contre le criquet pèlerin est opérationnel grâce au renforcement et/ou à la création d'unités nationales de lutte et d'un dispositif de coordination régionale, et les bases de sa durabilité régionale (financière, technique et environnementale) sont définies.
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>R1 Un dispositif de surveillance et d'alerte précoce est opérationnel.</li> <li>R2 Des interventions rapides sont assurées dans chaque pays par les unités nationales conformément aux normes de contrôle qualité.</li> <li>R3 Un réseau opérationnel d'échange et de stockage d'information aux niveaux national, régional et international est mis en place.</li> <li>R4 La coordination régionale est opérationnelle.</li> <li>R5 Les capacités des ressources humaines des unités nationales sont renforcées.</li> <li>R6 Un programme de recherche opérationnelle est défini et initié.</li> </ul>

### 2. Actions réalisées durant les années 2006 et 2007

Il est à souligner que les difficultés financières d'une part et la recrudescence/invasion 2003-2005 d'autre part ont retardé la mise en œuvre du Programme EMPRES-RO.

La tenue de la 4<sup>ème</sup> réunion des Chargés de liaison à Alger (Algérie) en février 2006 constitue sans conteste, le démarrage effectif du Programme EMPRES pour la Région occidentale. En effet, avec la mise en œuvre du don de la Banque Africaine de Développement (6 millions \$ EU), la réalisation des activités planifiées depuis le 1<sup>er</sup> atelier de Nouakchott (février 2001) pouvait être envisagée avec sérénité. De plus, il faut souligner l'apport important de la Banque Mondiale qui a décidé de concert avec la FAO et la Coordination régionale EMPRES, de réorienter une bonne partie des fonds destinés au départ à des situations d'urgence, à des activités de lutte préventive apportant ainsi un soutien effectif au programme EMPRES-RO (formation, réhabilitation/construction, acquisition d'équipements...). Le démarrage effectif en 2007 du projet financé par la France à partir du Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) d'appui à la CLCPRO, constitue un appui supplémentaire.



Sur le plan institutionnel la réalisation la plus importante est la création, dans la région, en 2006, de deux Unités de lutte contre le Criquet pèlerin autonomes sur les plans financier et administratif. Il s'agit :

- du Centre National de Lutte Antiacridienne (CNLA) pour la Mauritanie élevé au rang d'Etablissement public (à caractère administratif et financier) depuis août 2006 qui lui confère une autonomie totale ;
- du Centre National de Lutte contre le Criquet pèlerin (CNLCP) au Mali, établissement directement rattaché au Cabinet du Ministre de l'Agriculture et disposant d'une autonomie de décision et d'action et ce depuis octobre 2006.

Le Tchad et le Niger ont suivi l'exemple des deux autres pays de la ligne de front et ont créé en 2007 leurs unités autonomes :

- Au Tchad, création par la loi n° 005/PR/2007 en date du 16 avril 2007 de l'Agence nationale de lutte Antiacridienne (ANLA) laquelle lui confère l'autonomie financière et la rattache au Cabinet du ministre. Le décret de mise en application de cette loi est en cours de signature par les différents services.
- Le Conseil des Ministres du Niger a examiné et adopté un projet de loi portant création d'un Etablissement Public de l'Etat dénommé Centre National de Lutte Antiacridienne (CNLA) à la fin de juillet 2007.

Ces avancées institutionnelles contribuent largement à la concrétisation de l'objectif du programme qui est « Un système de lutte préventive contre le criquet pèlerin est opérationnel grâce au renforcement et/ou à la création d'unités nationales de lutte et d'un dispositif de coordination régionale, et les bases de sa durabilité régionale (financière, technique et environnementale) sont définies ».

### 3. Etat de mise en oeuvre des activités du programme

#### ***R1 : Un dispositif de surveillance et d'alerte précoce est opérationnel***

Pour établir une méthodologie harmonisée de surveillance et d'alerte précoce, un panel d'experts devait examiner les critères d'alerte précoce préalablement définis par des consultants internationaux, mais des contraintes d'ordre techniques n'ont pas permis de réaliser cette activité. Cependant, l'ensemble des pays de la région occidentale utilise la fiche standard de prospection ainsi que les outils informatiques *eLocust 2* et *Ramses V3*, à l'exception du Tchad et de la Libye où ces outils seront installés début 2008.

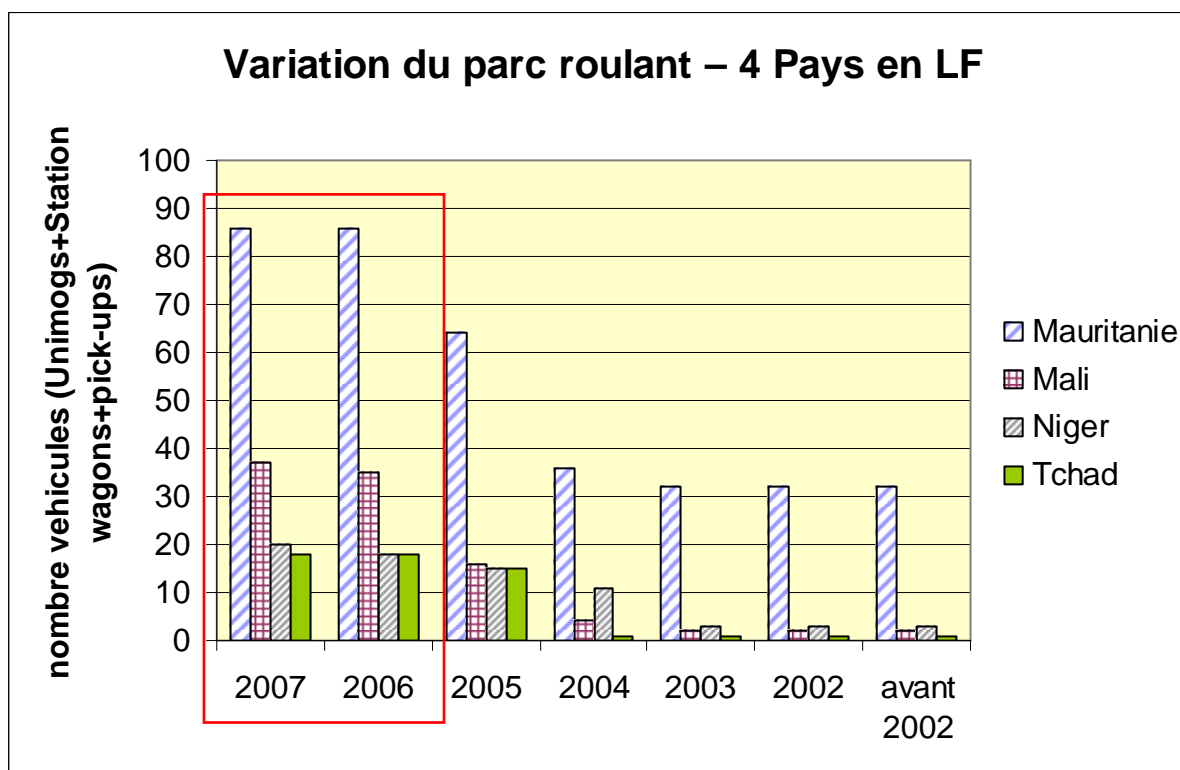
Chaque pays faisant partie du programme EMPRES a élaboré, avec l'appui de la CLCPRO, des plans annuels de surveillance et d'alerte précoce pour couvrir les zones de reproduction du Criquet pèlerin. Ces plans ont été réalisés en 2006 et sont en cours d'exécution en 2007. Au cours du premier semestre, les pays de la région occidentale et notamment les quatre pays concernés par le projet PALPCP-CLCPRO, ont soumis à la Coordination régionale leur plan d'actions annuel de surveillance et d'alerte, qui a fait l'objet de différents échanges avant d'être approuvé. Le Mali et la Mauritanie ont affecté à leurs unités de lutte antiacridienne, autonomes, le personnel nécessaire pour constituer les différents types d'équipes.

Une prospection conjointe Mali-Mauritanie a été effectuée en Mauritanie dans la zone frontalière avec le Mali du 01 au 15 août 2007 et a connu un grand succès.

Parmi les contraintes les plus sérieuses, il faut mentionner les situations d'insécurité dans les zones de reproduction au Mali, Niger et, dans une moindre mesure, au Tchad, qui ont entravé la réalisation des plans de prospection planifiés.

Des moyens complémentaires (matériels et humains) nécessaires ont été affectés à chaque pays pour la réalisation des plans de surveillance et d'alerte précoce ; les années 2006 et

2007 ont vu les ressources matérielles et humaines des UNLAs renforcées considérablement. A titre d'exemple, les équipements roulants des quatre pays de la ligne de front on augmenté considérablement comme l'indique la figure ci-dessous.



D'autres équipements de prospection et de lutte ont été acquis en 2006 et 2007, notamment sur les reliquats des projets d'urgence gérés par la FAO, le projet PALPCP de la BAD et le projet financé par USAID.

La Mauritanie, le Mali et le Niger ont soumis à la Coordination EMPRES-RO les plans architecturaux des bâtiments à construire ou à réhabiliter dans le cadre du projet PALPCP/CLCPRO et les démarches sont en cours pour lancer les appels d'offres. Pour le Tchad, les plans sont en cours de finalisation.

**R 2 : Des interventions rapides sont assurées dans chaque pays par les unités nationales conformément aux normes de contrôle qualité**

Lors de la 4<sup>ème</sup> Réunion des Chargés de liaison tenue à Alger en février 2006, un dispositif minimum a été arrêté pour les 4 pays de la ligne de front.

Pour pouvoir préciser les équipements et matériels supplémentaires à acquérir, un état des lieux s'est avéré nécessaire. C'est dans cette optique qu'une mission s'est rendue entre décembre 2005 et janvier 2006 au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Tchad et au Sénégal. L'inventaire des équipements a été établi et signé par les Ministères chargés de la LAA, s'engageant ainsi formellement, à réserver ces équipements de façon exclusive à la lutte préventive contre le Criquet pèlerin.

L'état des lieux et la réactualisation des inventaires par les Pays de la ligne de front ont permis d'orienter les achats vers les équipements les plus nécessaires. Certains pays manquent encore de quelques accessoires pour le matériel roulant et de camping.

### ***R3 : Un réseau opérationnel d'échange et de stockage d'information aux niveaux national, régional et international est mis en place***

Une nouvelle version de RAMSES (v3) a vu le jour et un atelier régional de formation y relatif a été organisé à Agadir (Maroc) du 2 au 7 juillet 2006 dans l'objectif de former les personnes ressources impliquées dans l'information acridienne au niveau des UNLA de 7 pays.

Comme mentionné plus haut, sept pays de la région occidentale ont créé des cellules d'information et affecté un responsable de l'information. Deux pays, la Libye et le Tchad, n'ont pas encore installé Ramses V3 et n'utilisent pas encore *eLocust2*. Une mission de la Coordination régionale s'est rendue dans ces deux pays pour créer les conditions de mise en œuvre effective du programme EMPRES et l'installation de ces outils. Suite à cette mission, une cellule de l'information a été créée au Tchad et deux cadres y ont été affectés. Les conditions d'installation de RAMSESV3 et *eLocust2* sont actuellement réunies au Tchad et il est prévu que le DLIS procèdera à leur installation au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2008. Concernant la Libye, il faudrait attendre le transfert de l'Unité nationale dans de nouveaux locaux.

La cellule d'information en Mauritanie a été renforcée par l'achat d'équipement informatique et l'accès à Internet à haut débit.

### ***R4. La coordination régionale est opérationnelle***

La gestion administrative, le suivi des activités de terrain et la coordination des actions sont assurés par la Coordination régionale du programme EMPRES qui a été renforcée depuis novembre 2006 par un consultant non rémunéré pris en charge par la France, et depuis juillet 2007 par deux experts, un Fonctionnaire Acridologue, assurant technique du Secrétaire exécutif de la CLCPRO et un Fonctionnaire chargé du suivi-évaluation du programme. Ces deux postes sont financés par le projet FAD/BAD.

Les principales activités de la Coordination régionale sont:

- Participation en septembre 2006 à Rome au Comité de pilotage du Projet FIDA;
- Mission de suivi du plan d'opérations 2006 en Mauritanie en novembre 2006 et évaluation de la situation acridienne dans ce pays;
- Discussion avec les pays des aspects techniques et financiers relatifs à la réalisation des activités planifiées pour 2007 et notamment les plans annuels de surveillance;
- Contacts multiples avec les partenaires pour harmoniser les approches d'exécution des activités, en particulier avec le projet AELP de lutte contre le criquet pèlerin de la Banque mondiale avec lequel une mission conjointe de supervision a été effectuée au Niger en 2007;
- Mission de supervision au Tchad qui a permis de relancer plusieurs aspects techniques et organisationnels, à savoir :
  - Renforcement institutionnel, notamment l'amélioration du décret d'application de la loi créant l'Agence nationale de lutte antiacridienne (ANLA) et les attributions des différents responsables de ladite agence;
  - Construction et réhabilitation : les plans architecturaux ont été discutés avec l'architecte ainsi que les normes techniques pour la construction des magasins de stockage de pesticides;
  - Contribution dans la préparation et l'exécution d'une formation nationale sur les techniques de prospection et de lutte;
- Participation active aux travaux de l'atelier sur l'avenir des biopesticides en lutte contre le Criquet pèlerin qui a eu lieu à Saly (Sénégal) en février 2007 et auquel les pays membres d'EMPRES-RO ont tous assisté;

- Lancement de l'élaboration d'un plan de gestion des risques liés au Criquet pèlerin et des mécanismes de son exécution;
- Participation à la réunion du Comité exécutif de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en région centrale du 20-25/05/2007;
- Finalisation du site Web CLCPRO-EMPRES/RO qui permettra de mettre à la disposition des usagers la documentation et les informations utiles sur la CLCPRO et le programme EMPRES-RO;
- Organisation de deux réunions avec la BAD à Tunis en février 2006 et en mai 2007 en vue de discuter des modalités d'exécution du projet PALPCP-CLCPRO (FAD/BAD de 6 millions \$E-U) et d'activer l'approbation par la Banque des requêtes de non-objection présentées par la FAO et la CR;
- Participation à la Revue à mi-parcours du projet AELP (Banque Mondiale), 11-15 décembre 2006, Nouakchott, Mauritanie;
- Participation à la Réunion de planification du projet FIDA (GCP/INT/964/IFA), 16-17 décembre 2006, Nouakchott, Mauritanie

***R5: Les capacités des ressources humaines des unités nationales sont renforcées***

Les besoins en formation exprimés par les pays ont servi de base pour l'élaboration d'un Plan de formation régional 2007-2009 harmonisé pour la Région occidentale. (voir point Formation).

Pour stimuler l'échange d'expertise dans la région et entre les régions, le coordonnateur du programme EMPRES/RO a participé à la réunion de planification des activités de la Région Centrale au Yémen en mai 2007.

***R6: Un programme de recherche opérationnelle est défini et initié***

La recherche opérationnelle est l'un des axes prioritaires de la CLCPRO et du programme EMPRES-RO. Ce dernier prévoit dans son schéma de planification l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme de recherche pour améliorer les méthodes de détection et de lutte existantes contre le Criquet pèlerin et développer et tester de nouveaux outils et produits alternatifs aux pesticides conventionnels.

La mise oeuvre de ce programme de recherche nécessite plusieurs actions et notamment de compléter, avant la fin de l'année 2007, l'état de lieux des activités de recherche acridienne accomplies au Mali, Niger, Sénégal et Tchad, à l'instar de ce qui a été réalisé pour les 5 pays de l'Afrique du Nord-ouest. L'analyse et la synthèse, à travers une consultation, des données collectées dans l'ensemble des 9 pays permettront d'aider à l'identification des thèmes prioritaires de la recherche dans la Région occidentale.

Le schéma de planification du programme EMPRES-RO (2006-2009) prévoit l'organisation en 2008, en collaboration avec les partenaires scientifiques de la CLCPRO et du programme EMPRES, d'un atelier pour l'élaboration d'un plan de recherche. En attendant la mise en place de ce plan, certaines activités ont été réalisées en 2006 et 2007. Il s'agit notamment de :

- les travaux de recherche doctorale de deux doctorants, mauritanien et nigérien, dont les bourses ont été financés respectivement par la CLCPRO et le DLCC,
- la réalisation d'un essai avec Green Muscle® sur des bandes larvaires du Criquet pèlerin en Mauritanie (2006),
- l'élaboration d'un plan d'action sur deux ans, dans le cadre du projet FIDA, pour lever les contraintes liées à l'utilisation opérationnelle du Green Muscle®.

La station régionale de recherche d'Akjoujt en Mauritanie abrite actuellement les travaux de recherche relatifs aux tests des nouvelles formulations de Green Muscle®.

D'autres sujets sont identifiés dans le cadre du projet FFEM et notamment l'exploitation de l'imagerie satellitaire.

## Dépenses globales 2006-2007 pour EMPRES/ RO

Catégories	FAO		CLCPRO		967/USA		DLCC		AFB	INT/958	TCEO FONDS (2006)
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	
Salaires Professionnels	165 022	164 586	-	-	-	-	-	-	41 907	156 450	-
Salaires Secrétaires	-	-	-	-	-	-	13 658	-	-	-	-
Consultants	81 726	29180,66	7564,28	18624,56	5893	-	19 870	-840	-	-	11 250
Contrats	45 296	-	-	0	-	-	-	-	28 709	278 179	315 000
Assistance temporaire	5 843	4575,36	-	0	-	-	-	-	13 245	8 933	-
Voyages	46 694	9498,3	39621	6532,89	15776	33904	1 347	531,25	51 894	96 404	80 700
Formation	-	4640,13	3040	58	-	9525	22 470	23 371	-	62 236	128 658
Equipements fongibles	1 047	-	2784	-	-	21246	-	-	1 873	143 793	317 418
Equipements non-fongibles	34 845	-	-	-	2356	-	-	-	3 424	277 982	4 021 185
Hospitalité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux d'operation	10 959	-	-	8989,67	3490	-	12 420	-	25 184	87 293	1 111 789
Frais divers FAO (valise)	1 521	-	-	-	-	-	-	-	627	-	-
Frais impression/Trad.	437	-	-	4271	-	-	-	-	-	-	-
Frais divers FAO(Tel)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Support Technique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>sous-total</b>	<b>393 390</b>	<b>212 480</b>	<b>53 009</b>	<b>38 476</b>	<b>27 515</b>	<b>64 675</b>	<b>69 765</b>	<b>23 062</b>	<b>166 863</b>	<b>1 111 271</b>	<b>5986000</b>
FAO frais de support du projet	0	-	6 891	4 075	3 577	8 408	9 069	2 998	11 514	34 121	778 180
<b>Total</b>	<b>393 390</b>	<b>212 480</b>	<b>59 900</b>	<b>42 551</b>	<b>31 092</b>	<b>73 083</b>	<b>78 834</b>	<b>26 061</b>	<b>178 377</b>	<b>1 145 391</b>	<b>6 764 180</b>

## **Annexe 6. Situation acridienne dans la Région occidentale et dans les autres Régions (juin 2005 – septembre 2007)**

### **Région Occidentale**

#### **2006**

Les conditions écologiques étaient marquées par des pluies importantes à modérées dans la plupart des zones de reproduction estivale où les conditions étaient favorables à la reproduction. En octobre, des pluies faibles ont concerné certaines zones de reproduction mais globalement les conditions écologiques devenaient de plus en plus défavorables à la reproduction.

Concernant la mise en œuvre des plans d'action pour la période estivale, la CLCPRO et la FAO ont pris les dispositions nécessaires pour que les pays de la ligne de front réalisent le plan d'action arrêté lors de la 4<sup>ème</sup> réunion d'EMPRES-RO tenue en février 2006 à Alger. Tous les moyens matériels et financiers, requis pour la mobilisation des équipes de prospection et de lutte en Mauritanie, Mali, Niger et Tchad, ont été mis en place par la CLCPRO et la FAO en temps opportun. Les équipes ont été effectivement déployées à partir de juillet pour les prospections estivales, à l'exception du Mali, où les conditions sécuritaires n'ont pas permis de le faire. C'est grâce au déploiement de ces équipes dans la zone de Tombouctou et de Nioro que l'on a pu suivre, en grande partie, l'évolution de la situation acridienne sur le terrain.

La situation acridienne était dominée par des regroupements de populations survenus en octobre dans le centre-Ouest mauritanien et dans le Sahara occidental où des groupes plus ou moins importants d'ailés matures ont été repérés et traités. Certains ont pu pondre et les éclosions qui s'en sont suivies ont donné naissance à des tâches larvaires de petites tailles (quelques dizaines/centaines de m<sup>2</sup>) qui ont été rapidement traitées malgré leur très large dispersion. Le total des superficies traitées est de l'ordre de 2 400 ha.

Cette petite résurgence survenue en Mauritanie, a montré que ce pays était capable, contrairement à 2003, à réagir très rapidement et à remettre en activité tous les organes institutionnels (PCC et Comité de Coordination) en charge de la lutte contre le Criquet pèlerin. Ainsi, le nombre d'équipes de prospection a pu être doublé en quelques jours passant de 8 à 15 et la mobilisation des équipes de traitement s'est faite en 48 heures. La réaction de la CLCPRO a également été très rapide, et a permis de définir, avec le pays concerné, les besoins requis. De son côté la FAO a fait parvenir immédiatement au pays des moyens financiers supplémentaires pour mobiliser davantage d'équipes et mis à sa disposition, en 15 jours, un hélicoptère de prospection/traitement. Cette mobilisation, sur les plans national, régional et international, peut être comparée à une simulation grandeur nature du déploiement d'un plan d'urgence.

En Régions centrale et orientale de l'aire de distribution du Criquet pèlerin, la situation est restée calme, seuls des individus isolés ont été observés et ce malgré des conditions écologiques favorables.

#### **2007**

Les conditions écologiques durant la période de reproduction estivale en cours sont globalement normales. Des pluies importantes à modérées sont tombées dans la plupart des zones de reproduction estivale où les conditions écologiques sont favorables à la reproduction. Les conditions écologiques ont continué à s'améliorer en septembre en raison de la position du FIT (Front intertropical) lors de la deuxième moitié du mois d'août et la première décade de septembre.

La situation du Criquet pèlerin est restée calme dans la Région occidentale. Des ailés solitaires isolés immatures et matures ont été observés au sud de l'Algérie et du Maroc, au

Mali, en Mauritanie et au Tchad. En septembre, et avec l'installation des pluies dans les zones habituelles de reproduction du Criquet pèlerin, une reproduction à petite échelle a eu lieu, notamment au sud et au centre de la Mauritanie et au nord-ouest du Tchad, où des larves solitaires ont été observés.

Les conditions écologiques très favorables ont favorisé la reproduction et l'augmentation des effectifs du Criquet pèlerin. Le dessèchement amorcé de la végétation dans le Sahel des pâturages et l'arrivée éventuelle de pluies au nord de la Mauritanie et au sud du Maroc et de l'Algérie au cours des mois d'octobre et novembre pourraient accentuer le regroupement des populations acridiennes et permettre des reproductions à petite échelle dans la région.

Concernant la mise en œuvre des plans d'action pour la période estivale 2007, la CLCPRO et la FAO ont pris toutes les dispositions nécessaires pour que les pays de la ligne de front puissent réaliser le plan d'action 2007. Des échanges entre le Secrétariat et les Unités de lutte antiacridienne (UNLAs) ont permis d'identifier avec précision les moyens matériels et financiers requis pour la mobilisation des équipes de prospection et de lutte en Mauritanie, Mali, Niger et Tchad. Les équipes de prospection ont été déployées dans les pays de la ligne de front à l'exception du Niger où les conditions d'insécurité ne l'ont pas permis. Après trois semaines d'activités dans le Tamesna, l'Adrar des Iforas et le Timetrine, ces mêmes conditions d'insécurité ont obligé le Mali à suspendre les prospections, suite à la prise en otage, le 26 août 2007, de l'une des équipes, qui évoluait sur le versant est de l'Adrar des Iforas.

### Situation acridienne par pays

<b>Algérie</b>	Des prospections avec un nombre plus ou moins élevé d'équipes ont été réalisées durant presque toute l'année. La situation a été caractérisée en mai 2007 par l'apparition de bandes larvaires de petites tailles au centre du pays dans les zones de cultures irriguées. Les prospections réalisées au mois d'août n'ont pas découvert la présence d'activité acridienne.
<b>Libye</b>	La situation acridienne est restée calme. Des prospections ont été réalisées au printemps.
<b>Mali</b>	Selon les informations disponibles, les zones de reproduction estivale habituelles ont connu une bonne répartition spatio-temporelle des pluies. Les prospections réalisées au nord dans le Tamesna, les versants est et ouest de l'Adrar des Iforas et dans le Timétrine en août, ont révélé la présence d'ailés solitaires isolés.
<b>Maroc</b>	La situation du Criquet pèlerin est demeurée calme. Au cours des prospections effectuée au printemps au sud-est de l'Atlas, seuls des ailés solitaires isolés et immatures ont été observés dans la vallée de Draa.
<b>Mauritanie</b>	Au cours des mois de juillet-août, la situation était caractérisée par la présence d'ailés solitaires très dispersés au sud-est et au centre du pays. Toutefois, les équipes ont commencé à observer des larves solitaires au cours du mois de septembre, notamment au centre du pays dans les zones habituelles de reproduction au Tagant et au Brakna.
<b>Niger</b>	Aucune prospection n'a été effectuée à cause des problèmes d'insécurité. Il est cependant probable que la situation acridienne actuelle soit similaire à celle du nord du Mali et du sud et du centre de la Mauritanie. Il est probable qu'une reproduction à petite échelle ait pu avoir lieu à la faveur des pluies de mousson.



<b>Tchad</b>	Durant la période d'août à septembre, des ailés dispersés solitaires et quelques larves de très faible densité ont été observés dans le centre et le nord-est du pays. Les prospections se poursuivent dans les zones de reproduction pour évaluer le développement de la situation et alerter sur l'arrivée éventuelle des essaims de la Région centrale.
<b>Sénégal</b>	Situation calme et aucune signalisation n'a été rapportée.
<b>Tunisie</b>	Aucun criquet pèlerin n'a été signalé.

**Nombre d'équipes effectivement (équipes de prospection et de maintenance) ou potentiellement déployées sur le terrain :**

<b>Pays</b>	<b>Nbr. Equi. prospection (terrestre)</b>	<b>*Nbr. Equi. traitement (terrestre)</b>	<b>Equipe de maintenance</b>	<b>*Nbr. Equi. Suivi sanitaire et environnemental</b>	<b>Nbr. Equi. supervision</b>
<b>Algérie</b>	3				
<b>Burkina-Faso</b>					
<b>Libye</b>	1				
<b>Mali</b>	6	3	1	1	
<b>Maroc</b>	2	20		2	
<b>Mauritanie</b>	6	8	1	1	2
<b>Niger</b>	5	2		1	1
<b>Sénégal</b>		19	1	1	1
<b>Tchad</b>	4	2		1	1
<b>Tunisie</b>					

\* : Les équipes de traitement et de suivi sanitaire et environnemental seront déployées en fonction de la présence de criquets justifiant des traitements

## Région Centrale

Dans la Région centrale, les fortes pluies inhabituelles qui sont tombées sur les côtes de la mer Rouge à partir de septembre 2006 ont conduit au développement de résurgences du Criquet pèlerin, depuis décembre 2006, dans plusieurs pays de la Région centrale, en Érythrée, Soudan, Somalie, Éthiopie et Arabie Saoudite.

Depuis avril 2007, le Yémen affronte la résurgence la plus grave en 15 ans. Celle-ci s'est poursuivie jusqu'en septembre avec, ce dernier mois, la formation de davantage d'essaims dans l'intérieur et leur déplacement vers les hautes terres et la côte méridionale. Quelques essaims ont traversé le golfe d'Aden vers Djibouti, l'est de l'Éthiopie et le nord de la Somalie, et d'autres ont péri en mer. Jusqu'à présent, aucun essaim n'a atteint les plaines côtières de la mer Rouge, où une reproduction à petite échelle était en cours au Yémen, en Érythrée et au Soudan.

On s'attend néanmoins à ce que la reproduction entraîne une forte augmentation des effectifs acridiens au cours des prochains mois sur la côte de la mer Rouge, au Yémen, et, dans une moindre mesure, en Érythrée, au Soudan et en Arabie Saoudite.

## Région Orientale

Des reproductions à petite échelle ont eu lieu dans l'ouest du Pakistan, au Baluchistan, en avril et mai 2007, en Inde, dans le Rajasthan, entre avril et août 2007, et le long de la frontière indo-pakistanaise, notamment dans le désert du Cholistan, au Pakistan, depuis juillet 2007. Des opérations de lutte limitées ont été réalisées dans les deux pays.

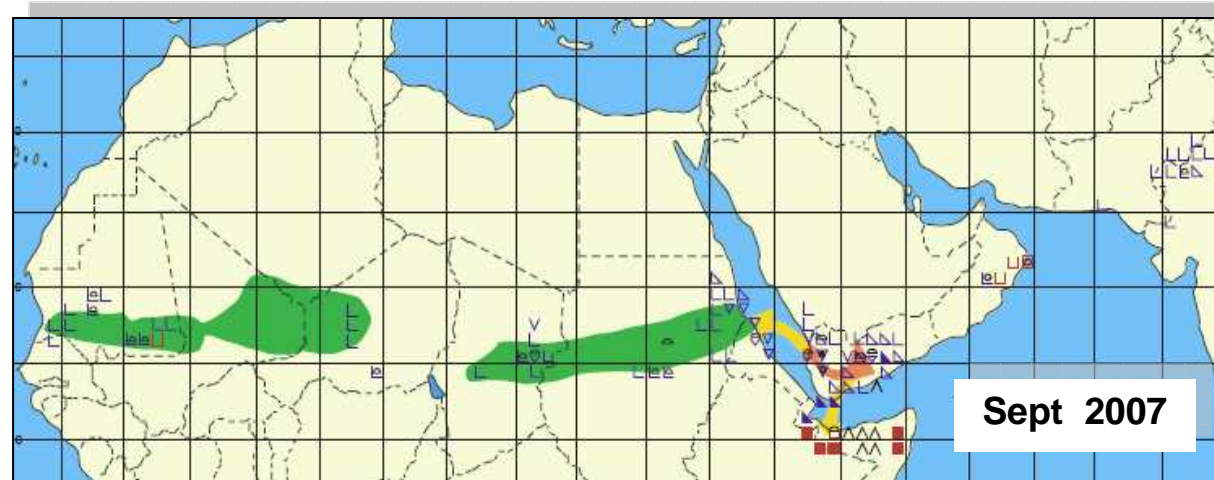
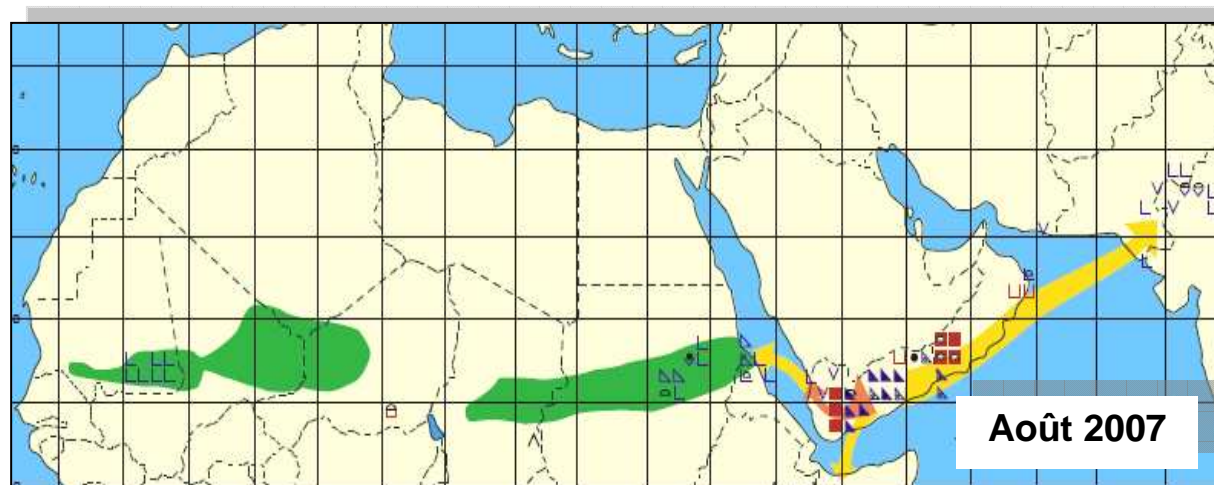
En septembre, les pluies ont diminué dans les aires de reproduction estivale, le long des deux côtés de la frontière indo-pakistanaise.

Avec le dessèchement de la végétation et la fin de la reproduction, les effectifs acridiens ont diminué (et des ailés épars pourraient se déplacer vers l'Ouest, en direction du Baluchistan, au Pakistan).

**Situation résumée en août / septembre 2007 :**

	swarms or hopper bands essaims ou bandes larvaires		adults / hoppers adultes / larves	
		in groups en groupes	density faible/inconnue	low/unknown densité faible/inconnue
immature adults adultes immatures	■	□	□	□
mature or partly mature adults adultes matures ou partiellement matures	▲	△	△	△
adults, maturity unknown adultes, maturité inconnue	▲	△	△	△
egg laying or eggs pontes ou œufs	▼	▽	▽	▽
hoppers larves	●	○	○	○
hoppers & adults (combined symbol example) larves et adultes (exemple symboles combinés)	◻	◻	◻	◻

	LIKELY PROBABLE	POSSIBLE POSSIBLE
favourable breeding conditions conditions favorables à la reproduction	●	●
major swarm(s) essaim(s) important(s)	➔	➔
minor swarm(s) essaim(s) limité(s)	➔	➔
non swarming adults adultes non essaimant	➔	➔



**Annexe 7. Analyse des recommandations de la mission d'évaluation multilatérale indépendante de la campagne 2003-2005**

**Analyses des recommandations de la mission d'évaluation indépendante de la campagne 2003-2005 faites par le groupe de travail (MERWOG) lors de la 38<sup>ème</sup> session du DLCC et par le Comité Exécutif de la CLCPRO (lors de la 3<sup>ème</sup> réunion du Comité Exécutif à Nouakchott, 8-9 décembre 2006)**

L'objectif de cette mission indépendante, mise en place par la FAO et les bailleurs de fonds, était d'évaluer l'action de divers acteurs au cours de la campagne 2003-2005 et de proposer des améliorations pour les campagnes futures. Seize recommandations et sous-recommandations de cette mission concernent directement la CLCPRO ou les Commissions de façon globale.

A la suite de la présentation à la 38<sup>ème</sup> Session du DLCC des conclusions et recommandations de la Mission, un groupe de travail a été créé pour analyser les recommandations et donner au DLCC des propositions quant à leur faisabilité.

Concernant les recommandations spécifiques à la CLCPRO ou relatives aux Commissions FAO de lutte contre le Criquet pèlerin d'une façon générale, le Secrétariat de la CLCPRO a jugé utile, de les présenter ci-dessous, en y adjoignant les analyses formulées par le Groupe de travail précité ainsi que les analyses faites à l'occasion de la 3<sup>ème</sup> réunion du comité exécutif de la CLCPRO à Nouakchott, les 8 et 9 décembre 2006.

<b><u>Recommandations de la mission d'évaluation indépendante</u></b>	<b><u>Analyse du group de travail (MERWOG)</u></b>
<p><b><u>R22</u></b> (CLCPRO / FAO)</p> <p>a) le rôle et les responsabilités du Secrétariat de la CLCPRO soient revus et que les ressources adéquates lui soient fournies afin qu'il puisse assumer efficacement ses responsabilités à moyen et long terme. Le Secrétariat doit être le principal contact avec les pays de la région pendant les phases de rémission et d'urgences.</p> <p>b) en cas de nouvelle urgence, les pays membres, les donateurs et la FAO délèguent de nouvelles responsabilités opérationnelles et financières au Secrétariat de la CLCPRO.</p> <p>c) afin de renforcer la CLCPRO et de faire en sorte que ses activités soient exécutées plus efficacement, les différents éléments du programme EMPRES de la région occidentale entrent dans le champ de compétence du Secrétariat, tout comme le programme de la Région centrale avait été incorporé dans la structure de la Commission de la Région centrale.</p>	<p>Dans leur essence, les recommandations 22a à c peuvent être considérée comme deux recommandations, i.e 1) redéfinir les rôles et les responsabilités de la CLCPRO et 2) fournir les ressources nécessaires pour ses activités à moyen et long termes qui se traduiront en réponse rapide durant les périodes de recrudescence (renforcement des capacités aux niveaux national et régional et communication entre les pays, donateurs, FAO et autres partenaires). Un examen plus étroit des deux dernières recommandations montre que dans leur essence, elles renforcent la première, sur le rôle qui serait dévolu à la CLCPRO.</p> <p>Ici, le résultat évident est l'analyse des bases pour les recommandations 22a et b. On pourrait voir que ces recommandations tentent d'exprimer le vide créé suite au démantèlement de l'OCLALAV (une structure qui était chargée de la surveillance/lutte non seulement contre le fléau acridien mais aussi contre les oiseaux dans les pays du Sahel) après l'invasion de 87-89. Toutefois, il n'est pas clair si la recommandation 22a demande à la CLCPRO de redéfinir ses rôles et responsabilités, se réorganiser elle-même comme une nouvelle OCLALAV en considérant les opérations de lutte comme l'une de ses activités centrales.</p> <p>Pour ce qui vaut la peine, renforcer la CLCPRO et la charger avec plus de responsabilités qu'elle ne peut exécuter pour le moment est quelque chose qu'il faut étudier minutieusement. Ainsi, MERWOG suggère que la CLCPRO en collaboration avec les pays membres et le secrétariat, y compris EMPRES RO, examine cela de plus près et apporte une description claire de ses rôles et responsabilités.</p>
<p><b><u>R28</u></b> CLCPRO</p> <p>a) un plan d'action et un cadre juridique appropriés soient élaborés concernant l'utilisation conjointe des capacités de lutte existantes des pays du Maghreb au sein de la région occidentale, sous la supervision de la Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin dans la région.</p> <p>b) des accords soient conclus entre les différents pays de la région en vue d'encourager, d'organiser, de faciliter et de mettre en oeuvre des opérations transfrontières conjointes.</p>	<p>Il est reconnu qu'une sorte de mécanisme opérationnel formel est mis en place qui va renforcer le nord-sud, le sud-sud et le sud-nord d'une manière plus formelle. MERWOG est d'accord avec cela et pense que la CLCPRO doit en prendre la responsabilité en initiant le dialogue à travers les pays membres dans la région pour baliser la voie à la formalisation et à la légalisation de telles collaborations, qui devraient être en définitive obligatoires. Il est également important que cette recommandation puisse être discutée de manière adéquate parmi les pays membres ainsi que entre la CLCPRO et les pays membres dans le but de stimuler</p>

<b><u>Recommandations de la mission d'évaluation indépendante</u></b>	<b><u>Analyse du group de travail (MERWOG)</u></b>
<p>c) des estimations de coûts soient élaborées pour déterminer le degré d'aide des donateurs exigé afin d'utiliser effectivement les équipes de lutte et les ressources aériennes du Maghreb dans les pays du Sahel dans le cas d'une nouvelle situation d'urgence.</p>	<p>et accélérer le processus.</p> <p>MERWOG est aussi conscient de l'importance et des intégrations mutuelles des questions communes telles que la formation, renforcement des capacités, collaboration régionale qui sont des dénominateurs communs pour les trois Commissions du Criquet pèlerin. Les similarités entre CRC et CLCPRO sont plus évidentes et les problèmes formulés pour l'une est applicable pour l'autre.</p> <p>MERWOG n'est pas assez convaincu que les collaborations régionales en particulier nord-sud devraient être financées par les donateurs comme il est suggéré dans 28c ci-dessus. Néanmoins, il reconnaît l'importance de la présence de moyens comme la Force Maghrébine qui peut être utilisée pour apporter l'assistance régionale que ce soit en projet ou autre (voir recommandation 4, régionalisation des projets).</p>
<p><u>R27</u> (commissions et FAO)</p> <p>b) d'organiser régulièrement des réunions des Commissions régionales, au plus haut niveau, pour assurer le soutien des pays membres aux décisions qui y sont prises.</p>	<p>MERWOG trouve cette recommandation est quelque peu incluse dans une autre où il est suggéré pour la CLCPRO de redéfinir ses rôles et responsabilités. Si cette recommandation est acceptable pour la Commission, alors la recommandation 27b peut être aussi formulée dans un large contexte redéfinissant le processus. MERWOG souligne que la CLCPRO devrait prendre en considération cette recommandation et les précédentes.</p>
<p><u>R21</u> (pays concernés / commissions)</p> <p>a) une stratégie de lutte antiacridienne préventive et efficace soit mise en place dans tous les pays de la région occidentale où les zones de reproduction saisonnière existent, afin de réduire le risque de recrudescences et de résurgences futures. Grâce à la détection précoce d'une situation de pré-urgence, une telle stratégie permettrait de réduire les dégâts causés aux cultures et aux pâturages et de limiter considérablement l'ampleur et les coûts de la lutte, car elle ne s'appuierait que sur des opérations de lutte limitées, sûres et soucieuses de l'environnement.</p> <p>b) une structure de lutte antiacridienne nationale, opérationnelle et autonome, habilitée à prendre des décisions administratives et techniques concernant les opérations de lutte antiacridienne, soit créée dans chacun des pays de la ligne de front. Les gouvernements</p>	<p>Les recommandations de 21a-e ont été approuvées par le DLCC avec note pour tous les pays concernés pour s'assurer et maintenir la problématique fondamentale de la durabilité à travers des engagements administratifs et financiers pour une autonomie et une indépendance des unités de lutte contre le criquet pèlerin et leur dotation de la pleine autorité pour exécuter leur responsabilité budgétaire et administrative.</p>

<b><u>Recommandations de la mission d'évaluation indépendante</u></b>	<b><u>Analyse du group de travail (MERWOG)</u></b>
<p>concernés doivent accorder un soutien institutionnel, matériel et financier efficace à cette structure. Celle-ci doit être en mesure de tirer un parti maximal des ressources techniques, financières et matérielles reçues pendant la recrudescence de 2003-2005.</p> <p>c) un budget national adéquat soit alloué au fonctionnement de la structure nationale de lutte antiacridienne afin d'assurer la durabilité de la stratégie de lutte préventive.</p> <p>d) le programme EMPRES exécuté dans la région occidentale soit appuyé efficacement par les pays membres de la CLCPRO et par les donateurs.</p> <p>e) les pays du Sahel exposé à l'invasion acridienne conservent une capacité de lutte contre le criquet pèlerin à l'intérieur des services de protection des végétaux et fassent en sorte que les enseignements tirés pendant la campagne 2003-2005 soient analysés, diffusés et relayés par des moyens appropriés tels que la formation.</p> <p>les capacités humaines en matière d'acridologie soient renforcées afin que les spécialistes actuels du criquet pèlerin puissent être opportunément remplacés, car nombre d'entre eux prendront leur retraite dans les dix ou quinze prochaines années.</p>	
<p><u>R17</u> (commissions / pays concernés)</p> <p>A toutes les parties concernées, d'éviter de commander et de distribuer des pesticides en emballages de capacité inférieure à 50 litres, et de ne procéder à l'achat de pesticides qu'en emballages métalliques de grande capacité, 100-200 litres.</p>	<p>MERWOG reconnaît l'existence largement répandue d'emballages de pesticides non standardisés et l'acquisition de quantités à tel point que cela a préoccupé plusieurs donateurs et les a peut-être dissuadés de leur en fournir, il est aussi conscient de l'impact sur le plan logistique sur les préférences aussi bien pour des types d'emballages spécifiques que pour les formulations chimiques.</p> <p>Il est évident que les petits emballages sont faciles à transporter, n'induisent pas des risques de fuites durant les opérations de manutention (chargement/déchargement). Il est aussi vrai que le remplissage des appareils de traitement tel qu'un aéronef et les appareils montés sur véhicules à grande capacité, détermine ou au moins fait appel à certains types d'emballages/conteneurs qui sont considérés plus gérables que d'autres. Eu égard à cela, il est important d'impliquer les pays bénéficiaires avant de prendre la moindre décision concernant les emballages/conteneurs à acquérir ou non.</p>

<b><u>Recommandations de la mission d'évaluation indépendante</u></b>	<b><u>Analyse du group de travail (MERWOG)</u></b>
<p><b>R13</b> (pays concernés / commissions)</p> <p>Les capacités des professionnels de l'environnement et de la santé soient renforcées par le biais de formations axées sur la compréhension et l'application des normes de qualité, des procédures et réglementations relatives à l'environnement et des mesures de précaution, de réduction et d'atténuation et que les professionnels de l'environnement et de la santé disposent des moyens logistiques et financiers nécessaires pour procéder à des tests de qualité et à des inspections sur le terrain;</p> <p><b>R12</b> (pays concernés / commissions)</p> <p>Les structures nationales compétentes soient associées à la collecte des données requises et à l'établissement des estimations relatives aux avantages de la campagne de lutte antiacridienne (Services des statistiques agricoles, etc.).</p>	<p>Nous convenons tous que la tâche est loin d'être aisée et que cela requiert une grande synergie de toutes les parties concernées pour dire le minimum. Toutefois, il s'agit de l'un des déficits les plus frappants sinon le plus qui continue à jouer négativement sur les efforts tendant à démontrer les bienfaits des opérations de lutte sur la sécurité alimentaire et le bien être économique des pays affectés par le fléau acridien. MERWOG est convaincu que les pays affectés et leurs partenaires devraient prendre cet aspect comme un défi à relever et comme une opportunité pour élever leurs capacités de collecte et d'analyse d'informations pertinentes pour réaliser les objectifs ci-dessus mentionnés.</p>

### **Analyse du 3ème Comité Exécutif de la CLCPRO**

La recommandation 22, relative à la révision du rôle et des responsabilités de la CLCPRO, a été particulièrement discutée. Les participants ont alors désigné un groupe de travail qui s'est réuni en marge de la réunion pour examiner cette question de façon plus approfondie et proposer au Comité des recommandations y relatives. Le groupe a formulé les propositions ci-après :

- établir les besoins complémentaires des pays de la ligne du front pour renforcer leurs structures nationales à travers l'appui technique et matériel des pays d'invasion ;
- soumettre ces besoins aux pays d'invasion pour qu'ils contribuent aux efforts de lutte entrepris par les pays de la ligne de front ;
- saisir l'occasion de la tenue de la réunion des Ministres sur la lutte préventive pour officialiser cet appui à moyen et long termes sous l'égide de la CLCPRO.

Le Comité :

Adopte les propositions du groupe de travail relatives à la recommandation 22 de la mission d'évaluation multilatérale indépendante de la campagne 2003-2005 et demande, aussi bien au Secrétariat de la CLCPRO qu'aux responsables des Unités nationales de lutte antiacridienne des pays membres de la CLCPRO, de ne ménager aucun effort pour faciliter la mise en place de ces actions.

Par ailleurs, le Comité s'est félicité de l'excellent élan de solidarité qui a marqué la campagne de lutte 2003-2005 et a fortement contribué à contenir la recrudescence acridienne. Le Comité demande à ce que, à l'avenir, tous les appuis intra-régionaux aux activités de lutte antiacridienne soient coordonnés par le Secrétariat de la CLCPRO.



## **Annexe 8. Formation**

### **Plan de formation régional**

La mise en place d'un plan de formation régional a été proposée à plusieurs reprises au cours des réunions de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO) et du Programme EMPRES-Région occidentale (EMPRES-RO). Elle n'avait pu avoir lieu en 2006 en raison du fait que, comme le prévoyait l'activité 5.1 du Plan d'opération (PO) 2006, tous les pays n'avaient pu fournir les informations nécessaires à la Coordination régionale.

Ainsi, le Comité de pilotage d'EMPRES-RO, lors de sa 2<sup>ème</sup> réunion tenue à Bamako du 22 au 24 janvier 2007, adoptait la recommandation faite par les participants à la 5<sup>ème</sup> réunion des Chargés de liaison EMPRES-RO tenue à Nouakchott du 4 au 7 décembre 2006: « Le Plan de formation régional doit être finalisé et validé le plus tôt possible. Il doit tenir compte de la recommandation de la 38<sup>ème</sup> Session du Comité de lutte contre le criquet pèlerin (DLCC) relative à la formation, des besoins réels des pays et des remarques et observations formulées au cours de la présente réunion. ».

Suite à la 5<sup>ème</sup> Réunion précitée des chargés de liaison EMPRES-RO, une relance a été faite auprès des pays concernés par la Coordination régionale pour que cette dernière dispose de l'ensemble des informations nécessaires. Ainsi, tous les pays membres du programme EMPRES-RO avaient répondu au début de l'année 2007 au questionnaire qui leur avait été communiqué par la coordination régionale en 2006 pour dresser un état des lieux des besoins en formation pour les 3 années suivantes, 2007, 2008 et 2009.

Les besoins en formation qui ont été ainsi exprimés par les pays ont servi de base de travail pour définir les éléments fondamentaux du Plan de formation régional 2007-2009 qui a été proposé aux pays lors de l'atelier de validation (organisé tel que prévu par l'activité 5.2 bis du PO 2007) qui s'est tenu à Niamey, Niger, du 11 au 13 avril 2007.

Cet atelier de validation a conduit à la rédaction par le Secrétariat de la Commission d'un rapport présentant le Plan de formation régional 2007-2009 harmonisé pour la Région occidentale, conformément à l'activité 5.2 du PO 2007 d'EMPRES-RO. Ce Plan de formation régional comprend :

- des formations régionales de courte durée ;
- des formations nationales de courte durée (dispensées dans le pays ou à l'étranger) ;
- des formations individuelles de courte durée (dispensées dans le pays ou à l'étranger) ;
- des formations de longue durée.

Concernant les formations régionales de courte durée, les thèmes suivants ont été retenus : prospection, techniques d'application, gestion de la lutte antiacridienne, suivi environnemental et santé humaine, suivi et évaluation, télédétection et utilisation des images satellitaires, étude économique de l'impact des invasions acridiennes. Pour certains de ces thèmes, des sessions de formation ont déjà été programmées (durée, date, lieu, financement, etc...).

### Formations régionales organisées en 2007 :

Conformément à ce Plan, et tel que le prévoit l'activité 5.3 du Programme EMPRES où chaque année au moins un atelier de formation régional est réalisé, une formation de maîtres prospecteurs devait être organisée en octobre/novembre 2007 au Mali (formation de terrain de 21 jours). Celle-ci n'a pu avoir lieu en raison des problèmes de sécurité qui se posent actuellement dans la Région Nord du Mali et de calendrier. Cet atelier est reporté en 2008 à une date à définir.

En outre, conformément à une des recommandations de la 3<sup>ème</sup> session de la Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin en région occidentale (CLCPRO) tenue à Tripoli (Libye) du 12 au 16 juin 2005, une session de formation de formateurs pour les pays maghrébins, similaire à celle initiée à Niamey (Niger) au profit des pays sahéliens, a été organisée à Ghadames, Libye, du 7 au 23 juillet 2007 pour 3 formateurs par pays d'Afrique du Nord-Ouest (Algérie, Libye, Maroc et Tunisie), un formateur de la Mauritanie, un formateur de la CLCPRO et un formateur du Soudan représentant la Région centrale.

La formation dispensée en arabe concernait les 5 modules communément dispensés pour ce genre de formation :

- (1) Bioécologie du Criquet pèlerin,
- (2) Prospection et gestion des données acridiennes,
- (3) Lutte antiacridienne,
- (4) Protection de la Santé humaine et de l'environnement,
- (5) Gestion de la campagne de lutte antiacridienne.

Le support didactique en français préparé pour la première session de formation de formateurs organisée pour les pays sahéliens a été traduit en arabe pour la circonstance.

Cette formation a été supervisée par le Secrétaire exécutif de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région occidentale et animée par des formateurs de la Coordination régionale EMPRES-RO et de la région.

La comparaison des résultats des tests de pré-évaluation et de post-évaluation des stagiaires sur les différents modules dispensés a montré que les connaissances des participants se sont nettement améliorées. Les participants ont montré un grand intérêt aux différents sujets et ont participé activement à toutes les séances.

Cette formation a été exécutée grâce à un financement conjoint FSP et CLCPRO et l'appui logistique de la Libye.

### Formations doctorales :

En ce qui concerne les formations doctorales dans la Région occidentale :

- Celle de **M. Mamadou Abdou** (Niger) financée par le DLCC depuis avril 2004 et ayant pour thème : "Les effets environnementaux de la lutte chimique contre le Criquet pèlerin (*Schistocerca gregaria* Forskål, 1775) (*Orthoptera*, *Acrididae*) dans la vallée de Tafidet au Niger", a été soutenue le 29 septembre 2007.
- celle de **M. Abdallahi Ould Babah** (Mauritanie) qui a pour thème : « Biogéographie du Criquet pèlerin *Schistocerca gregaria* Forskål, 1775, identification et

caractérisation des zones à risques acridiens en Mauritanie » sera soutenue prochainement.

### **Formations de 3<sup>ème</sup> cycle en acridologie à Agadir :**

Conformément à la Recommandation R10 de la 3<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif, une formation de 3<sup>ème</sup> cycle en acridologie est désormais assurée depuis la rentrée 2006 à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II à Agadir, au Maroc. La première Promotion achèvera donc sa formation à la mi-2008. Elle est composée de 4 étudiants, un malien, un sénégalais et deux marocains.

Pour l'année universitaire 2007-2008, sept nouveaux étudiants sont inscrits: 2 maliens, 2 tchadiens, 1 sénégalais et 2 marocains.

### **Formations nationales organisées en 2007 :**

Les formations nationales qui ont été réalisées en 2007 jusqu'à ce jour sont présentées dans le tableau ci-après.

**NB : Ne figurent dans le tableau ci-après que les formations dont les durées, nombre de participants et année de réalisation ont été renseignés. Nous attirons l'attention des pays sur la nécessité de bien compléter les tableaux afin de pouvoir réaliser un bilan global.**

**Tableau – Formation nationales réalisées du 1er janvier au 15 octobre 2007 : nombre de participants (durée en jours entre parenthèses)**

Thème	Algérie	Mali	Niger	Sénégal	Tchad	Maroc	Mauritanie
Techniques de LAA	12 (3 j)		15 (5 j) 20 agents PV (5 j)	30 (5 j) +30 (5 j)	12 (8 j)		Deux sessions 15 (10 j) + 20 (10 j)
Ramses et eLocust		5 (14 j) 11 (5 j)		15 (5 j)			15 (2 j) + 20 (2 j)
Ecotoxicologie		19 (1 j)		35 (5 j) +22 (5 j) +22 (5 j)			
SIG		9 (6 j)			4 (10 j)		3 (14 j)
Prospection et biologie du CP		8 (4 j)					
Pulvérisation		8 (2 j)	12 (2 j)	30 (5 j)		12 (5j)	15 (5 j)
Gestion environnementale (SMES)							8 (5 j)
Gestion emballages vides			1 (4 j)			4 (2j)	3 (3 j)
Gestions des magasins			20 (5 j)				
Cartographie							
Bonnes Pratiques de Laboratoire (BPL)				20 (5 j)			4 (4 j)
Utilisation opérationnelle de Green Muscle			16 (4 j)	20 (5 j)			

## Annexe 9. Recherche

La recherche opérationnelle est l'un des axes prioritaires de la CLCPRO et du programme EMPRES-RO. Ce dernier prévoit dans son schéma de planification l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme de recherche pour améliorer les méthodes de détection et de lutte existantes contre le Criquet pèlerin et développer et tester de nouveaux outils et produits alternatifs aux pesticides conventionnels.

La mise en oeuvre de ce programme de recherche nécessite plusieurs actions et notamment de compléter l'état de lieux, déjà réalisé pour les 5 pays de l'Afrique du Nord-Ouest, des activités de recherche acridienne accomplies au Mali, Niger, Sénégal et Tchad avant la fin de l'année 2007. L'analyse et la synthèse, à travers une consultation, des données collectées dans l'ensemble des 9 pays de la région occidentale permettront d'aider à l'identification des thèmes prioritaires de la recherche dans la Région occidentale.

Le schéma de planification du programme EMPRES-RO (2006-2009) prévoit l'organisation en 2008, en collaboration avec les partenaires scientifiques de la CLCPRO et du programme EMPRES, d'un atelier pour l'élaboration d'un plan de recherche.

Malgré le retard pris pour l'élaboration dudit plan, de nombreuses activités ont néanmoins été réalisées en 2006 et 2007. Il s'agit notamment de :

- 1 - Les travaux de recherche doctorales de deux doctorants (voir point formation)
- 2 – Quatre thèmes de recherche sont en cours de réalisation par les 4 étudiants de la première promotion de la formation de 3<sup>ème</sup> cycle en acridologie, assurée depuis la rentrée 2006 à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II à Agadir. Il s'agit de:
  - Etude des effets de la prédation et du parasitisme sur la dynamique des populations des sauteriaux dans les conditions naturelles et de laboratoire ;
  - Etude de l'activité biologique des deux principales essences forestières du sud du Maroc ; l'Arganier et l'Eucalyptus, sur les larves et les adultes du Criquet pèlerin dans les conditions de laboratoire ;
  - Evaluation Ex-post de la campagne acridienne de 2003-2005 (impacts écologiques et socio-économiques entres autres) ;
  - Evaluation de la campagne de lutte contre le Criquet pèlerin au Mali durant la recrudescence 2003-2004.
- 3 - La réalisation d'un essai avec *Green Muscle*® sur des petites bandes larvaires du Criquet pèlerin en Mauritanie (2006). La taille des bandes et l'action des prédateurs, notamment les oiseaux, n'ont pas permis de mettre en évidence l'action directe du *Green Muscle*®. Toutefois des contraintes opérationnelles ont été identifiées et feront l'objet de recherche dans le cadre du projet FIDA. Il s'agit en particulier d'améliorer la formulation actuelle du *Green Muscle*®.
- 4 - L'élaboration d'un plan d'action sur deux ans, dans le cadre du projet FIDA, pour lever les contraintes liées à l'utilisation opérationnelle du *Green Muscle*®. Ce plan d'action doit permettre d'intégrer les biopesticides dans la stratégie de lutte contre le Criquet pèlerin et notamment la lutte préventive, à travers :
  - l'amélioration de la formulation actuelle du *Green Muscle*® ;
  - la vérification de l'efficacité des biopesticides en conditions naturelles ;
  - l'étude de l'association *Green Muscle*® et PAN ;
  - le renforcement des aspects concernant la formation, l'information et la promotion des biopesticides.

5 - La station régionale de recherche d'Akjoujt en Mauritanie abrite actuellement les travaux de recherche relatifs aux tests des nouvelles formulations de *Green Muscle*® recommandées par l'atelier de Saly (12-15 février 2007, Sénégal) sur l'avenir des biopesticides. Un élevage important du Criquet pèlerin y est conduit dans le but de mettre à la disposition des chercheurs qui le souhaitent suffisamment d'individus du criquet pèlerin à des stades et phases différents.

6 - D'autres sujets sont identifiés dans le cadre du projet du Secrétariat du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), en cours de finalisation, et notamment l'exploitation de l'**imagerie satellitaire**. Une convention de financement d'un million d'euros est en cours de signature entre la FAO et l'Agence Française de Développement (AFD). Elle porte sur un projet préparé par le FFEM intitulé « Traitement environnemental de la lutte antiacridienne en Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest ».

Le volet 1.2 de ce projet intitulé « Définir des méthodologies d'exploitation de l'imagerie satellitaire pour des applications directement opérationnelles » (350 000 €) sera piloté par le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) de Montpellier, France et l'expérimentation correspondante conduite à Akjoujt en Mauritanie.

Cette expérimentation, à portée régionale, aura pour objet de mettre au point une méthodologie permettant de définir les zones à risque acridien à partir des images satellitaires, sur une base décadaire. Cela permettra de traduire en temps réel (ou quasi réel) les zones à risque acridien pour une alerte précoce, clé de la stratégie de lutte préventive. Cette expérimentation sera conduite par **M. Ahmed Salem Sidi BENAHI**, agent du CNLA de Mauritanie, dans le cadre d'une formation à la recherche. La formation suivie sera un Mastère de 3<sup>ème</sup> cycle intitulé « SILAT » (Systèmes d'Informations Localisées pour l'Aménagement des Territoires) et dispensé par deux écoles d'ingénieurs françaises : l'ENGREF-AgroParisTech et SupAgro Montpellier. M. BENAHI sera encadré dans ses travaux de recherche par le Cirad en collaboration avec la CLCPRO. Pour assurer le bouclage financier de cette formation, le projet FSP apportera également une contribution financière de l'ordre de 25 000 €.

#### 7. Financement des projets de recherche par la CLCPRO

Adopté depuis près de 5 ans par la Commission (CLCPANO puis CLCPRO), le financement de projets nationaux ou régionaux de recherche par la Commission à hauteur de 15 000 \$E-U par projet n'a encore jamais été utilisé par manque de propositions. En analysant les raisons à cela, la 3<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif, tenue en décembre 2006 à Nouakchott, a recommandé de porter ce montant à 25 000 \$ EU. Le programme de travail et de budget pour 2008-2009 tient compte de cette recommandation. Il est donc fortement souhaité que les Centres de recherche des pays membres développent des projets afin d'en bénéficier.

**Annexe 10. Etat des contributions, comptes annuels pour 2005, 2006 et 2007 et programme de travail et budget pour le biennium 2008-2009**

**1 – Etat des contributions au 30/09/2007**

<b>Fonds fiduciaire No. 9169.00 - MTF/INT/006/MUL</b>
<b>Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale</b>
Statut des contributions au 30/9/2007 (en dollars EU)
<b>Code Oracle : TF - AGPDD - TFAA970089143</b>

<b>Etat membre</b>	<b>Arriérés au 31/12/2006</b>	<b>Contribution due pour 2007</b>	<b>Montant reçu au 30/9/2007</b>	<b>Arriérés au 30/09/2007</b>
<b>ALGERIE</b>	0,00	40.000,00	0,00	40.000,00
<b>BURKINA FASO</b>	12.000,00	12.000,00	0,00	24.000,00
<b>LIBYE</b>	153.591,00	46.000,00	0,00	199.591,00
<b>MALI</b>	10.242,75	13.000,00	0,00	23.242,75
<b>MAROC</b>	-96.107,00	37.000,00	0,00	(-59.107,00)
<b>MAURITANIE</b>	59.784,39	15.000,00	0,00	74.784,39
<b>NIGER</b>	23.316,68	12.000,00	0,00	35.316,68
<b>SENEGAL</b>	17.387,00	16.000,00	0,00	33.387,00
<b>TCHAD</b>	36.000,00	12.000,00	0,00	48.000,00
<b>TUNISIE</b>	43.130,67	24.000,00	0,00	67.130,67

<b>TOTAUX</b>	<b>259.345,86</b>	<b>227.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>486.345,86</b>
---------------	-------------------	-------------------	-------------	-------------------

**2 – Comptes annuels pour 2005-2007**Dépenses en 2005

Description d'activité	Coût en \$ E.-U.
<b><u>Consultants</u></b>	<b>- 6 414</b>
<i>Année 2004 Remboursement: mise à jour RAMSES pour Libye/Sénégal/Tchad</i>	- 10 500
<i>Interprètes 3ème Session CLCPRO, Libye, Tripoli, Juin 2005:</i>	4 086
<b><u>Voyages</u></b>	<b>42 877</b>
<b>Réunion CLCPRO, Niamey, 16-20 Juin 2004</b>	
<b>3ème réunion des chargés de liaison, Dakar, 3/2-18/2/05</b>	
<b>3ème Session CLCPRO, Tripoli, Lybie, Juin 2005</b>	
<b><u>Formation</u></b>	<b>11 257</b>
<i>Doctorat en acridologie Ould Babah (MAU)</i>	
<b><u>Equipement consommable</u></b>	<b>- 2 609</b>
<i>Remboursement différence année 2004 ; GPS/Psion</i>	
<i>Abonnement aux revues scientifiques.</i>	
<i>Année 2004 Remboursement - ESRI-software</i>	
<b><u>Hospitalité</u></b>	<b>1 731</b>
<i>Organisation 3ème session CLCPRO, Tripoli, Juin 2005-Africa Hôtel</i>	
<b><u>Frais Généraux</u></b>	<b>- 5 113</b>
<i>Année 2004 Remboursement- Maroc, Sénégal</i>	
<b><u>Frais Généraux -divers</u></b>	<b>77</b>
<i>Pouch</i>	
<b><u>Frais internes</u></b>	<b>1 504</b>
<i>Impression/traduction rapport 1er Comité exécutif</i>	
<i>Impression rapport 3ème Session CLCPRO</i>	
<b>Sous-Total</b>	<b>43 311</b>
<i>Frais d'Agence (13%)</i>	<b>5 630</b>
<b>TOTAL 2005</b>	<b>48 941</b>



Dépenses en 2006

Description d'activité	Coût en \$ E.-U.
<b><u>Consultants</u></b>	<b>7 564</b>
Mission Gambie (18-25.2.06), Algérie du 2-16.2.06 (Radio Codan, GPS, calibrage appareil d'application des pesticides) Formation à l'utilisation de RAMSESV3 formation en Lybie sur l'utilisation des kits de cholinestérase-20-24/8/06	
<b><u>Voyages</u></b>	<b>39 621</b>
Interprète, 3ème session CLCPRO, Juin 05 Mission Aston - fonds avancés sur CLCPRO et transférés OSRO/RAF/431/NET-corrrection en cours	
<b>4ème Réunion des chargés de liaison + Comité pilotage, Alger, 25.2-6.3.06:</b>	3 746
<b>FAO/OMM (Organisation Mondiale de la Météorologie), Oman, 8-12.4.06:</b>	10 955
<b>3ème réunion des chargés de liaison, Dakar, 3/2-18/2/05:</b> Modérateur -Mission annulée-DSA remboursé en 2006	
<b>Formation RAMSESV3 Agadir (2/7.7.06):</b>	16 751
<b><u>Formation</u></b>	<b>3 040</b>
<b><u>Equipement fongible</u></b>	<b>2 784</b>
Abonnements Revues-	
<b>Sous-Total</b>	<b>53 009</b>
Frais d'Agence (13%)	<b>6 891</b>
<b>TOTAL 2006</b>	<b>59 900</b>

Dépenses en 2007

Description d'activité	Coût en \$ E.-U.
<b><u>Consultants</u></b>	<b>18 625</b>
<b><u>Voyages</u></b>	<b>21 561</b>
<b>Atelier de validation du Plan de formation régional, Niamey, Niger, 11-13/4/07</b>	1 680
<b>ToT Ghadames, Lybie, 7-23/7/07:</b>	19 760
Différence TA atelier Agadir Juillet 06	122
<b><u>Frais généraux</u></b>	<b>23 990</b>
frais organisation atelier Ghadames, 7-22/7/07	15 000
<b>Mali-Frais organisation second Comité pilotage Programme EMPRES Région occidentale, Bamako, 22-24/1/07:</b>	5 355
<b><u>Frais généraux Rome</u></b>	<b>4 271</b>
Frais annulation interprètes session Juin 07, Mali	4 271
<b>Sous-Total</b>	<b>68 447</b>
Frais d'Agence (13%)	8 898
<b>TOTAL 2007</b>	<b>77 345</b>

## Programmes de travail et budgets pour le biennium 2008-2009

Description d'activité	2008	2009
<b><u>Consultants</u></b>		
Appui au Secrétariat de la CLCPRO	4 000	12 000
Supervision et suivi des formations nationales	8 000	15 000
<b><u>Contrats</u></b>		
Elaboration et reproduction dépliants et logo CLCPRO	5 000	
Financement Projets de recherche	25 000	25 000
<b><u>Voyages</u></b>		
Visite Président de la Commission à Rome	4 000	4 000
2ème Réunion du Comité Exécutif (5 pays)	15 000	20 000
Prospections conjointes		15 000
Echange experts	8 000	8 000
7ème réunion des chargés de liaison	10 000	
8ème réunion des chargés de liaison		10 000
Appui à la formation de 3 <sup>ème</sup> cycle Acridologie		
- Intervenants étrangers (5)	10 000	10 000
- Encadrants	6 000	15 000
<b><u>Formation</u></b>		
Bourse d'étude	20 000	20 000
Appui aux formations nationales	15 000	15 000
<b><u>Equipement (non consommable)</u></b>		
Provision pour achat de pack eLocust 2 (Libye et Tchad)	20 000	
Provision pour abonnements aux revues scientifiques via Internet	10 000	10 000
Achat de logiciels spécialisés	5 000	5 000
Achat véhicule pour Secrétariat	30 000	
5 <sup>ème</sup> Session CLCPRO et 6 <sup>ème</sup> C. Ex.		10 000
Appui au Secrétariat de la Commission	<b>10 000</b>	10 000
Prospections conjointes		10 000
Dépenses urgentes	<b>10 000</b>	10 000
Dépenses imprévues	<b>10 000</b>	10 000
Sous-Total	<b>230 000</b>	<b>219 000</b>
Frais d'Agence (13%)	<b>29 900</b>	<b>28 000</b>
<b>TOTAL 2008 et 2009</b>	<b>259 900</b>	<b>247 000</b>

**Annexe 11. Liste des participants**

**LISTE DES PARTICIPANTS A LA 4<sup>ème</sup> SESSION DE LA COMMISSION DE LUTTE  
CONTRE LE CRIQUET PELERIN DANS LA REGION OCCIDENTALE  
BAMAKO, 22-26 OCTOBRE 2007**

NOM	PRENOM	ORGANISME	FONCTION	TELEPHONE	COURRIEL
<b>ALGERIE</b>					
MOUMENE	KHALED	Ministère de l'agriculture et du développement rural	Sous-Directeur de la veille phytosanitaire	213 21 74 95 13	<a href="mailto:khal63@yahoo.com">khal63@yahoo.com</a>
<b>BURKINA FASO</b>					
OUEDRAOGO	AMIDOU	Ministère de l'agriculture, Direction de la protection des végétaux et du conditionnement (DPVC)	Chef de service des interventions	226 50361915 226 50361865	<a href="mailto:ouedramidou06@yahoo.fr">ouedramidou06@yahoo.fr</a> <a href="mailto:dpvc@agriculture.gov.bf">dpvc@agriculture.gov.bf</a>
<b>LIBYE</b>					
HEMMALI NASSER	KHALIFA	Centre de lutte contre le Criquet pèlerin et autres fléaux	Coordinateur de la lutte antiacridienne et autres fléaux agricoles	218 912126661	<a href="mailto:blapc218@yahoo.co.uk">blapc218@yahoo.co.uk</a>
MOHAMED EL GADGOUR	KHALED	Centre de lutte contre le Criquet pèlerin et autres fléaux	Locust expert	218 927334876 218 913786232	<a href="mailto:el.gadgoud@yahoo.co.uk">el.gadgoud@yahoo.co.uk</a>
HUSSIEN	ELBRIKE	Centre de lutte contre le Criquet pèlerin et autres fléaux	Locust expert	218 924467292 218 913721461	<a href="mailto:elbrike@yahoo.co.uk">elbrike@yahoo.co.uk</a>
ABDELLATIF JABBOUR	KHAMA	Centre régional de lutte antiacridienne, Ghatt	Chef du Centre	218 925172627	<a href="mailto:blapc218@yahoo.co.uk">blapc218@yahoo.co.uk</a>

NOM	PRENOM	ORGANISME	FONCTION	TELEPHONE	COURRIEL
<b>MALI</b>					
DIAKITE	FAKABA	Centre national de lutte contre le Criquet pèlerin (CNLCP)	Directeur du CNLCP	223 2220182 223 2220193 223 0183 FAX	<a href="mailto:ulcp_palucp@orangemali.net">ulcp_palucp@orangemali.net</a> <a href="mailto:fakdiakite@yahoo.fr">fakdiakite@yahoo.fr</a>
SIDIBE	TOUMANI	CNLCP	Responsable suivi environnemental et sanitaire	223 514 34 80	<a href="mailto:toumsidibe@yahoo.fr">toumsidibe@yahoo.fr</a>
KONE	BOURAIMA	CNLCP	Responsable des opérations techniques	223 617 15 70 223 678 29 40	<a href="mailto:kraussela@yahoo.fr">kraussela@yahoo.fr</a>
SANOGO	HAMIDOU	CNLCP	Responsable à l'information et la communication	223 5143513 223 222 0182	<a href="mailto:sagadou@yahoo.fr">sagadou@yahoo.fr</a>
FANE	IDRISSA	CNLCP	Responsable à la restauration et la production	223 621 45 40	<a href="mailto:idyfane@yahoo.fr">idyfane@yahoo.fr</a>
SANGARE	DADO COULIBALY	CNLCP	Assistante de direction	223 605 55 56	<a href="mailto:dcoulouba@yahoo.fr">dcoulouba@yahoo.fr</a>
DIAWARA	TIENFING	CNLCP	Responsable administratif et financier	223 634 87 07	<a href="mailto:diawaratiefing@hotmail.com">diawaratiefing@hotmail.com</a>
<b>MAROC</b>					
GHAOUT	SAID	Centre national de lutte antiacridienne (CNLAA)	Directeur du CNLA	212 28241221	<a href="mailto:cnlaa@menara.ma">cnlaa@menara.ma</a>
<b>MAURITANIE</b>					
MOHAMED ABDALLAHI	OULD BABAH	Centre national de lutte antiacridienne (CNLA)	Directeur du CNLA	222 52 59 815 222 6482828	<a href="mailto:maouldbabah@yahoo.fr">maouldbabah@yahoo.fr</a>
<b>NIGER</b>					
RANAOU	MAAZOU	Ministère du développement agricole, Direction de la protection des végétaux (DPV)	Chargé de Liaison (ELO)	227 20742556	<a href="mailto:maazou96@yahoo.fr">maazou96@yahoo.fr</a>

NOM	PRENOM	ORGANISME	FONCTION	TELEPHONE	COURRIEL
<b>SENEGAL</b>					
LO	MAME DENE	Ministère de l'agriculture, Division de la protection des végétaux (DPV)	Directeur, DPV	221 83 40 397	<a href="mailto:dpv@orange.sn">dpv@orange.sn</a>
<b>TCHAD</b>					
PALOUMA	ABOU	Ministère de l'agriculture	Secrétaire Général Adjoint du Ministre de l'agriculture	(235) 520 705 (235) 638 37 56	
<b>AGRHYMET</b>					
BAL	AMADOU BOCAR	Centre régional AGRHYMET	Coordinateur de projet	227 20315316	<a href="mailto:A.Bal@agrhymet.ne">A.Bal@agrhymet.ne</a>
<b>FAO &amp; CLCPRO</b>					
BENHALIMA	THAMI	CLCPRO	Secrétaire exécutif de la CLCPRO	213 21 73 33 54	<a href="mailto:thami.benhalima@fao.org">thami.benhalima@fao.org</a>
CHIRIS	MARION	FAO	Consultante, Groupe acridiens, AGPP	39 06 570 54525	<a href="mailto:marion.chiris@fao.org">marion.chiris@fao.org</a>
OULD AHMEDOU	MOHAMED LEMINE	CLCPRO	Fonctionnaire acridologue	222 63 32 263	<a href="mailto:lemine.ouldahmedou@fao.org">lemine.ouldahmedou@fao.org</a>
MENON	DOMINIQUE	CLCPRO	Consultant	213 21 73 33 54	<a href="mailto:dominique.menon@fao.org">dominique.menon@fao.org</a>
DRIDI	HICHEM	CLCPRO	Consultant	213 21 73 33 54	<a href="mailto:hichem.dridi@fao.org">hichem.dridi@fao.org</a>
<b>INTERPRETES</b>					
BEN AMEUR	AMED		INTERPRETE		<a href="mailto:abenameur@gmail.com">abenameur@gmail.com</a>
MOALLA	EMMA		INTERPRETE	216 71742623	<a href="mailto:emna.moalla@gnet.tn">emna.moalla@gnet.tn</a>
JOUBLI	ABDELLATIF		INTERPRETE		<a href="mailto:joubli@yahoo.com">joubli@yahoo.com</a>
AGINA	MOHAMED		INTERPRETE		<a href="mailto:aginated@yahoo.fr">aginated@yahoo.fr</a>